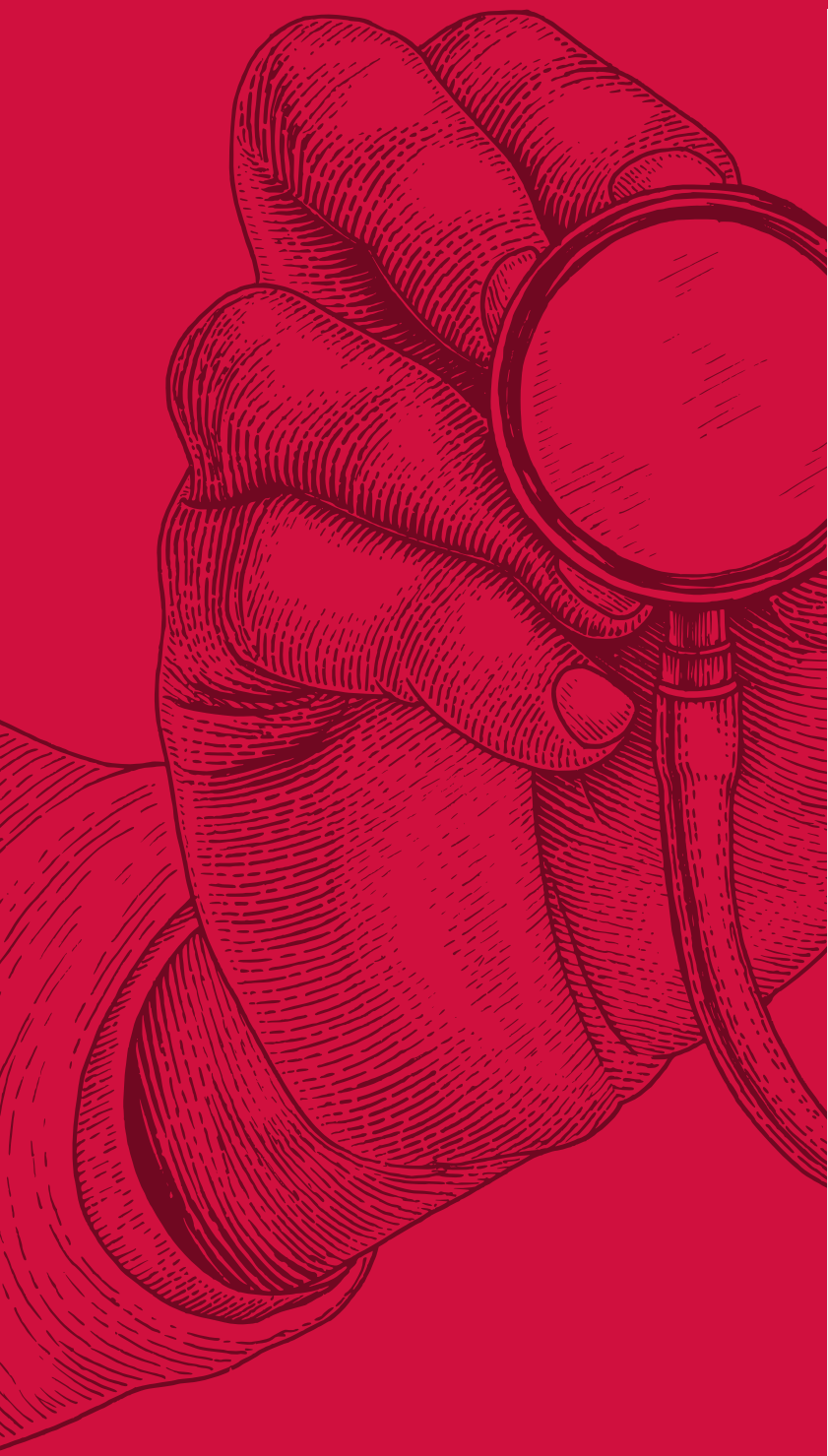




COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Rapport annuel

**2020
/2021**



MISSION

PROTÉGER LE PUBLIC EN OFFRANT UNE MÉDECINE DE QUALITÉ

ENGAGEMENT - RIGUEUR - COLLABORATION - INTÉGRITÉ - RESPECT

PUBLICATION DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Bureau 3500

1250, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H3B 0G2

Téléphone: 514 933-4441 ou 1888 MÉDECIN

Site Web: www.cmq.org

Courriel: info@cmq.org

Édition

Direction des communications et des affaires publiques

Collège des médecins du Québec

Dépôt légal: 4^e trimestre 2021

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1209-9864 (imprimé)

ISSN 1708-6973

© Collège des médecins du Québec, 2021

Note: Dans cette publication, le masculin est utilisé sans intention discriminatoire et seulement pour faciliter la lecture.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION / 4
2	GOUVERNANCE / 5
3	ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION OU CE QUI EN TIENT LIEU / 36
4	ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES / 43
5	ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES / 50
6	ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE / 51
7	ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION, S'IL Y A LIEU / 54
8	ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION / 55
9	ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE / 67
10	ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE / 77
11	ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC / 87
12	ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES / 98
13	ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC) / 100
14	ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE / 104
15	ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES / 109
16	ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS / 112
17	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES / 130
18	ÉTATS FINANCIERS / 142
	ANNEXES / 162
	Collaborations interprofessionnelles / 163
	Rapport sur les demandes d'accès à l'information / 169
	Membres de comités et groupes de travail / 170

1. PRÉSENTATION

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2021
MADAME DIANE LEGAULT
PRÉSIDENTE
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Collège des médecins du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le président,
Mauril Gaudreault, M.D.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2021
MADAME DANIELLE MCCANN
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MINISTRE RESPONSABLE DE
L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel du Collège des médecins du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
Mauril Gaudreault, M.D.

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2021
MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS
PRÉSIDENT
ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Collège des médecins du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Madame Danielle McCann

2. GOUVERNANCE

2.1 PRÉSIDENT

Nom	Mauril Gaudreault
Date de son entrée en fonction de son plus récent mandat	19 octobre 2018
Durée de son mandat	4 ans
Nombre de mandats à ce titre, consécutifs ou non, terminés au 31 mars 2021	Aucun, présentement dans son premier mandat
Mode de son élection	Élu au suffrage des administrateurs
Rémunération globale	462 954,93 \$

2.1.1 MOT DU PRÉSIDENT



Un Collège en transformation

Malgré son caractère éminemment tragique, l'année que nous venons de traverser fut aussi celle de la solidarité et de l'innovation. Alors que les enjeux de santé publique ont occupé une place centrale dans nos vies, la pandémie de COVID-19 a exigé, tant de la population que de la communauté médicale, une capacité d'adaptation sans précédent.

Véritable tournant pour le réseau de la santé, la pandémie a entraîné des changements majeurs dans la pratique médicale, dont certains sont là pour de bon. Devant l'essor des téléconsultations, le Collège a développé des outils pour mieux encadrer ses membres. Par ailleurs, des collaborations interprofessionnelles, initiées ou soutenues par le CMQ, ont vu le jour afin d'optimiser la contribution des intervenants au front. La campagne de vaccination, d'une ampleur jamais vue au Québec, en est un bel exemple, ayant mobilisé des étudiants et une vingtaine de groupes de professionnels en santé.

Dans un registre plus sombre, la pandémie a agi comme révélateur de la situation critique prévalant dans plusieurs centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), le Collège a mené enquête afin d'évaluer la qualité des soins médicaux et infirmiers dispensés dans deux établissements durement frappés par la première vague. Cette collaboration est une première au Québec. Notre rapport, déposé en février 2021, formule une trentaine de recommandations visant à garantir une qualité de soins égale pour tous les aînés en CHSLD, qu'il soit public ou privé.

Dans ce dossier, comme dans plusieurs autres, le Collège s'est pleinement investi de sa responsabilité sociale en prenant davantage position sur la place publique. Que ce soit la santé mentale, l'aide médicale à mourir, le racisme systémique, la santé des femmes, la protection des renseignements personnels ou les droits des travailleurs, le Collège continuera de faire entendre sa voix au nom de la protection du public.

Cette année fut aussi celle de l'affirmation de nos valeurs et de notre vision d'avenir. Même en situation de confinement et avec les nombreux défis apportés par le télétravail, nous n'avons jamais perdu de vue notre planification stratégique. Le document Virage 2023 a été adopté en septembre 2020. Je remercie tout particulièrement les membres du Conseil

d'administration et les employés du Collège, qui y ont contribué avec enthousiasme et créativité.

Fruit d'un intense travail collectif, directement inspiré par les constats et suggestions recueillis auprès de 3000 personnes lors de la consultation publique menée par le Collège en 2019, ce plan stratégique confirme notre volonté de devenir un Collège plus proche des gens, plus à l'écoute et plus innovant.

À la fin de 2020, le directeur général et moi-même sommes allés à la rencontre de plusieurs partenaires afin de leur présenter ce plan stratégique. Tant les représentants gouvernementaux, les présidents d'ordres professionnels, les fédérations médicales que diverses organisations visant la défense du public nous ont clairement manifesté leur envie de travailler avec le Collège. Des liens plus fermes se tissent ainsi entre nos organisations et permettront des initiatives concertées.

C'est ainsi que le virage du Collège prend forme. Un virage teinté par nos valeurs profondes : engagement, rigueur, collaboration, intégrité, respect. Avec ses membres, le Collège prendra des décisions et posera des actions pour se rapprocher du public et lui assurer des soins de santé de qualité.

Le président,
Mauril Gaudreault, M.D.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2021

Mauril Gaudreault

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat à titre de président

Type

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021

Secteur d'activité professionnelle

Région électorale

Assiduité aux séances du CA

Date de fin de son mandat ou démission

Autres responsabilités au sein de l'ordre

Président

19 octobre 2018

Administrateur élu

1^{er} mandat en cours

Médecine de famille

Nord-Est

9/9

S. O.

Comité des requêtes

Nathalie Saad

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat

Type

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021

Secteur d'activité professionnelle

Région électorale

Assiduité aux séances du CA

Rémunération globale

Date de fin de son mandat ou démission

Autres responsabilités au sein de l'ordre

Vice-présidente

3 octobre 2018

Administratrice élue

2^e mandat en cours

Pneumologie

Métropole

8/9

41086,00\$

S. O.

Comité des requêtes

Comité de gouvernance

Groupe de travail sur la télémédecine

Jean-Pierre Boucher

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administrateur élu
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	4 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Médecine de famille
Région électorale	Nord-Ouest
Assiduité aux séances du CA	8/9
Rémunération globale	26 031,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité sur les activités médicales partageables Comité interordres CMQ-ODQ (Ordre des dentistes du Québec) Comité conjoint Collège des médecins du Québec – Programme d'aide aux médecins du Québec

Amélie Coutu

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administratrice élue
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	1 ^{er} mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Médecine interne
Région électorale	Nord-Ouest
Assiduité aux séances du CA	4/9*
Rémunération globale	17 001,00 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité des requêtes

Jean-Pierre Dubeau

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	3 octobre 2018
Type	Administrateur nommé par l'Office
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	S. O.
Région électorale	S. O.
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	31278,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité sur les activités médicales partageables Comité des finances et d'audit Comité d'inspection professionnelle

Pierre Guérette

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administrateur élu
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	1 ^{er} mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Médecine d'urgence
Région électorale	Sud
Assiduité aux séances du CA	3/9*
Rémunération globale	16944,00 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité sur les services préhospitaliers d'urgence

Daniel Hébert

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administrateur nommé par l'Office
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	S. O.
Région électorale	S. O.
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	46 909,00 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité d'admission à l'exercice Comité de révision

Martin Laliberté

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	3 octobre 2018
Type	Administrateur élu
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Médecine d'urgence
Région électorale	Métropole
Assiduité aux séances du CA	6/9
Rémunération globale	35 761,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité des finances et d'audit Comité des requêtes Comité de gouvernance

Christine Larocque

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	13 décembre 2018
Type	Administratrice élue de 35 ans et moins
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	1 ^{er} mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Médecine de famille
Région électorale	S. O.
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	22 504,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité des finances et d'audit Comité interordres CMQ-OPQ (Ordre des pharmaciens du Québec)

Valérie Lévesque

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administratrice nommée par l'Office
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	1 ^{er} mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	S. O.
Région électorale	S. O.
Assiduité aux séances du CA	4/9*
Rémunération globale	15 761,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité des ressources humaines

Francine Mathieu-Millaire

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	3 octobre 2018
Type	Administratrice élue
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Ophtalmologie
Région électorale	Métropole
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	32 565,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité sur les activités médicales partageables
	Comité interordres CMQ-OSFQ (Ordre des sages-femmes du Québec)
	Comité de révision

Alain Naud

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administrateur élu
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Médecine de famille
Région électorale	Centre
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	34 642,00 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité d'admission à l'exercice

Simon Patry

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administrateur élu
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Psychiatrie
Région électorale	Centre
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	25 331,00 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
	Comité d'inspection professionnelle
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité conjoint Collège des médecins du Québec – Programme d'aide aux médecins du Québec

Véronique Phan Cong

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	3 octobre 2018
Type	Administratrice élue
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Pédiatrie, néphrologie
Région électorale	Métropole
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	28 646,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
	Comité des études médicales et de l'agrément
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité des ressources humaines

Nathalie Pierre-Antoine

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	3 octobre 2018
Type	Administratrice nommée par l'Office
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	1 ^{er} mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	S. O.
Région électorale	S. O.
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	31 162,50 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité des études médicales et de l'agrément Comité des requêtes Comité de gouvernance

Chantal Vallée

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat	7 octobre 2020
Type	Administratrice élue
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2021	2 ^e mandat en cours
Secteur d'activité professionnelle	Médecine interne
Région électorale	Sud
Assiduité aux séances du CA	9/9
Rémunération globale	25 540,00 \$
Date de fin de son mandat ou démission	S. O.
Autres responsabilités au sein de l'ordre	Comité de développement professionnel continu et de remédiation Comité de révision

Régime de rémunération des administrateurs

Régime de rémunération des administrateurs	Valeur
Jeton de présence pour une demi-journée	1 018,00 \$
Jeton de présence pour une journée	2 036,00 \$

Vacance à un poste d'administrateur au 31 mars 2021

	Nombre
Poste vacant au sein du Conseil d'administration	0

Séances tenues au cours de l'exercice

	Nombre
Séances ordinaires	6
Séances extraordinaires	3

Le Conseil d'administration a également tenu une rencontre mixte de réflexion le 11 juin 2020, lors de laquelle ont été présentés les rapports des chantiers de planification stratégique, et une journée de réflexion annuelle, le 10 décembre 2020, consacrée aux formations sur le rôle et les responsabilités des instances de gouvernance et la gestion intégrée des risques, et sur les responsabilités d'un ordre professionnel face aux enjeux du racisme et de la discrimination en santé.

RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

Politiques et pratiques de gouvernance

- Adoption du Plan stratégique 2020-2023 du Collège
- Révision des mandats et de la composition des comités permanents et statutaires du Collège
- Répartition des pouvoirs entre les instances décisionnelles du Collège
- Nomination aux comités permanents et statutaires du Collège pour le mandat 2020-2022
- Matrices de compétences pour les administrateurs, la présidence et les membres des comités statutaires et permanents
- Programme annuel de formation des administrateurs et des membres de comités
- Politique sur la création des groupes de travail
- Politique des prix et distinction du Collège
- Politique de régie interne du Collège
- Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Collège
- Politique de rémunération des administrateurs
- Politique d'évaluation du directeur général et formation d'un comité d'évaluation
- Politique de formation des comités de sélection des cadres et des médecins
- Politique d'embauche des cadres et des médecins du Collège
- Adoption des états financiers du Collège
- Adoption des prévisions budgétaires 2021-2022
- Fixation du montant de la cotisation annuelle pour l'année 2021-2022
- Modalités de paiement applicables à la cotisation annuelle 2021-2022, modalités d'inscription et de réinscription au tableau de l'ordre
- Nomination des auditeurs
- Révision de la structure salariale des cadres non-médecins

Création de la Direction des communications et des affaires publiques

- Embauche d'un directeur et des effectifs nécessaires

Révision du plan d'organisation du Collège et création de la Direction de l'inspection et de la Direction du développement professionnel continu et de la remédiation

Affaires réglementaires et légales

Règlements et balises adoptés par le Conseil d'administration:

- *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par un pharmacien*
- Balises pour la délivrance des permis restrictifs pour médecins cliniciens
- Balises pour la délivrance des permis restrictifs pour professeurs sélectionnés

Affaires relatives à la pratique professionnelle

Guides d'exercice et lignes directrices adoptés par le Conseil d'administration:

- *Guide Le médecin et la recherche clinique (mise à jour)*
- *Guide sur la formation requise en phlébologie*
- *Guide L'évaluation médicale à la demande d'un tiers: la médecine d'expertise*

Le Conseil d'administration a pris acte des avis et des prises de position suivants:

- Agrément des programmes de formation universitaire des infirmières praticiennes spécialisées
- Approbation des protocoles d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers paramédics
- Position conjointe de l'Ordre des sages-femmes du Québec et du Collège des médecins du Québec – *Énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle*

2.3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En septembre 2020, le Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec a adopté le plan stratégique *Virage 2023*. Ce document présente des objectifs ambitieux et une vision d'avenir claire pour l'organisation. Les objectifs énoncés sont en phase avec les valeurs et la mission du Collège : protéger le public en lui offrant une médecine de qualité.

Résolument entrepris, le virage 2023 s'orchestre autour de quatre grands thèmes :

- Agilité organisationnelle
- Mobilisation des membres
- Rayonnement
- Actualisation de la gouvernance

Un plan d'action et des indicateurs permettent de suivre la progression des objectifs propres à chacun de ces axes. Voici les actions priorisées à l'heure actuelle.

Agilité organisationnelle

- Développement d'indicateurs et établissement d'un tableau de bord :
 - niveau de satisfaction des demandeurs d'enquête
 - développement et maintien des compétences
 - taux d'implantation des outils technologiques
 - impact pédagogique des interventions auprès des membres
 - interventions médiatiques
- Priorisation de la dotation des postes vacants à l'inspection et aux enquêtes
- Révision du plan de communication à l'interne
- Démarche de cartographie des processus
- Ajustement du plan d'organisation (communications et affaires publiques, inspection, développement professionnel et remédiation)

Mobilisation des membres

- Documentation des faiblesses notées lors des enquêtes et des inspections
- Révision des critères menant à la décision de produire ou de réviser un guide, une politique, une ligne directrice ou tout autre document
- Accompagnement des directeurs des services professionnels (DSP) et des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) dans leur rôle de contrôle de la qualité de l'exercice

Rayonnement

- Promotion de la mission du Collège
- Positionnement du Centre d'information
- Développement de fiches concernant la télémédecine
- Modification du format des séances de formation ALDO-Québec
- Rencontres « Dialogue » tenues avec une vingtaine de représentants d'organismes
- Mise en place d'une veille stratégique
- Production d'un document pédagogique sur le rôle et la contribution des professionnels de la santé à la vaccination contre la COVID-19
- Création d'un groupe consultatif sur la responsabilité sociale et le développement durable comprenant des participants de l'interne et de l'externe
- Participation aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec sur l'encadrement du travail des syndicats des ordres professionnels

Gouvernance

- Élaboration d'une politique de gestion intégrée des risques
- Tenue de trois journées et demie de formation pour les administrateurs et dirigeants (gouvernance, racisme et discrimination, gestion intégrée des risques)

Le plan d'action est régulièrement mis à jour afin d'assurer la réalisation de ces objectifs. Le Collège s'est engagé à faire état annuellement de sa progression.

2.4 POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Nom	Date d'adoption	Date de révision	Travaux en cours ou projetés
Plan stratégique 2020-2023	2020-09-03		
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités	2019-10-17		Révision projetée: octobre 2022
Partage des responsabilités			
Politique de régie interne	2010-03-26	2020-12-11 2019-06-14 2018-10-19 2016-04-01 2011-03-25	Révision projetée: décembre 2023
<i>Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Collège des médecins du Québec</i>	2019-06-14	2020-06-12	Révision projetée: juin 2023
<i>Répartition des pouvoirs entre les instances décisionnelles du Collège des médecins du Québec (antérieurement Répartition des pouvoirs entre le Conseil d'administration et le comité exécutif du Collège des médecins du Québec et anciennement Pouvoirs délégués au comité exécutif du Collège des médecins du Québec)</i>	2017-12-15	2020-04-24 2018-12-13 2018-10-19	En cas de besoin
Attribution des fonctions aux secrétaires adjoints	2018-12-13	2019-10-17	En cas de besoin
Politique sur le mandat du président du Collège des médecins du Québec	2017-12-15		Révision projetée: juin 2021
Gouvernance des conseils et comités			
<i>Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins du Québec (anciennement Politique sur la gouvernance des comités statutaires et permanents au Collège des médecins du Québec)</i>	2018-06-15	2019-10-17	Révision projetée: octobre 2022
Affaires du Conseil d'administration			
Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités	2019-12-12		Révision projetée: décembre 2022
Politique d'accueil et de formation continue/Programmation des activités de formation 2020-2022	2019-12-12	2021-02-19 (pour la programmation des activités)	Révision projetée: février 2022
Dirigeants de l'ordre			
Politique de rémunération des administrateurs et consultation des membres	2018-06-15 2018-11-02	2020-09-03 2019-06-14 2019-11-01	Révision projetée: juin 2021
Politique d'évaluation du directeur général	2020-10-23		Révision projetée: octobre 2023
Autres			
Politique du Collège des médecins du Québec relative à la sélection des mandataires	2018-06-15		Révision projetée: juin 2021
Politique sur la création de groupes de travail	2020-10-23		Révision projetée: octobre 2023

2.5 ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résultat des élections tenues au cours de l'exercice au sein du Conseil d'administration, y compris l'élection à la présidence, s'il y a lieu

Date de l'élection	7 octobre 2020
Nom de la région électorale ou du secteur d'activité, s'il y a lieu	Nord-ouest
Nombre de postes en élection pour la région électorale ou le secteur d'activité, s'il y a lieu	2
Nom des personnes candidates à chacun des postes électifs	Boucher, Jean-Pierre (83197) Coutu, Amélie (02169) Demers, Virginie (15122) Morissette, Guy (80513)
Nombre de personnes admissibles à voter	3291
Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés	974
Nom de la personne ou des personnes élues au suffrage des membres	Boucher, Jean-Pierre (83197) Coutu, Amélie (02169)

Date de l'élection	7 octobre 2020
Nom de la région électorale ou du secteur d'activité, s'il y a lieu	Centre
Nombre de postes en élection pour la région électorale ou le secteur d'activité, s'il y a lieu	2
Nom des personnes candidates à chacun des postes électifs	Doyle, Daniel (76396) Hains, Mathieu (19213) Naud, Alain (85238) Patry, Simon (94226)
Nombre de personnes admissibles à voter	5021
Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés	871
Nom de la personne ou des personnes élues au suffrage des membres	Naud, Alain (85238) Patry, Simon (94226)

Date de l'élection	7 octobre 2020
Nom de la région électorale ou du secteur d'activité, s'il y a lieu	Sud
Nombre de postes en élection pour la région électorale ou le secteur d'activité, s'il y a lieu	2
Nom des personnes candidates à chacun des postes électifs	Guérette, Pierre (94082) Lajoie, Jean-François (82447) Vallée, Chantal (02228)
Nombre de personnes admissibles à voter	4305
Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés	767
Nom de la personne ou des personnes élues au suffrage des membres	Guérette, Pierre (94082) Vallée, Chantal (02228)

Date de l'élection	7 octobre 2020
Nom de la région électorale ou du secteur d'activité, s'il y a lieu	Nord-est
Nombre de postes en élection pour la région électorale ou le secteur d'activité, s'il y a lieu	1
Nom des personnes candidates à chacun des postes électifs	Gaudreault, Mauril (73329)
Nombre de personnes admissibles à voter	Élu par acclamation
Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés	S. O.
Nom de la personne ou des personnes élues au suffrage des membres	Gaudreault, Mauril (73329)

2.6 FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

	Nombre d'administrateurs	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Rôle d'un Conseil d'administration	14	2
Gouvernance et éthique	14	2
Égalité entre les femmes et les hommes	14	2
Gestion de la diversité ethnoculturelle	14	2

2.7 APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

2.7.1 COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

- Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs

Mandat

- Examiner et enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Membres

Mme Marie-Josée Dumais, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA

Dr Jean-Pierre Farmer (84341), ancien administrateur de l'ordre

Dr Marc Giroux (70243), membre de l'ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas un administrateur de l'ordre ni un employé de l'ordre ou une personne liée à ceux-ci

Durée du mandat des membres: 2 ans

- Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Dénonciations transmises au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Une dénonciation reçue.

Enquêtes que le comité effectue

Une enquête a été effectuée au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs. La plainte a été jugée recevable par le comité. Aux termes de son enquête, le comité est arrivé à la conclusion que la plainte était non fondée et que l'administrateur n'avait pas commis de manquement déontologique. Aucune sanction n'a été recommandée au Conseil d'administration.

Décisions rendues par le Conseil d'administration à la suite des recommandations du comité

Aucune décision rendue.

2.8 NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Enquêtes, décisions et sanctions faisant suite à des manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

2.9 COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.9.1 RAPPORT DU COMITÉ DES REQUÊTES

Mandat

- Les pouvoirs délégués au comité des requêtes par le Conseil d'administration touchent surtout les droits individuels des candidats à l'exercice, des membres ou des ex-membres. Le comité des requêtes prend également des décisions concernant la tenue d'une enquête sur la qualité et la sécurité des soins fournis aux patients ainsi que sur toute matière ayant trait à la déontologie médicale en vertu des articles 16 à 18 de la *Loi médicale*, la transmission des informations et des recommandations aux conseils des médecins, dentistes et pharmaciens d'établissements de santé obtenues dans le cadre d'une enquête effectuée par le Bureau du syndic et les poursuites intentées dans des cas d'exercice illégal de la médecine.

Membres

Dr Mauril Gaudreault, président

Dre Nathalie Saad, vice-présidente

Dre Amélie Coutu

Dr Martin Laliberté

Mme Nathalie Pierre-Antoine

Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Le comité des requêtes a tenu neuf (9) séances dont cinq (5) séances ordinaires et quatre (4) séances extraordinaires.

Les membres du comité des requêtes ont également suivi une formation sur l'équité procédurale, le 16 décembre 2020, et une formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles, le 28 janvier 2021.

Liste des principales résolutions adoptées

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021, le comité des requêtes a pris des décisions concernant :

- des demandes de révision des décisions rendues par le comité d'admission à l'exercice à l'effet de refuser la délivrance d'un permis restrictif ou la poursuite des démarches en vue de l'organisation d'un stage d'évaluation;
- la délivrance d'un permis et d'un certificat de spécialiste;
- la délivrance et la révocation des certificats d'immatriculation à titre d'étudiant ou de résident en médecine en vertu du *Règlement sur les causes, conditions et formalités de délivrance et de révocation de l'immatriculation en médecine*;
- des mesures à imposer en vertu du *Règlement sur les modalités de contrôle des personnes effectuant un stage de formation professionnelle en médecine* à l'endroit des résidents en médecine;
- des engagements volontaires pris par des médecins en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions;
- des mesures à prendre en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions* à l'endroit des médecins ayant fait l'objet d'une décision judiciaire;
- des enquêtes sur la qualité et la sécurité des soins médicaux fournis aux patients ainsi que sur toute matière ayant trait à la déontologie médicale, la discipline des membres de l'ordre ou l'honneur et la dignité de la profession, en vertu des articles 16 et 18 de la *Loi médicale*;
- la transmission des informations et des recommandations aux conseils des médecins, dentistes et pharmaciens d'établissements de santé obtenues dans le cadre d'une enquête effectuée par le Bureau du syndic;
- des nominations des syndics ad hoc faisant suite aux avis du comité de révision;
- des poursuites intentées dans des cas d'exercice illégal de la médecine;
- des recommandations du conseil de discipline en application des dispositions des articles 158.1 et 161 du *Code des professions* faisant suite à des jugements rendus.

2.9.2 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Mandat

- Exercer un rôle-conseil auprès du Conseil d'administration sur les tendances en matière de saine gouvernance et le développement des meilleures pratiques de gouvernance et émettre des avis sur des questions d'éthique et de déontologie en matière de gouvernance ou pour une situation visant un membre de comité.
- Formuler des recommandations à l'égard des politiques de gouvernance de l'ordre et des programmes de formation, et participer à leur élaboration.
- Participer au processus de sélection des membres de comités et recommander leur nomination au Conseil d'administration, ainsi qu'au processus d'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités.
- Examiner et enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre de comité qui n'est pas un administrateur et formuler des recommandations sur la sanction à imposer.

Membres

Dre Nathalie Saad, présidente du comité

Dre Françoise Chagnon

Dr Martin Laliberté

Dr André Luyet

Mme Nathalie Pierre-Antoine

M. Yannick Tassoni

Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Le comité de gouvernance a tenu huit (8) réunions.

Résumé des activités

Ce comité a discuté des sujets suivants et formulé, dans certains cas, des recommandations au Conseil d'administration :

- mise en œuvre des lignes directrices de l'Office des professions du Québec en matière de gouvernance (culture de l'éthique, gestion des risques, reddition de comptes);
- assurance responsabilité civile des administrateurs;
- fonctionnement et optimisation du Conseil d'administration;
- politique de rémunération des administrateurs;
- politique de création des groupes de travail;
- politique de régie interne;
- politique d'embauche des cadres et médecins;
- politique de gestion des risques;
- politique des actifs informationnels;
- politique des prix et distinction du Collège;
- mandat et composition des comités statutaires et permanents et profil des compétences des membres;
- appel de candidatures et formation des comités permanents et statutaires;
- évaluation des comités statutaires et permanents et de leurs membres;
- programme de formation des administrateurs et membres de comités;
- création d'une Direction des communications et des affaires publiques;
- avis: Conciliation du devoir de solidarité de l'administrateur membre de comité avec l'obligation de prise de position au sein du CA.

2.9.3 RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Mandat

- Émettre des opinions sur la santé financière du Collège et formuler des recommandations sur les pratiques de gestion financière.
- Examiner les états financiers internes et analyser les écarts importants en vue de produire un rapport au Conseil d'administration.
- Examiner les états financiers audités, rencontrer l'auditeur du Collège afin de valider le résultat du mandat exécuté et prendre connaissance des recommandations faites par celui-ci, le cas échéant.
- Recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers audités.
- Faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la reconduction du mandat de l'auditeur externe.
- Formuler des recommandations au Conseil d'administration en vue de l'adoption du budget annuel par ce dernier.
- Recommander au Conseil d'administration le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier subséquent, ainsi que toutes autres tarifications imposées par le Collège.
- Recommander au Conseil d'administration les taux d'augmentation des salaires, jetons et honoraires.
- Réviser les politiques d'approvisionnement et de remboursement de dépenses.
- Réviser les dépenses du président, du directeur général, du secrétaire, du directeur général adjoint, des directeurs et des directeurs adjoints.
- Voir à l'application de la *Politique de placement des surplus du Collège*.
- Examiner toutes autres questions à la demande du Conseil d'administration et du comité des requêtes.

Membres

Dr Martin Laliberté, président

M. Jean-Pierre Dubeau

Dre Christine Larocque

Dr André Luyet

M. Stéphane Vallée, secrétaire

Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Le comité des finances et d'audit a tenu sept (7) réunions.

Résumé des activités

En plus de son mandat officiel, le comité a eu à se pencher sur les enjeux particuliers suivants :

- planification stratégique (volet financier);
- révision de la politique de rémunération des administrateurs en tenant compte de l'optimisation des méthodes de travail et de la flexibilité quant à la tenue des réunions en mode virtuel;
- révision des prévisions budgétaires et du montant de la cotisation annuelle pour l'année financière 2021-2022 en tenant compte du contexte de prolongement de la pandémie;
- réflexion sur les modalités de paiement pour la cotisation annuelle 2022-2023;
- contexte de pandémie:
 - vigie des impacts sur la situation financière du Collège;
 - mesures gouvernementales visant à soutenir les employeurs;
 - mesures financières visant à soutenir les employés du Collège;
- régime complémentaire de retraite (RCR) des employés du Collège:
 - frais d'administration du gestionnaire pour le régime du volet à cotisations déterminées;
 - stratégie concernant l'évaluation actuarielle dans le contexte de pandémie;
 - stratégie de financement du RCR.

2.9.4 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat

- Recommander au Conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les politiques en matière de gestion des ressources humaines et exercer une surveillance de leur mise en œuvre.
- Examiner les politiques en matière de ressources humaines et en recommander, au besoin, le développement ou la modification.
- Examiner et recommander, au besoin, une politique de rémunération, les structures salariales ainsi que les échelles de salaire pour l'ensemble des employés du Collège.
- Recommander au Conseil d'administration toute modification significative à apporter au programme d'avantages sociaux : assurances collectives et régimes de retraite.
- Proposer au Conseil d'administration toute modification à apporter à la *Politique de gestion de la performance*.
- S'assurer que la *Politique de formation* permet un maintien et un développement optimal des compétences des employés, tout en étant arrimée aux besoins du Collège.
- S'assurer d'une saine planification des effectifs.
- Recommander au Conseil d'administration les réorganisations à apporter à la structure organisationnelle du Collège.
- S'assurer de la mise en place d'un plan de relève pour les postes de direction.
- Participer à l'élaboration et à la révision générale des contrats de travail et ententes avec les cadres et professionnels.
- Exercer une vigie du climat de travail en prenant soin de réaliser périodiquement un sondage de mobilisation et d'en analyser les résultats.

En sus des fonctions particulières énumérées, le comité des ressources humaines peut se voir déléguer par le Conseil d'administration tout autre mandat relevant de son domaine d'expertise, et peut acheminer au Conseil d'administration toute autre recommandation qu'il juge appropriée.

Membres

Mme Valérie Lévesque, administratrice au CA, nommée par l'Office des professions, agissant à titre de présidente du comité

Dr André Luyet, directeur général du Collège

Dre Véronique Phan Cong, administratrice élue au CA

Mme Caroline Hayes, directrice des Ressources humaines du Collège, agissant à titre de secrétaire du comité

Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Le comité des ressources humaines a tenu six (6) séances dont deux (2) séances extraordinaires.

Résumé des activités

- Indicateurs de performance
- Télétravail: mise en place et rétroaction
- Création d'un nouveau poste (directeur des communications et des affaires publiques)
- Établissement d'échelons salariaux à l'embauche de nouveaux médecins
- Révision des échelles salariales des cadres non-médecins
- Politique d'évaluation de performance du directeur général
- Politique d'embauche des cadres et des médecins
- Politique d'appréciation de la contribution

2.10 DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

2.10.1 DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nom: Docteur André Luyet

Date de son entrée en fonction: 9 décembre 2019

Rémunération globale: 502 659,24 \$

2.10.2 BILAN DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Un virage ambitieux sur fond de pandémie

La pandémie qui a sévi tout au long de l'année n'a pas freiné l'élan du Collège dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les circonstances exceptionnelles ont plutôt confirmé la pertinence de revoir nos processus, de faire connaître notre mission, d'enrichir le dialogue avec nos membres et d'adopter une approche agile et proactive.

Nourrie par la vaste consultation menée par le Collège en 2019, dont le rapport a été publié en février 2020, l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique a occupé le premier semestre de l'année. Cet exercice participatif, réunissant à la fois des membres du Conseil d'administration et de la permanence, a donné

le plan stratégique Virage 2023, adopté par le Conseil d'administration en septembre 2020. En parallèle, l'équipe de direction a dressé un plan d'action ambitieux, permettant d'atteindre les objectifs du plan stratégique, selon quatre grandes orientations: agilité organisationnelle, mobilisation des membres, rayonnement et actualisation de la gouvernance. Ce plan d'action a été déposé au Conseil d'administration en décembre 2020. Un tableau de bord de gestion a rapidement été développé pour suivre l'évolution du virage, s'assurer d'une progression dans l'atteinte des objectifs, et apporter des ajustements au besoin pour maintenir le cap. L'ensemble de l'organisation se mobilise pour bien négocier ce virage.

Durant cette année marquée par la crise sanitaire, le Collège a été en mesure de poursuivre sa mission de protection du public grâce au déploiement généralisé du télétravail. Malgré un ralentissement très temporaire, tous nos secteurs d'activités sont demeurés opérationnels, que ce soit l'agrément des programmes de formation, la délivrance de permis d'exercice, l'inspection professionnelle, les enquêtes en déontologie ou la discipline. Nous avons aussi procédé au

lancement d'une interface pour la consultation des décisions disciplinaires en ligne, afin de faciliter l'accès à l'information pour le public. Bien que cette crise ait engendré son lot de défis, elle nous a permis de confirmer l'engagement et le professionnalisme de notre personnel.

Alors que le réseau de la santé était sous haute pression, le Collège a contribué à la recherche de solutions, notamment par des initiatives de collaboration interprofessionnelle. Dès la mi-mars, les efforts concertés avec divers ordres professionnels (notamment les infirmières et les pharmaciens) ont mené à plusieurs ententes et arrêtés ministériels visant à accroître l'efficacité du réseau durant la pandémie. Mentionnons, à la fin de 2020, l'autorisation accordée à plusieurs professionnels et à certains étudiants de contribuer à la vaccination des Québécois contre la COVID-19.

Sur le plan du rayonnement, la création d'une Direction des communications et des affaires publiques et le recrutement d'un nouveau directeur a permis d'accroître la présence du Collège dans la sphère médiatique, notamment les médias sociaux, d'amorcer une refonte de ses outils de communication et de remettre

de l'avant son rôle sociétal par ses prises de position publiques. Le Collège s'est notamment fait entendre sur des questions comme la santé mentale et le racisme systémique, ou sur des projets de loi touchant à la protection du public, comme celui sur la procréation assistée ou sur la réforme du régime de santé et sécurité au travail. Nous avons également produit des rapports percutants, notamment sur les complications liées aux bandelettes sous-urétrales, sur le déploiement de la pilule abortive au Québec et sur la qualité des soins médicaux dans deux CHSLD au début de la pandémie (rapport conjoint avec l'OIIQ et l'OIIAQ). Un nouveau dialogue s'établit également avec nos membres, à qui nous avons récemment donné la parole dans le cadre d'un vaste sondage visant à connaître leurs opinions et leurs expériences, après une année de pandémie.

Certains acteurs clés, qui ont contribué aux activités du Collège pendant des années, ont quitté ou quitteront prochainement notre organisation. Ce changement de garde, prévu de longue date, donne lieu au recrutement ordonné d'une relève de qualité et à un transfert planifié des dossiers afin de préserver la mémoire organisationnelle. C'est dans ce sillage que le Collège souligne la nomination d'une nouvelle directrice générale adjointe et secrétaire, de même que l'arrivée d'une nouvelle syndique, d'un nouveau directeur adjoint aux études médicales et de

plusieurs médecins venant compléter les équipes d'inspection et d'enquêtes.

Déjà bien engagée, la transformation du Collège se poursuivra au cours de l'année 2021-2022. D'ici 2023, nous atteindrons les objectifs ambitieux et structurants de notre plan stratégique et construirons ensemble le Collège de demain, auquel nous serons toutes et tous fiers d'appartenir.

Le directeur général,
André Luyet, M.D.

2.10.3 SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Nom : Docteure Isabelle Tardif

2.11 RESSOURCES HUMAINES

	Nombre
Employés équivalents à temps complet	153

	Nombre
Heures travaillées par semaine déterminant le statut d'un poste à temps complet	33,75

2.12 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Date

L'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des médecins du Québec s'est tenue le 6 novembre 2020, via webdiffusion.

Nombre de membres présents (y compris les administrateurs)

231 membres se sont connectés à la plateforme pour assister à l'AGA.

Sujets abordés

Lors de son AGA, le Collège a abordé les points suivants :

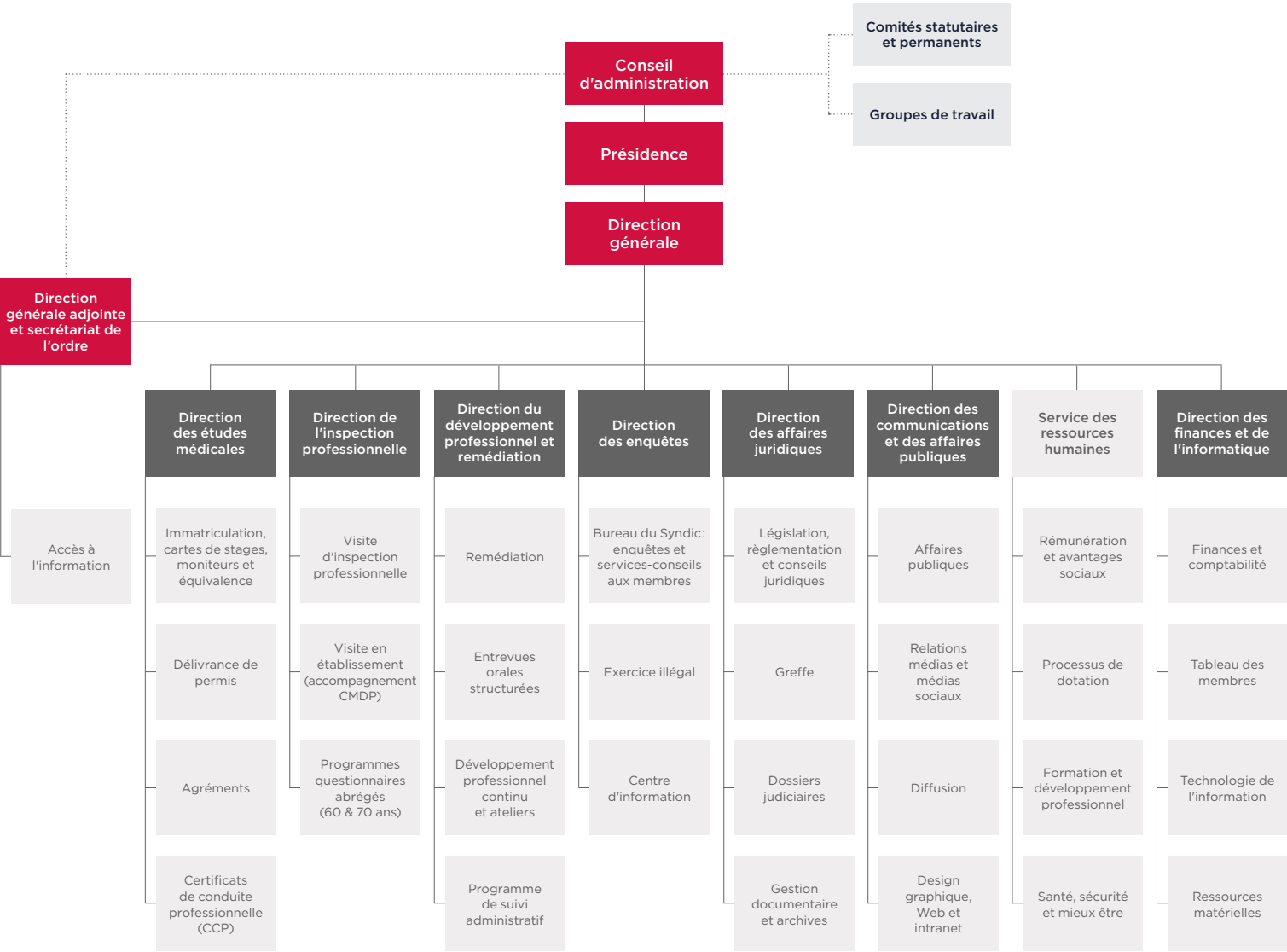
- rapport des activités du président, du directeur général et du secrétaire de l'ordre ;
- présentation des états financiers de l'ordre ;
- nomination des auditeurs pour l'année 2020-2021 ;
- consultation des membres sur la cotisation annuelle ;
- approbation de la rémunération des administrateurs élus.

Le Collège a également répondu aux questions de l'assemblée.

2.13 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2.15 ORGANIGRAMME DE L'ORDRE ET DE SA PERMANENCE



3. ACTIVITÉS DU COMITÉ DES ÉTUDES MÉDICALES ET DE L'AGRÈMENT

Rapport du comité des études médicales et de l'agrément

Mandat

- S'assurer que la formation médicale de premier cycle et postdoctorale prépare adéquatement les candidats à l'exercice de la médecine, et étudier toute question s'y rapportant.
- Collaborer avec les partenaires universitaires, les autres collèges et les organisations engagés dans la formation médicale afin de recueillir des indications pertinentes en matière d'éducation médicale, et de formuler des recommandations.
- Collaborer au processus d'agrément conjoint de CanRAC (Consortium canadien d'agrément des programmes de résidence) pour l'agrément des programmes de formation postdoctorale.
- Établir les critères d'agrément des milieux de formation postdoctorale et agréer ces milieux conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 2 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec*.
- Collaborer à l'élaboration de critères conjoints d'agrément avec le comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) pour l'agrément des unités universitaires de développement professionnel continu (DPC).
- Établir les critères d'agrément des unités de DPC des organisations médicales québécoises prestataires d'activités de développement professionnel continu.
- Étudier les rapports des visites d'agrément des unités de DPC des organisations médicales québécoises prestataires d'activités de développement professionnel continu, statuer sur la nature de l'agrément à accorder, adresser aux autorités visées les recommandations découlant des rapports de ces visites, et s'assurer du respect et de l'application de ces recommandations.

Composition du comité

Nombre de personnes composant le comité au 31 mars : 10

Nombre de personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs nommés : 2

Échanges et discussions

Rapport sur les activités liées à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu de lourds impacts sur l'ensemble des activités liées aux études de premier cycle et postdoctorales, au développement professionnel continu (DPC) et à l'agrément des programmes et milieux de formation postdoctorale et des unités de DPC. La première séance du CÉMA suivant l'annonce des mesures prises par les gouvernements fédéral et provincial a été essentiellement consacrée à la crise sanitaire qui demeure au premier rang des préoccupations du comité.

Activités liées à la pandémie de COVID-19

- Délivrance des permis restrictifs pour résidents finissants et nouvelle résolution établie par le Conseil d'administration du Collège
- Redéploiement des résidents et médecins enseignants
- Exposition clinique des apprenants
- Aménagement des examens de certification du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) et du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC)
- Aménagement des examens du Conseil médical du Canada (CMC)
- Report et aménagement du jumelage R-1 des résidents en 2021
- Aménagement des stages de formation liés au déstagement en milieu hospitalier
- Agrément temporaire de milieux de formation
- Allègement du processus pour les candidats diplômés internationaux et moniteurs
- Aménagement de l'implantation de la compétence par conception (CPC)
- Aménagement des visites d'agrément de formation postdoctorale en format virtuel et révision du calendrier
- Difficultés de recrutement des visiteurs
- Révision du calendrier des visites d'agréments des unités de DPC des facultés de médecine
- Report des visites d'agrément internes des organisations québécoises prestataires d'activités de DPC

Agrément postdoctoral

- Évolution du système d'agrément canadien CanERA (Excellence dans l'agrément canadien des programmes de résidence) mettant l'accent sur les résultats associés à la qualité des programmes et concrétisant les valeurs d'efficacité, de cohérence et d'amélioration continue
- Réflexion sur la participation des patients aux visites d'agrément
- Mise à jour des normes générales d'agrément des programmes de résidence et des institutions offrant ces programmes par le Consortium canadien d'agrément des programmes de résidence (CanRAC) qui réunit le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), le Collège des médecins du Québec (Collège), et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal)
- Mise à jour évolutive du système électronique de gestion de l'agrément CanAMS et déploiement de nouveaux instruments applicables aux visites d'agrément ayant lieu à compter du 1^{er} juillet 2021
- Agrément des programmes et des milieux de formation postdoctorale
- Adoption de la *Liste des agréments* regroupant les milieux agréés pour la formation postdoctorale
- Rapports des décisions d'agrément des programmes de résidence enseignés au Québec et des institutions québécoises prises par le CanRAC

- Rapports des visites d'inspection professionnelle des établissements utilisés pour des stages de formation postdoctorale
- Agrément du nouveau programme de radiologie interventionnelle à l'Université de Montréal et à l'Université McGill (ce programme ne donne pas lieu à une certification par le Collège)
- Visite d'agrément régulière virtuelle des programmes de résidence de l'Université de Montréal
- Pleine reconnaissance par le CanRAC du titre de certifié par le Collège d'un directeur de programme
- Promotion de la formation et de l'accompagnement des enseignants
- Rappel de l'importance de la tenue de dossiers dans l'enseignement des résidents
- Crédits de formation continue obligatoire pour les directeurs de programmes et les vice-doyens en évaluation de leur pratique, en tant qu'éducateur lors de l'agrément

Agrément en développement professionnel continu (DPC)

- Rapports des décisions d'agrément des unités de DPC des facultés de médecine du Québec prises par le CAÉMC (Comité d'agrément de l'éducation médicale continue)
- Suivis des visites internes à mi-cycle d'organisations prestataires d'activités de DPC agréées par le CMQ

Enjeux liés à l'éducation médicale

Niveau premier cycle

- Admission en médecine
- Politique d'admission en résidence et jumelage des résidents par le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS)
- Participation des étudiants en médecine à la prestation des soins en télémédecine durant la pandémie de COVID-19
- Transition vers la résidence
- Réflexion sur l'éducation prédoctorale pour l'avancement du généralisme
- Objectifs d'évaluation pour la certification en médecine de famille
- *Participation des étudiants à la prestation des soins en télémédecine - Recommandations à l'intention des universités, des étudiants en médecine et de leurs superviseurs*
- Rappel aux étudiants non jumelés souhaitant faire des stages cliniques
- Rapports des activités de la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ)

Niveau postdoctoral

- Mise à jour du guide *Rôle et responsabilités de l'apprenant et du superviseur*
- Mise à jour du guide *Les téléconsultations réalisées par les médecins*
- Formation des médecins de famille

- Valorisation de la médecine de famille
- Consultation sur la réforme des comités de formation de l'Office des professions du Québec (OPQ)
- Risques liés à l'épuisement professionnel et défis soulevés par la tâche des médecins enseignants et superviseurs dans le contexte d'avoir à former un nombre accru de résidents, d'étudiants en médecine et d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS)
- Saturation des milieux de formation en termes de capacité d'accueil pour les stages d'externat et de résidence dans un contexte de concurrence (IPS et autres ordres professionnels)
- Capacité d'accueil des résidents R1 en médecine de famille en prévision de l'augmentation des cohortes en 2022
- Activités partagées avec les pharmaciens
- Compétence par conception (CPC) et activités professionnelles fiables (APC)
- Aménagement des activités ALDO-Québec, portant sur les aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la médecine au Québec
- Allongement de la formation en surspécialités pédiatriques et tenue des examens de pédiatrie générale
- Avenir de la spécialité de biochimie médicale
- Mise en garde concernant la pratique des résidents avec un permis régulier dans leurs milieux de formation
- Légalisation et réglementation du cannabis
- Permis restrictifs et Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Québec et la France
- Intervention en matière d'opioïdes
- Procréation médicalement assistée
- Aide médicale à mourir
- Responsabilité sociale et développement durable
- Santé des Autochtones
- Lutte contre le racisme
- Santé et bien-être des résidents
- Santé et sécurité des patients
- Règlement sur l'inspection professionnelle des médecins
- Répertoire canadien sur l'éducation postdoctorale (RCEP-CAPER)
- Veilles législatives et projets de loi
- Rapports des activités de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ)

3.1 RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité des études médicales et de l'agrément a tenu trois (3) réunions.

3.2 EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Programmes d'études donnant accès aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis, y compris l'attestation d'études collégiales (AEC), et, s'il y a lieu, aux certificats de spécialistes de l'ordre professionnel

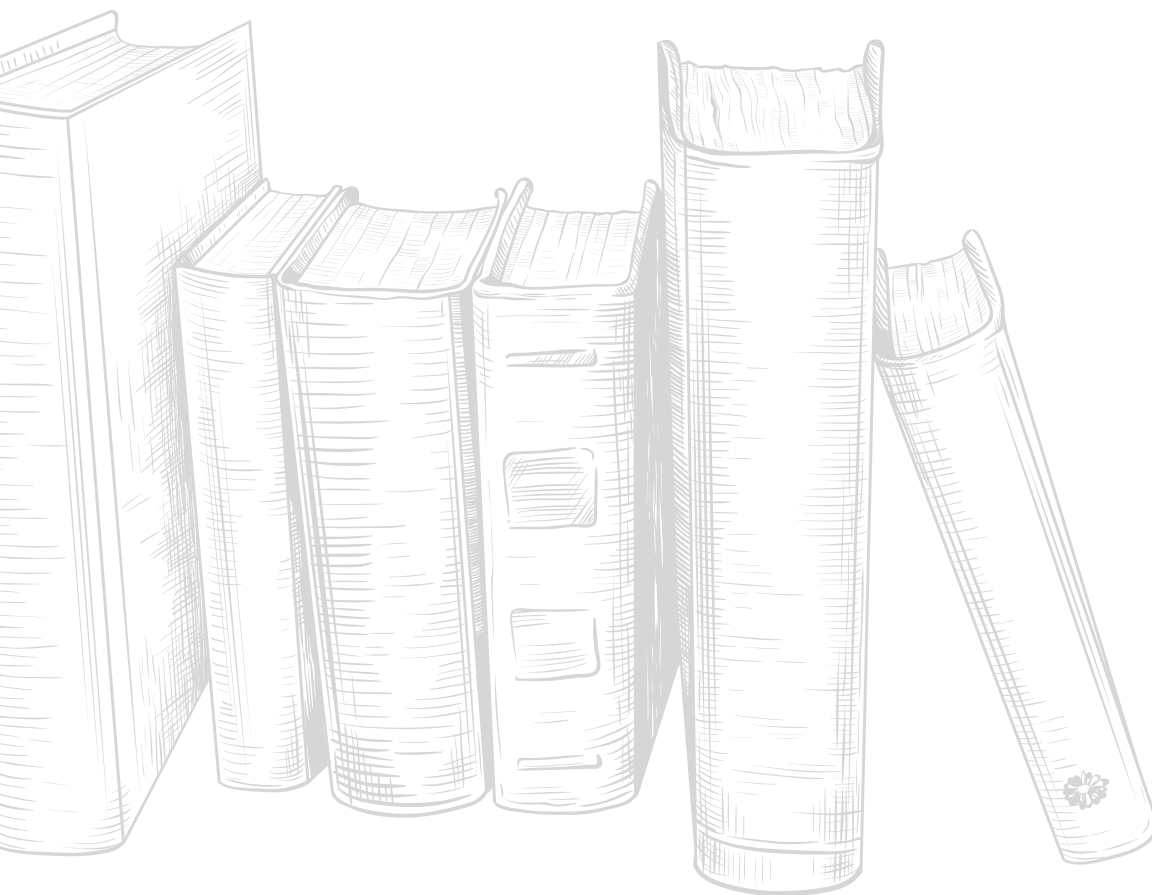
	Nombre
Programme d'études dont le diplôme donne droit aux permis ou aux certificats de spécialiste	17

Programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un examen de la qualité de la formation offerte par les établissements d'enseignement

	Nombre
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	15
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	61
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
Avis positifs	S. O.
Avis recommandant des modifications	S. O.
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	69

Programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un avis du comité de la formation concernant leur ajout ou leur retrait au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

	Nombre
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	0



3.3 AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Des référentiels de compétence existent pour les études de premier cycle et postdoctorales, de même que pour les 60 spécialités reconnues au Québec. Le Collège participe activement aux mises à jour avec ses partenaires en éducation médicale que sont le Conseil médical du Canada, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins de famille du Canada. De par sa mission, le Collège exerce une surveillance de la formation par l'agrément des programmes et des milieux de formation et selon des compétences établies à acquérir, et s'assure que cette formation est bien faite, bien évaluée, bien encadrée et bien supervisée.

Nombre d'unités de DPC donnant lieu à l'agrément

	Nombre
Unités de DPC évaluées (facultés de médecine, fédérations médicales, associations affiliées et organismes médicaux)	43

Programmes (unités de DPC) ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un examen de la qualité de la formation

	Nombre
Programmes (unités de DPC) dont l'examen était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes (unités de DPC) dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	5
Programmes (unité de DPC) dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	5
Avis positifs	5
Avis recommandant des modifications	5
Programmes (unités de DPC) dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0

4. ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Rapport du comité d'admission à l'exercice

Mandat

- Délivrer le permis visé à l'article 33 de la *Loi médicale* ou un certificat de spécialiste.
- Délivrer le permis ou un certificat de spécialiste en application de l'article 5 du *Règlement sur la délivrance d'un permis et d'un certificat de spécialiste du Collège des médecins du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*.
- Délivrer, conformément à l'article 41 du *Code des professions*, un permis temporaire valable pour un an et renouvelable à une personne légalement autorisée à exercer la médecine hors du Québec, aux conditions qu'il détermine.
- Délivrer, conformément à l'article 42.1 du *Code des professions*, un permis restrictif temporaire à un candidat à l'exercice et déterminer, parmi les activités professionnelles que peuvent exercer les membres de l'ordre, celles qui peuvent être exercées par le titulaire du permis ainsi que les conditions suivant lesquelles il peut les exercer.
- Délivrer, conformément à l'article 34 de la *Loi médicale*, un permis temporaire à une personne engagée comme professeur dans le domaine de la santé dans une université du Québec, aux conditions qu'il détermine.
- Étudier et statuer sur toute demande de reconnaissance d'équivalence en vue de l'obtention du permis d'exercice ou d'un certificat de spécialiste en application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec*.
- Délivrer ou renouveler le permis restrictif suivant l'article 35 de la *Loi médicale*.
- Déterminer le contenu et la durée du stage d'évaluation imposé dans le cadre d'une demande de permis restrictif.
- Délivrer le certificat d'immatriculation visé à l'article 28 de la *Loi médicale*, sauf dans les cas où les paragraphes 3 et 4 de l'article 2 du *Règlement sur les causes, conditions et formalités de délivrance et de révocation de l'immatriculation en médecine* peuvent trouver application.
- Révoquer le certificat d'immatriculation visé à l'article 28 de la *Loi médicale* dans les cas prévus aux paragraphes 1 et 3 de l'article 3 du *Règlement sur les causes, conditions et formalités de délivrance et de révocation de l'immatriculation en médecine*.
- Étudier et statuer sur toute demande d'évaluation de formation en acupuncture, en conformité avec le *Règlement sur la formation des médecins qui désirent exercer l'acupuncture*.
- Appliquer, dans l'exercice de ses pouvoirs, les orientations générales et les balises approuvées par le Conseil d'administration.

Composition du comité

Nombre de personnes composant le comité au 31 mars : 5

Nombre de personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs nommés : 2

Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Le comité d'admission à l'exercice a tenu neuf (9) réunions.

Mesures prises étant donné la situation exceptionnelle liée à la pandémie de COVID-19 Protocole d'entente en vue d'une pratique hors établissement

Adoption d'un protocole d'entente en vue d'une pratique hors établissement pour les titulaires d'un permis restrictif dans un contexte de pandémie, visant à garantir l'encadrement professionnel et l'évaluation de la qualité de l'acte médical du médecin détenteur d'un permis restrictif en vertu de l'article 35 de la *Loi médicale*, pour la partie de sa pratique professionnelle qui se déroulera hors établissement, en contexte de pandémie.

Recommandations intérimaires des mesures sanitaires pour la reprise des stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19

Présentation et suivi par la section des permis restrictifs des *Recommandations intérimaires des mesures sanitaires pour la reprise des stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19* publiées par le MSSS, compte tenu de l'impact sur la gestion des stages en cours ou à venir.

Échanges et discussions

Voir aussi la section 17.3.7 Actions menées par l'ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires et des permis restrictifs.

Intégration des professionnels formés à l'étranger Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

- Présentation au CAE du document du CIQ *Saisir le potentiel de l'immigration professionnelle*, constituant une prise de position en lien avec un sondage auprès des personnes immigrantes souhaitant exercer une profession réglementée au Québec, et présentant plusieurs enjeux portant sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes ainsi que des recommandations; approbation d'un document préparé par la Direction des études médicales (DEM) du Collège par le CAE et présentant les mesures mises en place par la DEM, en regard des différentes recommandations.
- Participation au *Forum de l'admission du CIQ* où différents sujets touchant les ordres professionnels sont abordés pour discussion et information.
- Participation à la formation *L'évaluation des compétences professionnelles: enjeux et défis pour les ordres professionnels* présentée par le CIQ.
- Présentation des réponses du Collège adressées aux questions du CIQ en lien avec le rapport de la réforme des comités de formation au sein des ordres professionnels.

Permis restrictifs

Optimisation et révision des processus

- Présentation du portrait statistique et des bilans semestriels des activités de la DEM et du CAE au regard des demandes de permis restrictifs en vertu de l'article 35 de la *Loi médicale* (permis restrictif professeur sélectionné et médecin clinicien) et des permis délivrés selon l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Québec et la France. Ces résultats témoignent d'une augmentation significative des demandes de permis restrictifs depuis 2017 ainsi que d'une diminution globale des délais entre les différentes étapes du processus de demande de permis restrictifs.
- Adoption d'un canevas pour un complément d'informations à la fiche d'évaluation finale ayant pour but de guider les maîtres de stage dans la production de l'évaluation finale et pour obtenir plus d'informations au terme du stage afin de permettre aux membres du CAE de prendre la décision la plus éclairée et équitable possible pour le candidat.
- Réflexion sur le stage d'évaluation et le stage d'adaptation à caractère évaluatif en psychiatrie.
- Processus d'amélioration continue en place afin d'assurer des stages de qualité aux candidats à un permis restrictif au Québec en regard de trois principaux aspects: choix et milieux de stage et des maîtres de stage, formation/accompagnement des maîtres de stages et des médecins évaluateurs, contenu des évaluations de mi-stage et de fin de stage.
- Élaboration d'un sondage poststage portant sur l'appréciation du stage d'évaluation.

NAC-PRA (National Assessment Collaboration – Practice Ready Assessment) Committee Meeting and NAC³ (National Assessment Central Coordinating Committee) Meeting – Printemps 2020

Participation à deux comités réunissant des représentants des programmes d'évaluation de la capacité à exercer des diplômés internationaux en médecine (DIM) des différentes provinces canadiennes où il a notamment été question des impacts de la pandémie sur les différents programmes, du nouveau module d'orientation en ligne pour les DIM sur la rétroaction à venir en 2021, des nouveaux modules de formation en ligne pour les superviseurs sur le *failure to fail* et le *bias awareness* à venir en 2021, de la révision à venir des normes pour l'évaluation de la capacité à exercer en psychiatrie et en médecine interne, etc.

Objectifs d'évaluation pour la certification en médecine de famille – Collège des médecins de famille du Canada (CMFC)

Mise à jour en mai 2020 du document *Les objectifs d'évaluation pour la certification en médecine de famille*, qui décrit les habiletés essentielles et les compétences observables attendues des résidents à la fin de leur formation et qui présente les principales directives à suivre pour l'évaluation en cours de formation et l'élaboration du contenu de l'examen de certification.

Réflexion sur l'éducation prédoctorale pour l'avancement du généralisme – CMFC

Présentation d'un rapport du Collège des médecins de famille du Canada faisant suite à une réflexion sur l'avancement du généralisme dans l'éducation médicale et où sont soulignées les pratiques exemplaires du généralisme: résultats, structures, processus et contenu dans les contextes de la responsabilité sociale, les admissions, le cursus, le corps enseignant et l'engagement communautaire ainsi que l'agrément.

Examens du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) et du Conseil médical du Canada (CMC)

Information aux membres du CAE sur les derniers développements concernant la prestation des examens de certification du Collège royal et du CMFC ainsi que celle des examens du CMC pour 2020: modification du format d'examen de certification du Collège royal et du CMFC qui a trait uniquement à la composante écrite de ces examens et à aucune composante orale, par ECOS ou appliquée, annulation et report à 2021 des sessions d'examen de l'EACMC partie II du CMC, tenue des examens oraux, appliqués ou par ECOS en mode virtuel, délivré de façon sécuritaire et psychométriquement valide.

Le Collège est d'avis de maintenir ses exigences de certification par le Collège royal et le CMFC et par la licence du CMC (LCMC) pour la délivrance des permis réguliers (autres que ceux obtenus à la suite d'une conversion de permis restrictif).

4.1 RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

	Nombre
Candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence	96

Personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation selon que le diplôme ou la formation a été obtenu au Québec, hors du Québec, mais au Canada, ou hors du Canada

	Diplôme ou formation obtenu		
	au Québec	hors du Québec	hors du Canada
Demandes pendantes du 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	S. O.	S. O.	33
Demandes reçues au cours de l'exercice	S. O.	S. O.	227
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	S. O.	S. O.	199
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	S. O.	S. O.	S. O.
Demandes refusées au cours de l'exercice	S. O.	S. O.	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	S. O.	S. O.	38

4.2 RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'ordre a un règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

4.3 FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste ayant suivi, au cours de l'exercice ou antérieurement, chacune des activités de formation et nombre de personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste qui ne les ont pas suivies au 31 mars de l'exercice.

	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	23	15
Égalité entre les hommes et les femmes	34	4
Gestion de la diversité ethnoculturelle	34	4

4.4 ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION AINSI QUE, S'IL Y A LIEU, DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Mesure prise en lien avec la situation exceptionnelle de la pandémie de COVID-19

- Ajout d'une agente temporaire pour traiter les demandes de reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D. à la suite du report de la date limite pour faire une demande de jumelage pour un poste en résidence

Autres mesures

- Trois vidéos sont disponibles dans le site Web du Collège expliquant les voies du permis pour les diplômés internationaux en médecine (DIM):
 - le permis régulier, par la reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D.;
 - le permis restrictif clinicien ou professeur sélectionné;
 - le permis selon l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Québec et la France.
- Révision et modernisation de la section Études médicales et demandes de permis du site Web, facilitant la navigation et la recherche d'information
- Immatriculation des diplômés internationaux en médecine (DIM) admis dans un programme de résidence pour leur permettre de participer à un stage d'acclimatation, avant le début de leur formation postdoctorale
- Immatriculation des DIM ayant obtenu la reconnaissance de l'équivalence de leur diplôme (M.D.), mais n'ayant pas été admis en résidence, leur permettant de participer à un stage de mise à niveau (programme du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé - CÉDIS) avant de déposer une nouvelle demande d'admission dans un programme de résidence
- Diffusion d'information sur des cours de français intermédiaire offerts par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- Participation avec la Collaboration nationale en matière d'évaluation du Conseil médical du Canada: deux sessions d'examen de type examen clinique objectif structuré (ECOS) à la fin des études en médecine du premier cycle se tiennent à Montréal au cours de l'année
- Utilisation et mise à jour de la demande d'inscription médicale au Canada pour le Québec à inscriptionmed.ca, portail administré par le Conseil médical du Canada (CMC), permettant de déposer une demande de reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D. en vue d'un permis d'exercice ou d'une demande de permis restrictif (professeur, clinicien ou selon l'ARM)
- Outil de vérification à la source des diplômes et des titres des diplômés internationaux en médecine par inscriptionmed.ca, pour lequel le CMC a des procédures rigoureuses de vérification de l'authenticité des documents en vue de la prévention de la falsification des titres de compétences

Référence: Le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec* fixe les conditions de délivrance du permis ainsi que les règles d'accès à la profession médicale.

5. ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence, qu'elles aient été faites dans le cadre d'une demande de permis ou d'une demande d'un certificat de spécialiste

	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	9
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	6
maintenant la décision initiale	5
modifiant la décision initiale	1
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	6
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	3

6. ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

6.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – TOUS LES MEMBRES

Répartition des membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars en fonction de leur couverture d'assurance et des montants minimaux prévus de la garantie selon les moyens de garantie

	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par membre	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance de l'ordre	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'ordre (régime collectif)	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	23 704 \$	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Autre couverture	S. O.	S. O.	S. O.
Cautionnement ou autre garantie	S. O.	S. O.	S. O.
Dispenses (exemptions)	963	S. O.	S. O.

6.2 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Répartition des membres exerçant au sein de sociétés inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars et des montants prévus de la garantie selon les moyens de garantie

	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par membre	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance de l'ordre	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'ordre (régime collectif)	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre	13 333	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant le membre	1 441	5 000 000 \$	10 000 000 \$

6.3 RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité professionnelle

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	103
Membres concernés par ces réclamations	118

6.4 MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE OU AU BUREAU DU SYNDIC

Membres ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une transmission d'informations, et ce, distinctement, au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	1
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	162

6.5 RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES AU FONDS D'ASSURANCE DE L'ORDRE

6.5.1 RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE DÉCISION

S. O.

6.5.2 RÉCLAMATIONS AU FONDS D'ASSURANCE

Aucune réclamation au fonds d'assurance n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

6.6 AUTRES ACTIVITÉS

S. O.

7. ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

7.1 MONTANT MAXIMAL POUVANT ÊTRE VERSÉ EN INDEMNISATION

Montant maximal pouvant être versé annuellement en indemnisation

	Montant
à un réclamant par rapport à un même membre	15 000 \$
à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	50 000 \$

7.2 RÉCLAMATIONS EN INDEMNISATION

Aucune réclamation n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



8. ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

8.1 LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Travaux réalisés au cours de l'exercice sur la loi constitutive de l'ordre et sur sa réglementation (issue de sa loi constitutive ou du *Code des professions*)

Règlement	Type de travaux	Objet	Consultations effectuées
<i>Code de déontologie des médecins</i>	Révision	Mise à jour du <i>Code</i> afin d'y inclure notamment des dispositions énonçant expressément qu'est interdit tout acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance ou du trafic d'influence, ainsi que des dispositions obligeant le membre d'un ordre à informer le syndic lorsqu'il a des raisons de croire qu'une situation susceptible de porter atteinte à la compétence ou à l'intégrité d'un autre membre de l'ordre survient.	Aucune au cours de l'exercice
<i>Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin</i>	Remplacement	Modifications en lien avec l'imposition pour tout membre exerçant hors établissement de tenir et de conserver sur support numérique ses dossiers, la révision des délais de conservation des dossiers et les obligations des cessionnaires et gardiens provisoires.	Aucune au cours de l'exercice

Règlement	Type de travaux	Objet	Consultations effectuées
<i>Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par une conseillère en génétique</i>	Élaboration	Autoriser les conseillères en génétique à exercer les activités professionnelles suivantes: 1° procéder à l'évaluation nécessaire au conseil génétique; 2° prescrire des tests génétiques; 3° évaluer les risques d'occurrence et de récurrence des conditions génétiques.	Aucune au cours de l'exercice (les consultations ont été effectuées au cours de l'exercice précédent)
<i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes</i>	Révision	Autoriser les diététistes à exercer les activités professionnelles suivantes: 1° ajuster l'insuline et les antihyperglycémants oraux; 2° prescrire le matériel nécessaire au suivi de la glycémie par le patient; 3° prescrire des analyses de laboratoire; 4° prescrire des macronutriments.	Aucune au cours de l'exercice (les consultations ont été effectuées au cours de l'exercice précédent)
<i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes</i>	Révision	Nouvelles demandes en matière de dysphagie: 1° introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une ouverture artificielle, ou dans et au-delà du pharynx, ou au-delà du vestibule nasal (endoscopie); 2° prescrire un examen d'imagerie médicale (vidéofluoroscopie).	Aucune au cours de l'exercice
<i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités pouvant être exercées par un ergothérapeute</i>	Révision	Nouvelles demandes en matière de dysphagie: 1° introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une ouverture artificielle, ou dans et au-delà du pharynx, ou au-delà du vestibule nasal (endoscopie); 2° prescrire un examen d'imagerie médicale (vidéofluoroscopie).	Aucune au cours de l'exercice

Règlement	Type de travaux	Objet	Consultations effectuées
<i>Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des orthophonistes</i>	Élaboration	Autoriser les orthophonistes à exercer les activités professionnelles suivantes : 1° introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une ouverture artificielle, ou dans et au-delà du pharynx, ou au-delà du vestibule nasal; 2° administrer des médicaments ou d'autres substances faisant l'objet d'une ordonnance; 3° prescrire un examen d'imagerie médicale (vidéofluoroscopie).	Consultation en vertu de l'article 19b) de la <i>Loi médicale</i> : • Association d'otorhinolaryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec • Association des gastro-entérologues du Québec • Association des radiologistes du Québec • Médecins ORL directement impliqués en dysphagie • Ministère de la Santé et des Services sociaux • Office des professions du Québec • Ordre des chiropraticiens du Québec • Ordre des dentistes du Québec • Ordre des ergothérapeutes du Québec • Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec • Ordre des infirmières et infirmiers du Québec • Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec • Ordre des pharmaciens du Québec • Ordre des podiatres du Québec • Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec • Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec • Ordre professionnel des diététistes du Québec • Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Règlement	Type de travaux	Objet	Consultations effectuées
<i>Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par un pharmacien</i>	Remplacement	Modifications apportées au <i>Règlement</i> afin de donner plein effet aux nouvelles activités octroyées aux pharmaciens par le projet de loi 31 (<i>Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services</i>), en concordance avec la réglementation de l'Ordre des pharmaciens du Québec.	Aucune au cours de l'exercice (les consultations ont été effectuées au cours de l'exercice précédent)
<i>Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec</i>	Révision	Modifications pour ajouter la culture de plaies (prélèvement d'une lésion cutanée avec écouvillon).	Consultation en vertu de l'article 94h du <i>Code des professions</i>: • Office des professions du Québec • Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec • Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec • Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec • Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
<i>Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées dans le domaine de la procréation assistée</i>	Élaboration	Autoriser un embryologiste exerçant dans un centre de procréation assistée à exercer les activités suivantes: 1° procéder à la préparation, à la culture et à la préservation des tissus reproductifs et des gamètes prélevés; 2° procéder à la fécondation des ovules; 3° procéder à la préparation, à la culture et à la préservation des embryons; 4° décider et appliquer certaines manipulations et techniques d'embryologie requises par la condition clinique; 5° évaluer la qualité des gamètes et des embryons et procéder à leur sélection.	Aucune au cours de l'exercice

Règlement	Type de travaux	Objet	Consultations effectuées
<i>Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence</i>	Révision	Ajout de deux nouvelles activités aux techniciens ambulanciers et aux techniciens ambulanciers en soins avancés: 1° administrer un médicament par voie orale, topique, sous-cutanée, intranasale, intradermique ou intramusculaire, ou par inhalation, aux fins de la vaccination; 2° effectuer les prélèvements nécessaires à un test de dépistage.	Consultation en vertu de l'article 94h) du <i>Code des professions</i>: - Ministère de la Santé et des Services sociaux - Office des professions du Québec - Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec - Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec - Ordre des pharmaciens du Québec - Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec - Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec - Ordre des sages-femmes du Québec
<i>Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical</i>	Remplacement	Autoriser l'exercice d'activités en anatomopathologie et en macroscopie aux technologistes médicaux. Ce règlement prévoit également l'obligation d'une formation universitaire pour l'exercice d'activités en macroscopie.	Aucune au cours de l'exercice (elles ont été effectuées au cours de l'exercice précédent)

Règlements ayant fait l'objet d'une entrée en vigueur au cours de l'exercice:

- *Règlement sur l'organisation du Collège des médecins du Québec et les élections à son Conseil d'administration*: 2020-04-30
- *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (prescription de radiographies): 2020-05-21
- *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées en perfusion clinique* (exigences de formation des diplômés hors Québec): 2020-11-26
- *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par un pharmacien*: 2021-01-25

8.2 NORMES, GUIDES, STANDARDS DE PRATIQUE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIFS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

État des travaux, réalisés au cours de l'exercice, sur les normes, guides ou standards de pratique ou les lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

Titre	Travaux effectués	Collaborateurs
<i>Pénurie d'équipements de protection individuelle pendant la pandémie de COVID-19: Énoncé de position</i>	Nouvelle publication Version anglaise également disponible	OIIQ, OIIAQ, OPIQ
<i>Fiche de prévention clinique</i>	Mise à jour	MSSS
<i>Guide explicatif – Prescription de radiographies en physiothérapie</i>	Nouvelle publication	OPPQ
<i>Participation des étudiants en médecine à la prestation des soins en télémédecine durant la pandémie de COVID-19: Recommandations à l'intention des universités, des étudiants en médecine et de leurs superviseurs</i>	Nouvelle publication	
<i>La médecine esthétique: Guide d'exercice</i>	Mise à jour	
<i>Le transfert interétablissements: prise en charge et sécurité des patients: Guide d'exercice</i>	Refonte complète	
<i>Les aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la pratique médicale au Québec (ALDO-Québec)</i>	Mise à jour Version anglaise également disponible	
<i>Guide sur la formation requise en phlébologie</i>	Nouvelle publication	
<i>Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines: Guide explicatif</i>	Nouvelle publication	En collaboration avec 9 ordres professionnels
<i>Fiches d'information sur la télémédecine:</i> <i>1- Téléconsultations: quels outils ou plateformes utiliser?</i> <i>2- Rencontre en personne ou téléconsultation: comment trancher?</i> <i>3- Les apprenants et la télémédecine: quelles sont les responsabilités du superviseur?</i>	Nouvelles publications	
<i>Énoncé de principes en soutien à la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures neuromusculosquelettiques</i>	Nouvelle publication	OEQ, OPPQ

8.3 AVIS OU PRISES DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Avis ou prises de position, diffusés au cours de l'exercice, à l'attention des membres à l'égard de l'exercice de la profession

Sujet	Partenaires	Diffusion
COVID-19: Entente avec les ergothérapeutes et les physiothérapeutes pour optimiser les soins de santé	OPPQ, OEQ	Communiqué de presse et site Web, 2 avril 2020
COVID-19: Le secret professionnel en temps de pandémie		Site Web, 3 avril 2020
COVID-19: Sécurité des plateformes employées pour la téléconsultation: mise au point du Collège		Site Web, 3 avril 2020
COVID-19: Les physiothérapeutes pourront effectuer le test de dépistage	OPPQ	Communiqué de presse et site Web, 3 avril 2020
COVID-19: Précisions importantes concernant la transmission des ordonnances via différents moyens technologiques et informatiques	OPQ	Avis conjoint diffusé dans le site Web, 7 avril 2020
COVID-19: Prescription d'un traitement par agonistes opioïdes (TAO) pour un trouble lié à l'utilisation d'opioïdes (TUO) durant la pandémie		Site Web, 8 avril 2020
COVID-19: Les physiothérapeutes autorisés à effectuer le prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage	OPPQ	Avis conjoint diffusé dans le site Web, 8 avril 2020
COVID-19: L'urgence d'agir ensemble (appel du président à la contribution des médecins dans les CHSLD)		Éditorial du président (site Web et infolettre), 16 avril 2020
COVID-19: Modalités entourant la modification du domaine d'exercice		Site Web, 17 avril 2020
COVID-19: Le CMQ, l'OIIQ et l'OIIAQ s'allient pour mener une enquête afin d'évaluer la qualité des soins dispensés dans deux CHSLD	OIIQ, OIIAQ	Communiqué de presse et site Web, 21 avril 2020
COVID-19: Pénurie d'équipement de protection individuelle pendant la pandémie. Entre le devoir professionnel de soigner et de se protéger: que choisir?	OIIQ, OIIAQ, OPIQ	Position conjointe publiée dans le site Web, 23 avril 2020, version anglaise publiée le 12 juin 2020
COVID-19: Consultations téléphoniques avec des patients non connus - Précisions		Site Web, 28 avril 2020
COVID-19: Supervision des candidates infirmières praticiennes spécialisées et candidats infirmiers praticiens spécialisés	OIIQ	Avis conjoint diffusé dans le site Web, 1 ^{er} mai 2020

Sujet	Partenaires	Diffusion
COVID-19: Attestations et certificats médicaux en situation de pandémie		Site Web, 13 mai 2020
Rappel déontologique: les limites de la téléconsultation		Site Web, 14 mai 2020
Signature des formulaires de retrait préventif pour les femmes enceintes	OIIQ, OSFQ	Communiqué de presse et site Web, 14 mai 2020
Autorisation de la reprise d'activités sportives après un TCCL ou une commotion cérébrale: mise au point concernant l'apport des physiothérapeutes	OPPQ	Avis conjoint diffusé dans le site Web, 21 mai 2020 Mise à jour 9 septembre 2020
COVID-19 et déclaration dans les médias sociaux: prudence!		Site Web, 3 juin 2020
Participation des étudiants aux soins dispensés en télémédecine: recommandations		Site Web, 4 juin 2020
Recommandations destinées aux médecins titulaires d'un permis restrictif pour résident finissant (PRRF)		Site Web, 29 juin 2020
COVID-19: Position du Collège concernant l'obligation de porter le masque dans les milieux de soins et sur les exemptions demandées		Site Web, 27 juillet 2020
Formation des inhalothérapeutes: l'OPIQ et le CMQ réclament un baccalauréat	OPIQ	Communiqué de presse et site Web, 5 août 2020
Guide sur la médecine esthétique: des changements aux exigences de formation et aux modalités d'exercice		Site Web, 24 août 2020
Le transfert interétablissements: mise à jour majeure du guide d'exercice et nouvelles perspectives		Site Web, 25 août 2020
Évaluation des troubles mentaux: une activité à haut risque de préjudice	OIIQ, OPSQ, OPQ, OAAQ, OCCOQ	Communiqué de presse et site Web, 15 septembre 2020
Six ordres professionnels rappellent ce consensus pour la protection du public		
Position sur le racisme systémique		Tweets, 17 octobre 2020
COVID-19 et téléconsultations: attention au diagnostic différentiel!	OIIQ	Site Web, 10 novembre 2020
COVID-19: Utilisation de la messagerie sécurisée dans le contexte de pandémie	OPQ	Infolettre, 25 novembre 2020
Déclaration du Collège sur l'aide médicale à mourir		Site Web, 2 décembre 2020

Sujet	Partenaires	Diffusion
COVID-19: Transmettre les ordonnances en contexte de pandémie	OIIQ, OPQ	Site Web, 15 décembre 2020
COVID-19: Prolongement des ordonnances collectives au-delà de la période de 36 mois, pour la durée de l'urgence sanitaire		Site Web, 15 décembre 2020
Rappel du rôle de l'infirmière auxiliaire dans la mise en place d'un protocole de prévention et contrôle des infections; Définition du rôle de l'infirmière auxiliaire dans la vaccination	OIIQ, OIIAQ	Avis conjoints diffusés dans le site Web, 17 décembre 2020
COVID-19: Avis sur les déplacements hors frontières non essentiels		Tweet et site Web 21 décembre 2020
Énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle avec l'Ordre des sages-femmes du Québec	OSFQ	Site Web, 13 janvier 2021
Formation requise pour exercer la phlébologie: un nouveau guide précise les exigences et les modalités d'exercice		Site Web, 18 janvier 2021
COVID-19: Position du Collège sur les soins et services esthétiques non essentiels durant la pandémie		Site Web, 20 janvier 2021
COVID-19: Utilisation de la messagerie sécurisée dans le contexte de pandémie		Infolettre, 27 janvier 2021
Position sur la santé mentale: Attention! Une pandémie peut en cacher une autre...		Lettre ouverte diffusée dans le site Web, 28 janvier 2021
COVID-19: Position sur la colchicine	OPQ	Avis conjoints (site Web et infolettre), 25 janvier et 4 février 2021
Téléconsultations: soins virtuels, obligations réelles		Mot du président (site Web et infolettre), 24 février 2021
L'interruption volontaire de grossesse en temps de pandémie: un rappel des responsabilités du médecin		Infolettre, 24 février 2021
Rapport conjoint sur la qualité des soins médicaux et infirmiers dans deux CHSLD OIIQ, OIIAQ	OIIQ, OIIAQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 16 mars 2021
Réactions du Collège: Loi fédérale sur l'aide médicale à mourir		Site Web et médias sociaux, 19 mars 2021

8.4 RÉFÉRENTIEL OU PROFIL DE COMPÉTENCES OU CADRE DE RÉFÉRENCE

Travaux réalisés au cours de l'exercice concernant les référentiels, les profils de compétences ou les cadres de références

Nom	Travaux effectués	Consultations menées
Guide sur la médecine esthétique	Publication	Comité d'experts et comité DPCR
Guide sur la formation requise en phlébologie	Publication	Comité d'experts et comité DPCR
Guide sur les dispenses de l'obligation de suivre des activités de formation continue	Mise à jour 2020	Comité DPCR

Documents ayant fait l'objet d'une publication au cours de l'exercice :

- révision des modalités d'application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins* par le comité de DPC et de remédiation ;
- élaboration d'une procédure *Fast Track* pour l'organisation de certaines activités de perfectionnement ;
- élaboration d'objectifs de stage en médecine esthétique ;
- mise à jour de la procédure de traitement des demandes d'ajout, de changement de domaine ou de retour à l'exercice.

8.5 AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

Entrevue orale structurée

- Mise à jour de l'entrevue orale structurée (EOS) en imagerie médicale, en psychiatrie, en anesthésiologie, en anatomopathologie, en dermatologie et en médecine de famille:
 - mise à jour des cas déjà utilisés;
 - développement de nouveaux cas;
 - informatisation du processus d'EOS en psychiatrie, médecine de famille, dermatologie et anesthésiologie.
- Poursuite des activités individuelles par entrevue orale structurée:
 - origine: CIP, Bureau du Syndic, démarche personnelle;
 - entrevues orales structurées: médecine de famille, psychiatrie, imagerie, dermatologie, anesthésiologie et anatomopathologie.
- Développement de l'entrevue orale structurée en médecine d'urgence (création de cas).

Programme de suivi administratif des médecins en difficulté

- Effectuer le suivi administratif des médecins présentant une condition de santé susceptible d'avoir un impact sur la qualité de leur exercice.
- Assurer le lien entre les thérapeutes des médecins présentant des problèmes de santé avec leurs milieux de pratique.

Ce programme, volontaire et confidentiel, existe depuis 1999 et est offert aux médecins et aux résidents ayant des problèmes de santé physique, mentale ou de consommation, susceptibles d'avoir un impact négatif sur leur exercice professionnel de la médecine. Le programme est également un partenaire du Service d'évaluation des risques d'infection hématogène (SERTIH). Il s'assure de l'application des recommandations du SERTIH et de leur suivi auprès des médecins et des résidents afin que leur exercice demeure sécuritaire pour les patients et eux-mêmes.

Le médecin ou le résident s'engage volontairement dans le programme pour une période pouvant aller de deux à cinq ans. Il autorise le médecin responsable du programme à obtenir des rapports périodiques de son médecin traitant. Ces rapports attestent de la compliance du médecin ou du résident à ses visites chez son thérapeute et de son aptitude à exercer, le cas échéant. Le médecin responsable du programme fait également le lien entre le thérapeute et le milieu de pratique du médecin ou du résident, afin de permettre son intégration de manière sécuritaire et de la meilleure façon possible.

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins

Poursuite de l'organisation d'interventions éducatives individuelles pour des médecins en exercice visés par le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins* ou référés par le CIP, la Direction des enquêtes, le comité des requêtes, des établissements de santé ou ayant présenté une demande individuelle de reconnaissance de formation.

Traitement des différentes demandes d'information relatives au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins* et compilation des consultations.

Mise à jour du processus de traitement des résultats d'activités de perfectionnement.

Révision des modalités d'application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins* par le comité de DPC et de remédiation

- Élaboration d'une procédure *Fast Track* pour l'organisation de certaines activités de perfectionnement.
- Publication du guide d'exercice sur la médecine esthétique en date du 24 août 2020.
- Élaboration d'objectifs de stage en médecine esthétique.
- Mise à jour de la procédure de traitement des demandes d'ajout, de changement de domaine ou de retour à l'exercice.
- Rencontres (2) avec les superviseurs potentiels en médecine esthétique pour leur présenter le nouveau guide et la nouvelle procédure de traitement des demandes d'ajout de techniques en médecine esthétique aux activités professionnelles des médecins.

Guide sur la formation requise en phlébologie

Finalisation et publication officielle le 20 janvier 2021.

9. ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Mandat du responsable de l'inspection

- Surveiller l'exercice de la profession conformément au programme de surveillance générale déterminé par le comité et approuvé par le Conseil d'administration.
- Procéder à la vérification de divers éléments relatifs à l'exercice de la profession, notamment : dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements.
- Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre de l'ordre, à la demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative.
- En vertu des dispositions de la *Loi médicale* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, effectuer des enquêtes sur la qualité des soins médicaux fournis dans les établissements de santé, en procédant à l'évaluation des dossiers et des fonctions assumées par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) des établissements.
- Recommander au comité d'inspection professionnelle d'obliger un membre de l'ordre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois ou imposer toute autre obligation déterminée dans un règlement pris en vertu de l'article 90 du *Code des professions*.

Mandat du comité d'inspection professionnelle

- Décider des mesures de remédiation à imposer à un médecin, avec ou sans limitation, à la suite d'une visite d'inspection professionnelle ou de la réception d'un rapport de stage, de cours de perfectionnement ou de tutorat, sur recommandation du responsable de l'inspection professionnelle.
- Statuer sur la radiation ou la limitation définitive du droit d'exercer d'un médecin à la suite de manquements répétés à une obligation que le comité a imposée avec limitation.

Le comité est constitué de médecins provenant de diverses spécialités et est appuyé dans ses fonctions par le personnel de la Direction de l'inspection professionnelle.

Membres

Dr Simon Patry, administrateur élu au CA, président du comité
Dre Geneviève Arcand, spécialiste en anesthésiologie
Dre Nathalie Blouin, spécialiste en médecine de famille
Dre Florina Cealicu Toma, spécialiste en psychiatrie
Dre Josiane D'Amico, spécialiste en médecine de famille
M. Jean-Pierre Dubeau, administrateur au CA, nommé par l'Office des professions
Dre Émilie Dufour, spécialiste en médecine de famille
Dr Gilles Faust, spécialiste en gastroentérologie
Dre Martine Johnson, spécialiste en médecine de famille
Dr Richard Laplante, spécialiste en chirurgie générale
Dr André Masse, spécialiste en obstétrique et gynécologie

Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Le comité d'inspection professionnelle a tenu huit (8) réunions ordinaires.

Résumé des activités

Les rencontres du comité se sont tenues en mode virtuel, même lors de rencontres avec des médecins et leur représentant. À chaque rencontre, le comité est informé de toutes les activités d'inspection qui se sont conclues et des décisions prises par le responsable de l'inspection.

Le comité a aussi rempli un formulaire d'évaluation sur le fonctionnement du comité, qu'il a discuté en présence du président du Collège et de son directeur général, agissant à titre d'observateurs. Le président du Collège s'est aussi adressé aux membres par la même occasion pour leur rappeler la mission du Collège, le mandat du CIP et les remercier de leur collaboration.

Synthèse des recommandations du comité d'inspection professionnelle

Sept recommandations ont été soumises au CIP par le responsable de l'inspection et les médecins ont été rencontrés ou ont soumis des observations écrites. Le comité a entériné cinq de ces recommandations sans modification et en a modifié deux.

9.1 PERSONNE NOMMÉE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ET INSPECTEURS

	Nom
Nom de la personne nommée responsable de l'inspection professionnelle par le Conseil d'administration	Dr Marc Billard

Inspecteurs agissant à temps complet ou à temps partiel

	Nombre
Inspecteurs à temps complet (selon le barème de l'ordre défini à la sous-section 2.11)	8
Inspecteurs à temps partiel	3

9.2 RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

L'ordre a élaboré un programme de surveillance générale en continu, adopté par le comité d'inspection professionnelle et approuvé par le Conseil d'administration du Collège. Il est basé essentiellement sur des facteurs de risque liés à l'exercice. Le nombre de médecins inspectés varie légèrement d'une année à l'autre en fonction de la lourdeur des pratiques et des milieux visités. Il y a trois niveaux de surveillance, tels que décrits dans le programme. L'objectif principal est de visiter les médecins là où le besoin d'amélioration est le plus grand et les risques de préjudice sont les plus élevés.

9.3 INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE OU INSPECTIONS DITES RÉGULIÈRES

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou à la suite des inspections dites régulières

	Membres concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	151
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	713
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	583
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	92
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	310
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	85
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	38
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	267

9.4 BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Synthèse des problématiques pour lesquelles des recommandations ont été émises — visites individuelles

Tenue des dossiers

Absence de sommaire à jour
Absence des éléments pour soutenir le raisonnement clinique
Lisibilité problématique dans beaucoup de dossiers
Absence de consentement pour les communications électroniques
Absence des images au dossier lors d'échographies au chevet du patient

Qualité de l'exercice

Évaluation clinique incomplète, particulièrement lors de communications électroniques
Absence de diagnostic différentiel pour les pathologies indifférenciées
Polypharmacie, particulièrement chez la clientèle âgée
Utilisation libérale de plusieurs psychotropes et psychostimulants

Formation continue obligatoire

La formation continue suivie au cours des deux dernières années n'était pas satisfaisante chez 21% des médecins visités.

Tenue du cabinet

Mécanisme de suivi des examens de laboratoire non sécuritaire
Utilisation de dossiers électroniques non homologués
Absence de vérification de la stérilisation avec des marqueurs biologiques

Loyer

Absence d'entente écrite pour leurs espaces de bureaux

9.5 INSPECTIONS DE SUIVI

Inspections de suivi

	Membres concernés
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	23
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	7
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	5
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	17

9.7 INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

	Nombre
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	443
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	92
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	85
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	432

9.8 MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire	Visite	Les deux méthodes
Bas-Saint-Laurent			6
Saguenay-Lac-Saint-Jean			7
Capitale-Nationale			44
Mauricie			10
Estrie			20
Montréal			159
Outaouais			16
Abitibi-Témiscamingue			6
Côte-Nord			7
Nord-du-Québec			1
Gaspésie-Île-de-la-Madeleine			5
Chaudière-Appalaches			18
Laval			20
Lanaudière			5
Laurentides			21
Montréal			42
Centre-du-Québec			2

9.9 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Observations présentées par des membres visés par une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou tout autre obligation, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

	Nombre de membres différents visés
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	2
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	2
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	5

Membres visés par des recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées, au cours de l'exercice, au Conseil d'administration ou au comité des requêtes ou par des recommandations de la personne responsable de l'inspection professionnelle adressées, au cours de l'exercice, au comité de l'inspection professionnelle

	Nombre de membres visés
Obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	4
Obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3

9.10 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le Conseil d'administration, le comité des requêtes ou par le comité d'inspection professionnelle

	Nombre de membres concernés
Membres ayant réussi	36
Membres ayant échoué (au total)	3
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Conseil d'administration	0
Toute autre conséquence (à préciser au rapport annuel)	0

9.11 ENTRAVES À UN MEMBRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À UN INSPECTEUR OU À UN EXPERT DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS ET INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic au cours de l'exercice	10

9.12 AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Téléinspection

La pandémie et le respect des règles sanitaires ont accéléré le développement des inspections à distance. L'utilisation des dossiers électroniques accessibles à distance et la sécurité des échanges virtuels ont permis de faire plusieurs téléinspections en cabinet et en établissement.

Mise à jour des outils d'inspection

Au-delà de la téléinspection, plusieurs outils, comme les entrevues orales structurées, sont en processus de développement et d'amélioration constante.

Priorisation des visites

Le nombre important d'évaluations de la compétence sur la liste d'inspections a imposé le développement d'un outil de priorisation des dossiers en tenant compte de plusieurs sources d'informations internes et externes pour chercher à réduire les délais d'inspection.

Guides de pratique

Plusieurs inspecteurs ont participé à l'élaboration de lignes directrices, guides d'exercice et règlements, notamment sur la téléconsultation, le Dossier santé Québec et l'harmonisation des pratiques avec d'autres professionnels comme les infirmières et les pharmaciens.

Formation des membres du CIP et du responsable de l'inspection professionnelle

Plusieurs formations ont été offertes en cours d'année, notamment sur l'équité procédurale, le *Règlement sur l'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec*, les différentes activités de perfectionnement pouvant être imposées aux médecins, le bilan annuel de nos activités. Le responsable de l'inspection a participé aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec en rapport avec l'inspection. Il a aussi participé à des activités du groupe nord-américain sur l'évaluation des médecins, la Coalition for Physician Enhancement (CPE).

9.13 INSPECTIONS DE TOUTE AUTRE FORME

Les inspecteurs sont responsables de quelques établissements et communiquent avec les officiers du CMDP dans une démarche d'accompagnement et de soutien, si nécessaire, de leurs activités. La communication se déroule avec le directeur des services professionnels ou le président du CMDP et les échanges sont bilatéraux. Sans être un processus d'inspection formelle, cette démarche permet de mieux connaître les enjeux propres à chaque milieu et de mieux cibler nos évaluations collectives.

Inspections en établissements

	Nombre
Établissements visités	1
Médecins actifs dans ces établissements	630
Listes de soins généraux et spécialisés	957
Lits de soins de longue durée	1 578 (incluant les lits en hébergement en santé mentale)

10. ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Rapport du comité de développement professionnel continu et de remédiation

Mandat

- Recommander des actions afin de responsabiliser le médecin quant à son obligation de maintenir ses compétences professionnelles à jour.
- Mettre en place un processus de surveillance des obligations des médecins en matière de formation continue, incluant la formation continue en psychothérapie.
- Établir des stratégies de formation continue selon le modèle de surveillance et d'amélioration de la performance des médecins mis en place par la Direction de l'amélioration de l'exercice.
- Conseiller les organismes québécois de développement professionnel continu quant aux activités de développement professionnel continu à développer.
- Encourager la recherche en développement professionnel continu.
- Développer les objectifs et les balises applicables au processus de remédiation impliquant une activité pédagogique.
- Assurer le suivi et l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins* quant aux éléments suivants:
 - formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration concernant les activités de formation continue pouvant être imposées par le Collège à tous les médecins ou à une partie d'entre eux (art. 6 du *Règlement*);
 - décider de la recevabilité de toute activité de formation ou d'évaluation de la pratique lorsque leur conformité aux normes est mise en doute;
 - évaluer et statuer sur la recevabilité de tout mentorat auquel participent des médecins à titre de mentor ou de mentoré (art. 7, par. 11 et art. 8, par. 5 du *Règlement*);
 - évaluer et statuer sur toute demande de reconnaissance individuelle d'une activité de développement professionnel ou d'évaluation de l'exercice (art. 10 à 13 du *Règlement*);
 - évaluer et statuer sur toute demande de dispense de l'obligation de participer à des activités de formation continue (art. 16 à 19 du *Règlement*);
 - imposer l'une des mesures prévues aux articles 20 à 22 du *Règlement* aux médecins ayant fait défaut de se conformer aux obligations de formation continue et déterminer les délais accordés pour s'y conformer;
 - formuler des recommandations à l'intention du comité des requêtes concernant tout médecin ne s'étant pas conformé aux mesures imposées par le comité dans les délais fixés (art. 23 à 26 du *Règlement*).

- Assurer le suivi et l'application des *Modalités relatives à la formation continue en psychothérapie* adoptées conformément au *Règlement sur le permis de psychothérapeute*, quant aux éléments suivants :
 - décider de la recevabilité de toute activité de formation ou d'évaluation de la pratique lorsque leur conformité aux modalités relatives à la formation continue en psychothérapie est mise en doute ;
 - évaluer et statuer sur les demandes de reconnaissance individuelles d'une activité de formation continue en psychothérapie ;
 - formuler des recommandations à l'intention du comité des requêtes concernant la limitation du droit d'exercer la psychothérapie de tout médecin ne s'étant pas conformé à ses obligations en matière de formation continue en psychothérapie.
- Assurer le suivi et l'application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins*, quant aux éléments suivants :
 - déterminer les cas de changement dans la pratique du médecin pour lesquels le paragraphe 3° de l'article 2 du *Règlement* trouve application ;
 - déterminer la durée et le contenu d'un stage ou d'un cours de perfectionnement pour lesquels le paragraphe 3° de l'article 2 du *Règlement* trouve application ;
 - reconnaître la suffisance des formations suivies par un médecin qui souhaite commencer à exercer la médecine dans un domaine où il n'a jamais exercé ou après avoir exercé dans un autre domaine pendant 3 ans ou plus et autoriser l'exercice des nouvelles activités ;
 - recommander au comité des requêtes la durée et le contenu d'un stage ou d'un cours de perfectionnement en application des autres paragraphes de l'article 2 du *Règlement* ou recommander au comité des requêtes la durée et le contenu d'un stage avec limitation.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le comité de développement professionnel continu et de remédiation a tenu sept (7) réunions.

Résumé des activités

Poursuite des activités collectives de formation continue, selon les orientations du Collège :

Ateliers

Ateliers offerts, organisés et publicisés par le Collège

- Défis et opportunités de l'entrevue médicale
- Discutons douleur, parlons dépendance
- L'évaluation de l'acte médical en établissement
- L'évaluation médicale de l'aptitude à conduire un véhicule automobile
- Le médecin et les technologies de l'information
- La tenue des dossiers en établissement
- La tenue des dossiers en milieu extrahospitalier
- Êtes-vous apte à évaluer l'aptitude? (en collaboration avec le Curateur public du Québec)
- Le consentement aux soins : au cœur de nos préoccupations

Ateliers programmés (demandés par les milieux professionnels)

- Défis et opportunités de l'entrevue médicale
- Discutons douleur, parlons dépendance
- L'évaluation de l'acte médical en établissement
- L'évaluation médicale de l'aptitude à conduire un véhicule automobile
- Le médecin et les technologies de l'information
- La tenue des dossiers en établissement
- La tenue des dossiers en milieu extrahospitalier
- Êtes-vous apte à évaluer l'aptitude? (en collaboration avec le Curateur public du Québec)
- Le consentement aux soins : au cœur de nos préoccupations

Ateliers donnés (non annulés)

- Défis et opportunités de l'entrevue médicale
- Discutons douleur, parlons dépendance
- L'évaluation de l'acte médical en établissement
- L'évaluation médicale de l'aptitude à conduire un véhicule automobile
- La tenue des dossiers en établissement
- La tenue des dossiers en milieu extrahospitalier
- Le médecin et les technologies de l'information
- Êtes-vous apte à évaluer l'aptitude? (en collaboration avec le Curateur public du Québec)
- Le consentement aux soins : au cœur de nos préoccupations

Mise à jour des ateliers, publication de guides ou de capsules d'information

- Mise à jour de l'atelier sur la télémédecine
- Élaboration d'une proposition de développement d'un programme d'activités de formation avec constitution d'un groupe de travail et demande d'allocation de budget à la Direction générale du Collège pour la prévention des problèmes de communication et de professionnalisme chez les médecins en exercice

10.1 ÉTAT DE SITUATION DE L'ORDRE AU REGARD DE LA FORMATION CONTINUE

Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins

L'ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire (FCO) pour l'ensemble de ses membres. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il établit les obligations périodiques et annuelles des médecins en matière de formation continue. Le *Règlement* précise que les médecins doivent fournir au Collège une déclaration de formation continue au plus tard le 31 mars de chaque année.

L'année 2019 a été la première année d'application du *Règlement*. La première déclaration au Collège devait donc être faite au plus tard le 31 mars 2020.

- En mars 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Conseil d'administration a résolu :
 - de reporter au 31 mai 2020 la date limite pour remplir la déclaration de formation continue pour l'année 2019;
 - de reporter au 28 février 2021 l'obligation d'accumuler les heures requises en 2020.
- En raison de la crise sanitaire et considérant que l'année 2019 était la première année d'application du *Règlement*, le CDPCR a résolu de ne pas déployer de mesures de suivi et de sanction des médecins en défaut pour l'année 2019.
- En mai 2020, à quelques semaines de l'échéance fixée pour la déclaration 2019, le Collège a procédé à l'envoi d'une infolettre personnalisée à tous les médecins pour les informer de l'état de leur déclaration et leur rappeler l'obligation de déclaration de formation continue et l'échéance du 31 mai pour ce faire.
- Au cours de l'automne 2020, la Direction de l'amélioration de l'exercice a procédé à une analyse quantitative et qualitative des déclarations de formation continue 2019 – le rapport de cette analyse a été présenté au CDPCR en février 2021.
- En octobre 2020, le CDPCR a adopté un processus de traitement des dispenses qui permet, à un premier niveau, le traitement administratif de toutes les demandes de dispenses sur la base de critères objectifs et qui établit, en cas de désaccord du médecin visé, un processus de révision de la décision par le CDPCR. L'adoption de ce processus a été suivie de la publication d'un guide explicatif sur les dispenses.
- Traitement individuel des demandes de dispense de formation continue
 - Entre le 1^{er} avril 2020 et le 21 janvier 2021, 492 demandes de dispense ont été reçues. De ce nombre :
 - 342 ont été acceptées;
 - 150 ont été refusées (principalement en raison d'un motif non fondé);
 - 73 sont en attente de traitement (en attente des justificatifs à transmettre par les demandeurs).
- En février 2021, le CDPCR a adopté les grandes lignes d'un processus de suivi des médecins en défaut pour les années 2019 et 2020, qui sera déployé au cours de la prochaine année.

- Tout au long de l'année, le CPDCR a traité les demandes de reconnaissance individuelle d'une activité de formation continue (données pour la période du 1^{er} avril 2020 au 21 janvier 2021).
 - Reconnaissance d'une activité de développement professionnel
 - Demandes acceptées: 16
 - Demandes refusées: 2
 - Demandes en attente: 6
 - Reconnaissance d'une activité d'évaluation de l'exercice
 - Demandes acceptées: 7
 - Demandes refusées: 0
 - Demandes en attente: 0
 - Reconnaissance d'une activité de formation continue en psychothérapie
 - Demandes acceptées: 1
 - Demandes refusées: 2
 - Demandes en attente: 2
- Le personnel responsable de l'application du *Règlement* a fourni une réponse personnalisée à tous les courriels et appels téléphoniques reçus.

Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	Total
Courriels reçus ¹	4 948
Courriels envoyés	4 384
Messages téléphoniques ²	1 055

¹ Ces données excluent les courriels anodins (de type accusé de réception) reçus au cours de l'exercice.

² Les messages téléphoniques comptabilisés sont ceux laissés sur une boîte vocale et ne tiennent pas compte des appels reçus ou rendus.

Règlement sur le permis de psychothérapeute – Formation continue en psychothérapie

- La période de référence 2017-2022 est en cours; la Direction de l'amélioration de l'exercice assure le suivi des déclarations de formation continue en psychothérapie et fournit une réponse individualisée aux demandes d'information.
- Un travail exploratoire a été entrepris en vue de l'inclusion de certaines activités américaines dans la liste des activités admissibles à la déclaration.
- En 2020-2021, le CDPC a traité les demandes de reconnaissance individuelle de certaines activités de formation continue.
 - Demandes reçues durant la période: 5
 - Demandes acceptées: 1
 - Demandes refusées: 2
 - Demandes en attente de traitement: 2

Gouvernance du comité de développement professionnel continu

- Amélioration continue des divers outils de travail afin d'optimiser les processus et procédures en place, notamment pour l'organisation, le traitement des activités, la préparation des séances à distance et le fonctionnement des séances par téléconférence (portail sécurisé du site Web du Collège, plateforme DiliTrust Exec, etc.).
- Préparation et dépôt des rapports annuels du secteur DPCR pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 à l'attention de l'OPQ et du Conseil d'administration du Collège.
- Élaboration de la régie interne du comité.
- Mise à jour du *Registre des références utiles aux membres du comité*.
- Intégration des nouveaux membres du comité pour le mandat 2020-2022: mise en place des séances pour l'année 2021 et des rencontres de travail pertinentes, présentation du code d'éthique en vigueur, introduction aux principes de l'équité procédurale, présentation de l'orientation globale de la DAE, du mandat, des fonctions du CDPCR et des activités du secteur DPCR et de la FCO.

10.2 ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

10.2.1 DISPENSES DE FORMATION CONTINUE

Cas de dispense de suivre la formation continue

	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	782
Membres concernés par les demandes reçues	690
Demandes refusées au cours de l'exercice	270
Membres concernés par les demandes refusées	253

10.2.2 SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Membres ayant fait l'objet de sanctions ou d'autres mesures, au cours de l'exercice, découlant du défaut de se conformer au règlement

	Nombre de membres concernés
Radiation du tableau de l'ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

	Nombre
Membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

10.3 FORMATION CONTINUE EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Le Collège n'a pas de catalogue fermé d'activités de formation continue reconnues. Il a plutôt choisi de reconnaître, notamment :

- Toutes les activités accréditées par un organisme québécois agréé en formation continue.
 - Ces organismes sont le Collège québécois des médecins de famille, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, Médecins francophones du Canada et les bureaux de formation continue des quatre facultés de médecine du Québec.
- Toutes les activités certifiées par le Collège des médecins de famille du Canada ou agréées par le Collège royal des médecins du Canada.
- Toutes les activités offertes ou organisées par un ordre professionnel du Québec.
- Toutes les activités accréditées par un organisme américain agréé par l'American Council for Continuing Medical Education.

Parmi toutes ces activités de formation, quelques-unes concernent en tout ou en partie l'éthique et la déontologie, mais il est impossible pour le Collège d'en faire une énumération exhaustive et de préciser pour chacune d'elles la durée et le nombre de membres qui l'ont suivie.

Le Collège offre depuis plusieurs années certaines activités abordant des sujets en lien avec l'éthique et la déontologie :

Activités de formation continue en éthique et en déontologie reconnues ou offertes aux membres

Nom de la formation	Durée	Dispensée par le Collège (oui/non)	Obligatoire/optionnelle	Membres l'ayant suivi
Le consentement aux soins, au cœur de nos préoccupations	3	Oui	Optionnelle	102
Êtes-vous apte à évaluer l'aptitude ?	6	Oui	Optionnelle	118
Êtes-vous apte à évaluer l'aptitude ? (à la demande)	3	Oui	Optionnelle	87
Défis et opportunités de l'entrevue médicale	6	Oui	Optionnelle	53
Tenue des dossiers en établissement	1	Oui	Optionnelle	170
Tenu des dossiers en milieu extrahospitalier (session de groupe)	3	Oui	Optionnelle	69
Tenue des dossiers en milieu extrahospitalier (rencontre individuelle)	1	Oui	Optionnelle	20

10.4 AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Activités de formation continue organisées et tenues au cours de l'exercice

Nom de l'activité	Obligatoire ou facultative	Nombre d'heures	Nombre de sessions	Lieu	Nombre de membres qui l'ont suivie	Nombre de non-membres qui l'ont suivie
Discutons douleur, parlons dépendance	Facultative	6	1	En ligne	21	1 (résident)
L'évaluation de l'acte médical en établissement (format 90 minutes)	Facultative	1.5	1	En ligne	9	1 (pharmacien)
L'évaluation de l'acte médical en établissement (format 120 minutes)	Facultative	2	1	En ligne	350	0
L'évaluation de l'acte médical en établissement (format 180 minutes)	Facultative	3	2	En ligne	27	2 (pharmacien et résident)
L'évaluation médicale de l'aptitude à conduire un véhicule automobile	Facultative	1.5	3	En ligne	45	12 (infirmières et résidents)
Le médecin et les technologies de l'information	Facultative	1	1	En ligne	90	19 (résidents)

Colloque annuel

Le colloque annuel du Collège des médecins du Québec s'est déroulé tout au long de la Semaine du Collège via des webinaires offerts aux membres du 2 au 5 novembre 2020. Environ 500 personnes se sont inscrites à chaque webinaire.

Voici un aperçu du programme 2020

La pandémie, un accélérateur de changement

- Les principaux changements apportés par la télémédecine dans la dispensation des soins et les apports durables de cette pratique pour l'avenir.
- La qualité de la pratique médicale dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, à la lumière de la situation observée lors de la première vague de la COVID-19 au printemps 2020.
- Les conditions qui ont permis une collaboration interprofessionnelle plus agile en temps de pandémie et ses réels bénéfices pour les patients et les citoyens.

Le Collège de demain: virage 2020-2023

- Saisir les enjeux qui ont été soulevés par le rapport de consultation et qui ont servi de point de départ à la planification stratégique du Collège.
- Présenter les conclusions des groupes de travail, qui se sont penchés sur quatre grands axes: agilité organisationnelle, mobilisation des membres, rayonnement et actualisation de la gouvernance.
- Échanger sur ces axes de développement principaux et sur les actions à mettre en place pour effectuer le virage vers le Collège de demain.

11. ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

11.1 COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

Syndic

Marie-Josée Dupuis

Syndics adjoints

Michel Bichai, directeur adjoint

Isabelle Amyot

Suzie Daneau

Anne-Marie Houle

Michel Jarry

Michel Joyal

Steven Lapointe

Suzanne Mailly

Jean Pelletier

Louise Quesnel

Sylvie Tremblay

Conseillères

Élisabeth Allard, conseillère principale

Judith Dagenais

Sarah Dussault

Geneviève Hannah

Caroline Théberge

Enquêteur

Marc Legault

Statut d'emploi des membres du Bureau du syndic

	Nombre	
	à temps plein	à temps partiel
Syndic	1	0
Syndics adjoints*	11	0
Syndics ad hoc	S. O.	S. O.

*Les cinq conseillères font également des enquêtes.

11.2 TRAITEMENT DE L'INFORMATION AVANT LE PROCESSUS D'ENQUÊTE

Le Bureau du syndic opère un centre d'information qui offre un service-conseil aux membres et un service d'information pour toutes personnes ou tous organismes qui souhaitent obtenir des informations d'ordre déontologique auprès de l'ordre. En général, et à moins d'un besoin de consultation ou d'une recherche extensive, le centre d'information répond aux questions et aux demandes de conseils le jour même, de vive voix ou par courriel, selon la nature de la demande. Les tableaux ci-dessous illustrent le volume de demandes reçues annuellement.

	Nombre de dossiers ouverts
Service-conseil (médecin membre de l'ordre)	1273
Demande d'information (grand public, organisme privé et public, professionnel de la santé et autres)	329

Le Bureau du syndic reçoit un grand volume de signalements, provenant notamment de membres, d'organismes, de personnes du public, d'autres professionnels, des visites d'inspection et de veilles médiatiques (journaux et médias sociaux). Le Bureau du syndic comptabilise en signalement informatif toute information concernant un membre soumise à son attention, anonyme ou non, mais pour laquelle une enquête ne sera pas déclenchée. Ainsi, certains signalements, anonymes ou non, donneront lieu au déclenchement d'une enquête, et ces données sont alors comptabilisées sous la rubrique «enquête» et non «signalement».

	Nombre de dossiers ouverts
Patient ou représentant du patient	170
Collège des médecins et autres directions du Collège (inspection, études médicales et admission)	11
Établissement, coroner, médecin, réclamation professionnelle, organisme public, ordre professionnel et autres	257
Anonyme	11
Total	449

11.3 ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	1 072
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	1 068
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	888
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex.: employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	74
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'ordre	34
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	4
Demandes d'enquêtes formulées par un membre de tout autre comité de l'ordre, y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'ordre	3
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	37
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	1 256
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1 102
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	132
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	206
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	342
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	422
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1 038

11.4 DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Décisions rendues par le Bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	11
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	1 089
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	24
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	596
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	S. O.
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	2
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	S. O.
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	56
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	S. O.
Enquêtes autrement fermées	411

11.5 MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	60

11.6 REQUÊTES EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.7 REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.8 ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Enquêtes rouvertes pendants au 31 mars de l'exercice précédent	3
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	7
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	3
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	3
Enquêtes rouvertes pendants au 31 mars de l'exercice	7

11.9 ENQUÊTES DES SYNDICS AD HOC

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	S. O.
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du Conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	2
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

11.10 DÉCISIONS RENDUES PAR LES SYNDICS AD HOC

Décisions rendues par les syndics ad hoc au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (selon le motif principal de ne pas porter plainte) (au total)	2
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées pour les référer au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	S. O.
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	S. O.
Enquêtes autrement fermées	1

11.11 ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc portées au conseil de discipline

	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	65
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	12
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	34
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	22
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	22
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	56

11.12 NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

Nombre de plaintes concernées par chacune des catégories d'infractions, et ce, sans égard au nombre de chefs d'accusation

	Nombre de plaintes
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	11
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	3
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	3
Infractions liées au comportement du professionnel	6
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	3
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	1
Entraves au Bureau du syndic	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

11.13 FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activités de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	100 %	0

11.14 AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Activités de veille

La Direction des communications et des affaires publiques exerce une veille quotidienne des médias et communique avec le Bureau du syndic toute information à porter à son attention. Certains propos recueillis sur les médias sociaux et les messages reçus aux différentes adresses électroniques du Collège sont redirigés vers les formulaires nécessaires pour permettre au Bureau du syndic, selon leur teneur, de mener les analyses et les actions requises.

Publications

Les membres du Bureau du syndic contribuent activement aux activités de formation offertes aux membres, que ce soit en participant aux différents comités du Collège pour l'élaboration de guides d'exercice et de travaux de réflexion, ou à la publication d'infolettres sur des thèmes précis.

Lien avec les autres directions du Collège et l'amélioration du contrôle de l'exercice de la profession

- Le syndic rencontre annuellement les membres du comité des études médicales et de l'agrément (CEMA) du Collège afin d'échanger sur les grands thèmes et sur les informations d'intérêt à partager avec les représentants des étudiants, les responsables universitaires de la formation pré et postdoctorales et du développement professionnel continu.
- Le syndic participe aux rencontres hebdomadaires du comité de validation de la Direction de l'inspection professionnelle, où sont discutés les rapports des visites d'inspection et où sont analysées les demandes d'inspection transmises à cette direction à la suite d'une enquête.

Activités de formation suivies par les membres du Bureau du syndic

Les membres du Bureau du syndic ont reçu un total de 752,5 heures de formation, dont :

- 144,5 heures pour l'utilisation de la suite Office 365 (personnels administratifs et professionnels);
- 547,5 heures de formation spécifique à la fonction de conseillères et de syndics (Journée des syndics du Conseil interprofessionnel du Québec, droit disciplinaire et autres).

11.14.1 RAPPORT SUR LES BAUX/ENTENTES ÉCRITES DES MÉDECINS EXERÇANT EN CABINET HORS ÉTABLISSEMENT

En raison du grand nombre d'ententes écrites à analyser à la suite de la modification du questionnaire de déclaration pour l'année 2019-2020, il a été convenu de ne pas requestionner les membres sur ce sujet lors de la déclaration annuelle 2020-2021. Ainsi, l'analyse des ententes écrites reçues s'est poursuivie durant la période 2019-2020, et une nouvelle stratégie de surveillance des ententes écrites des médecins exerçant en cabinet hors établissement a été proposée pour les années à venir.

Par conséquent, le Conseil d'administration a adopté une résolution, le 11 décembre 2020, selon laquelle le Collège effectuera annuellement, à compter de 2021-2022, la vérification de 150 ententes écrites, choisies au hasard, parmi les médecins qui déclareront exercer en cabinet hors établissement. En cas de défaut d'entente écrite ou de non-conformité de celle-ci, la situation sera transmise au Bureau du syndic pour analyse et action, le cas échéant.

Les résultats des dossiers d'ententes écrites qui ont été analysés lors de l'exercice 2020-2021, à partir des données obtenues lors de la déclaration annuelle portant sur l'année 2019-2020, et qui n'ont pas été rapportées dans le rapport annuel précédent, sont décrits ci-dessous.

	Nombre ¹
Médecins interpellés (au total)	109
Médecins interpellés et ne nécessitant pas d'entente écrite après vérification	29
Médecins interpellés devant produire ou modifier leur entente écrite	80
Ententes analysées	98

¹ Ces données justifient le maintien d'un programme de surveillance des ententes écrites. Les modifications apportées au programme assureront une gestion responsable des ressources qui y sont dédiées.

12. ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

12.1 CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Activités de conciliation de comptes d'honoraires

	Nombre
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	27
Demandes de conciliation de comptes présentées dans le délai prévu au règlement de l'ordre	21
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	5
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des modifications autres que la prescription des délais	1
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	20
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	7
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le demandeur au cours de l'exercice	2
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

12.2 ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Activités d'arbitrage de comptes d'honoraires

	Nombre
Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'arbitrage de comptes reçues au cours de l'exercice	0
Demandes d'arbitrage de comptes où il y a eu désistement du demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes d'arbitrage de comptes réglées à la suite d'une entente au cours de l'exercice	0
Ententes entérinées par l'arbitre ou le conseil d'arbitrage	0
Demandes d'arbitrage de comptes dont une sentence arbitrale a été rendue au cours de l'exercice (au total)	0
Comptes en litige maintenus	0
Comptes en litige non maintenus (ordonnances de remboursement ou comptes annulés)	0
Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

12.3 AUTRES ACTIVITÉS

Aucune activité de formation n'a été suivie au cours de l'exercice par les membres du conseil d'arbitrage.

Aucune demande n'a été traitée en application du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des médecins* durant l'exercice 2020-2021.

Aucune activité de formation n'a été suivie au cours de l'exercice par les membres du Bureau du syndic en lien avec ce secteur d'activités.

13. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Rapport du comité de révision

Mandat

- Sur demande d'un plaignant, le comité de révision donne un avis relatif à la décision du syndic, lorsque celui-ci conclut qu'il n'y a pas lieu de porter plainte contre un membre devant le conseil de discipline.
- Le comité siège en divisions de trois personnes dont au moins une de celles-ci est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'OPQ peut dresser à cette fin.
- Le comité de révision doit, dans son avis, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :
 - conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline;
 - suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
 - conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.
- De plus, le comité peut suggérer à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Membres

Me Nelly Rodrigue, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA, agissant à titre de présidente du comité

Dr Edmond-Jean Bernard (88051)

M. Robert Blanchette, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA

Dre Christine Caouette (02036)

Dr François Collette (85101)

Dre Josée Courchesne (80147)

Dre Anique Ducharme (96005)

Dr Richard Essiambre (79546)

Dr Paul Grand'Maison (74079)

M. Daniel Hébert, administrateur au CA, nommé par l'Office des professions

Mme Suzanne Lalonde, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au Code des professions, ne siégeant pas au CA.

Mme Thérèse Martin, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au Code des professions, ne siégeant pas au CA

Dre Francine Mathieu-Millaire (74470), administratrice élue au CA

Dr Pierre Normandin (78232)

Dre Chantal Vallée (02228), administratrice élue au CA

Fin de mandat en octobre 2020

Dr Luc Dallaire (75262), administrateur élu au CA

M. Jean-François Joly, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au Code des professions, ne siégeant pas au CA

Dre Micheline Luneau (81010)

Dr André Mageau (78231)

Dr François Philippon (87463)

Dre Micheline Thibodeau (82263)

Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

13 séances pour un total de 29 divisions de trois personnes.

Résumé des activités

Nombre de demandes de révision reçues: 234

Nombre d'avis rendus: 232

Pas lieu de porter une plainte: 6

Compléter l'enquête: 14

Lieu de porter plainte: 6

Suggère de référer à l'inspection: 12

13.1 DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

Demandes d'avis adressées au comité de révision

	Nombre
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	29
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	234
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	231
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	3
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	1
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	215
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	199
Avis rendus après le délai de 90 jours	33
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	42

13.2 NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

	Nombre
Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	209
Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	17
Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	6
Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	12

13.3 FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Activités de formation suivies au cours de l'exercice ou antérieurement

	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	14	1

13.4 AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Il n'y a eu aucune autre activité de formation suivie au cours de l'exercice par les membres du comité de révision ou par des membres du personnel qui lui sont associés au regard de leurs fonctions.

14. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Rapport du conseil de discipline

Mandat

- Entendre toute plainte formulée contre un médecin pour une infraction au *Code des professions*, à la *Loi médicale* ou à un règlement adopté en vertu de ces deux lois.
- Déterminer la sanction applicable lorsqu'un médecin est trouvé coupable d'une infraction.
- Le conseil de discipline est un tribunal indépendant du Collège.

Membres

Docteure Johanne A. Béliveau (76312)
Docteur François Bertrand (82469)
Docteur Jacques Bouchard (72228)
Docteur Marc Bouchard (02157)
Docteur Petru-Lucian Comanita (10623)
Docteur Jacques Richard Côté (74239)
Docteure Lise Cusson (85336)
Docteur Michel Alain Danino (07425)
Docteur Daniel Demers (81276)
Docteure Évelyne Des Aulniers (82328)
Docteure Pascale Dubois (94087)
Docteur Marc-Jacques Dubois (99400)
Docteure Hélène Duchesneau (81516)
Docteure Ginette Fortier (75459)
Docteure Marie Girard (77110)
Docteur Marc Giroux (70243)
Docteur Richard Gosselin (95343)
Docteure Fabienne Grou (79085)
Docteure Vania Jimenez (72170)
Docteur Andreas Krull (97116)

Docteure Marie Audrey Labbé (20302)
Docteur Alain Larouche (76303)
Docteure Suzanne Laurin (85172)
Docteur Michel Lemoyne (79195)
Docteur Jacques Letarte (62159)
Docteure Hélène Lord (92373)
Docteur Pierre Marsolais (94418)
Docteur Gilbert Matte (71332)
Docteure Lynne Nadeau (97133)
Docteure Caroline Noory (85414)
Docteur Stéphane Perron (04256)
Docteure Teresa Petraglia (87056)
Docteur Simon Racine (73056)
Docteure Mélissa Ranger (10332)
Docteure Diane Roger-Achim (74469)
Docteure Brigitte St-Pierre (94149)
Docteur Pierre Sylvestre (73479)
Docteur Raja Tamaz (07416)
Docteur Alain Weill (01044)

Membres ayant siégé au cours de l'exercice

32

Nombre d'audiences complétées au cours de l'exercice

63

14.1 NOM DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Secrétaires du conseil de discipline au 31 mars 2021

Me Linda Bélanger, secrétaire du conseil de discipline

Roxanne Gervais, secrétaire substitut du conseil de discipline

Julie Giard, secrétaire substitut du conseil de discipline

14.2 PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	70
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	17
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	12
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	5
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	27
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	62

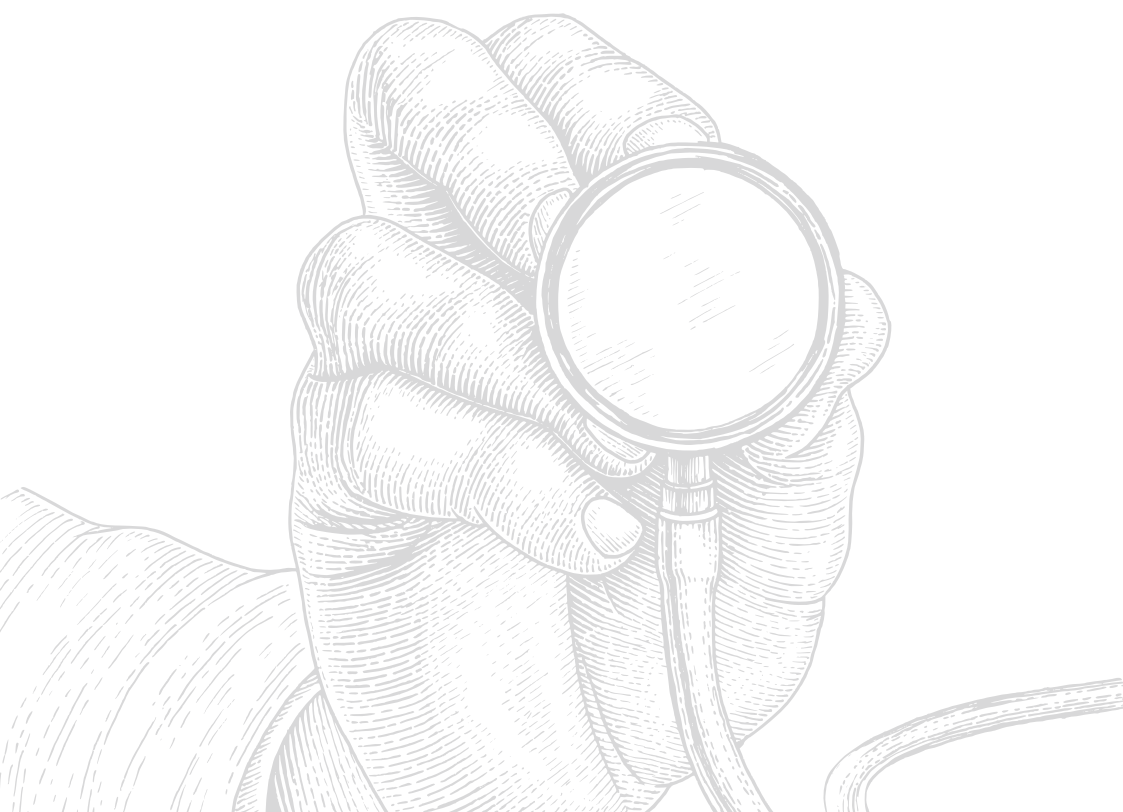
14.3 NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

Plaintes portées par toute personne autre que le syndic, un syndic adjoint ou un syndic ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice

	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services	0
Infractions liées au comportement du professionnel	4
Infractions liées à la publicité	1
Infractions liées à la tenue de dossier	1

14.4 RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Nombre
Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte	0
Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire à caractère sexuel, pour défrayer le coût des soins thérapeutiques reliés à cet acte	2
Obliger le professionnel à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou l'obliger aux deux à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Obliger le professionnel à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou l'obliger aux deux à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Obliger le professionnel à suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention afin de lui permettre d'améliorer son comportement et ses attitudes et de permettre sa réintégration à l'exercice de la profession	0



14.5 REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

	Nombre
Requêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Requêtes reçues au cours de l'exercice	2
Décisions rendues par le conseil de discipline au cours de l'exercice (sur des requêtes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement) (au total)	1
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Requêtes dont le conseil de discipline recommande qu'elles soient accueillies par le Conseil d'administration	1
Requêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

14.6 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	42	2

15. ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS* OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

15.1 ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	17
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	220
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	220
Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	S. O.
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	S. O.
Perquisitions menées au cours de l'exercice	S. O.
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	210
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	15
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	57
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'ordre	S. O.
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	138
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	27

15.2 POURSUITES PÉNALES

	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	24
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	17
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	17
Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	S. O.
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	S. O.
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	S. O.
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	6
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	6
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	6
Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	S. O.
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	S. O.
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	S. O.

Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	S. O.
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	S. O.
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	S. O.
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	29
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	2

	Montant total
Amendes imposées au cours de l'exercice	41000 \$
Créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice**	S. O.

15.3 AUTRES ACTIVITÉS

L'état de situation de tout appel interjeté dont la décision est attendue ou a été rendue au cours de l'exercice;

Dossiers toujours en appel pour l'année 2020

- 4347 Jean-François Labrie
- 4540 Collège d'études en ostéopathie
- E1623 Javanmardi
- 4717 Richard Ostiguy

Interventions réalisées auprès des membres ou du public

Les séances d'information ont été moins nombreuses en raison de la pandémie. Toutefois, une séance d'information a été offerte à environ 50 esthéticiennes dans la région de Québec, en janvier 2020.

Toute activité de formation suivie par la ou les personnes responsables des enquêtes sur des infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois particulières.

Rencontre réunissant les enquêteurs en exercice illégal d'une profession réglementée, provenant d'une trentaine d'ordres professionnels, en mars 2020.

16. ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

16.1 RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

Le Collège des médecins est l'ordre professionnel des médecins québécois. Fondé en 1847, il constitue le plus ancien collège de médecins au Canada. À l'instar des autres ordres professionnels du Québec, le Collège a pour mission principale de protéger le public.

À cette fin, le Collège veille au respect du *Code des professions*, de la *Loi médicale* et de tout règlement qui découle de ces lois, notamment en contrôlant l'exercice de la médecine par ses membres.

Le Collège rend accessible dans son site Web sa *Déclaration de services aux citoyens*. Ce document explique comment le Collège traite toute demande d'information ou tout dossier.

16.1.1 ACTIVITÉS, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE, DE TOUT AUTRE COMITÉ CONCERNANT LA PROTECTION DU PUBLIC FORMÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU CONJOINTEMENT AVEC D'AUTRES ORDRES PROFESSIONNELS OU AVEC DES MINISTÈRES OU ORGANISMES PROVINCIAUX OU FÉDÉRAUX

Nom du comité	Fonction du comité	Résumé des activités
Conseil d'administration de la Fédération des ordres des médecins du Canada	La FOMC a pour mission l'avancement de la régulation médicale au nom du public par la collaboration, les normes communes et les meilleures pratiques.	Les priorités sur lesquelles le conseil d'administration et ses comités et groupes de travail se sont penchés sont : • Le racisme et la discrimination en santé; • Les soins virtuels; • L'intelligence artificielle et la pratique de la médecine; • Les médecins présentant des problèmes de santé; • La compétence des médecins; • La standardisation des certificats de conduite professionnelle.
Comité de la formation des IPS (et sous-comité d'examen des programmes) de l'OIIQ	Le mandat de ce comité est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des IPS.	Le Comité de la formation des IPS a émis les avis suivants à l'intention du Conseil d'administration : • Avis sur l'état des stages en milieu clinique; • Avis sur le projet de Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées; • Avis sur les programmes de formation IPS et l'évaluation des troubles mentaux. Le Comité de la formation des IPS a par ailleurs reçu quatre avis formulés par le sous-comité d'examen des programmes, soit trois portant sur le maintien d'un programme et le quatrième portant sur un ajout de programme. Toujours conformément à son mandat, le sous-comité d'examen des programmes a également assuré le maintien de la liste des milieux de stage reconnus.

Nom du comité	Fonction du comité	Résumés des activités
Comité interordres CMQ-OPQ	Favoriser le dialogue et la collaboration entre les deux ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun, notamment les questions relatives aux activités partagées. Fournir des avis sur les projets de guides, normes et règlements, de même que suggérer aux conseils d'administration des deux ordres l'élaboration d'outils de pratique communs.	La publication des nouvelles lignes directrices <i>Le Traitement du trouble lié à l'utilisation d'opioïdes (TUO)</i> (OIIQ, OPQ, CMQ). Le Dossier Santé Québec (DSQ) et le système de prescription national (outil PrescripTion). Le projet de loi 31, devenu la Loi 4 (<i>Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services</i>) – cheminement des trois règlements en découlant ainsi que mise en place d'un comité de vigie. Le circuit du médicament dans les sites non traditionnels (SNT), les résidences privées pour aînés (RPA) et les ressources intermédiaires (RI). Les compagnies de télémédecine et le dirigisme. Les règlements sur les ordonnances de médicaments – démarches avec les ordres professionnels concernés afin de n'avoir qu'un seul règlement à cet effet. La révision du guide sur les ordonnances collectives. L'indépendance professionnelle et les pratiques de l'industrie pharmaceutique – travaux conjoints des deux ordres entamés. Les arrêtés ministériels dans le cadre de la pandémie concernant le dépistage, la vaccination et la trousse d'urgence en RPA et RI.

Nom du comité	Fonction du comité	Résumés des activités
Comité sur les activités médicales partageables	Exercer un rôle-conseil et proactif auprès du Conseil d'administration pour tout ce qui a trait au développement de pratiques collaboratives entre les professionnels de la santé et autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux, le cas échéant. Analyser les demandes visant à autoriser l'exercice d'activités médicales à d'autres professionnels ou des groupes de personnes.	La consultation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) sur le projet de règlement sur les infirmières et les infirmiers (<i>Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé</i>) visant les infirmières praticiennes spécialisées (IPS), lors de laquelle le Collège a insisté notamment sur l'importance: • De l'examen donnant lieu à la certification; • De la formation continue obligatoire; • De l'inspection professionnelle; • D'une collaboration structurée et organisée avec le ou les médecins. La consultation de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) sur le projet de règlement sur l'amorce et la modification d'une thérapie médicamenteuse, sur l'administration d'un médicament et sur la prescription de tests par un pharmacien (<i>Loi modifiant principalement la loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services</i>) lors de laquelle le Collège a insisté notamment sur l'importance: • Des mécanismes de collaboration; • De la responsabilité professionnelle des pharmaciens dans le déploiement de l'élargissement de nouvelles activités; • Du futur guide explicatif. La consultation du Collège auprès des ordres professionnels visés et partenaires sur le projet de règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des orthophonistes et qui vise à permettre aux orthophonistes: • D'introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une ouverture artificielle, ou dans et au-delà du pharynx, ou au-delà du vestibule nasal; • D'administrer, selon une ordonnance, des médicaments ou d'autres substances; • De prescrire un examen d'imagerie médicale, soit une vidéofluoroscopie de la déglutition.

Nom du comité	Fonction du comité	Résumés des activités
		À la suite de cette dernière consultation, des travaux ont été entamés avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) pour la production de futurs projets de règlements s'inspirant de celui des orthophonistes. Les consultations à venir du Collège auprès des ordres professionnels visés et des partenaires: • Projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) visant à permettre aux physiothérapeutes d'effectuer le prélèvement d'une lésion cutanée avec écouvillon; • Projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute visant les deux activités suivantes: - Évaluer la condition physique d'une personne symptomatique dans le but de rétablir et de préserver sa santé cardiorespiratoire et ses fonctions vitales; - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance. La consultation de l'Office des professions du Québec sur: • La possibilité d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique; • L'encadrement de l'ostéopathie qui insiste notamment sur l'importance: - De standardiser la formation initiale; - De s'appuyer sur des données probantes notamment en ce qui concerne les manipulations viscérales et crâniennes. • De l'intégration à un ordre professionnel existant dans le domaine du musculosquelettique tout en remettant de l'avant la possibilité de délivrer un permis sous l'encadrement d'un autre ordre professionnel existant comme pour la psychothérapie.

Nom du comité	Fonction du comité	Résumés des activités
Comité de soins de fin de vie	Répondre aux exigences de la <i>Loi concernant les soins de fin de vie</i> concernant l'évaluation de la qualité des soins de fin de vie, en particulier l'aide médicale à mourir et la sédation palliative continue.	Évaluation de 400 dossiers et participation aux réflexions sur les changements législatifs fédéraux concernant l'aide médicale à mourir.
Comité sur les services préhospitaliers d'urgence	Formuler au Conseil d'administration des avis sur l'un ou l'autre des aspects concernant les services préhospitaliers d'urgence, notamment l'introduction de nouveaux protocoles de soins, les projets présentés par l'un ou l'autre des organismes promoteurs et l'exercice de la médecine, incluant les activités partagées.	Protocoles préhospitaliers révisés au début de la pandémie afin de les rendre le plus rapidement opérationnels et ce tant et aussi longtemps que le gouvernement le juge nécessaire. Protocoles préhospitaliers élaborés dans le contexte de la pandémie: • TECH.00 Prélèvement par écouvillonnage pour dépistage COVID-19; • TECH. Administration d'un vaccin par TAP dans le cadre d'une campagne de vaccination prévue par la santé publique. • Protocoles préhospitaliers élaborés: • TECH.17 Cathéter intraveineux; • TECH.20 Stomie intestinale. Appui afin que la <i>Loi sur les services préhospitaliers d'urgence</i> soit modifiée afin de ne plus limiter la pratique des TAP à des soins préhospitaliers d'urgence mais d'élargir le cadre de la pratique de manière contemporaine en englobant les soins communautaires. Appui afin de donner suite à la recommandation du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence qui dans son rapport de 2014 statuait sur la nécessité de créer un ordre professionnel au nom de la protection du public.

Nom du comité	Fonction du comité	Résumés des activités
Groupe de travail en éthique clinique	Assurer un processus de réflexion continue sur la dimension éthique des problèmes rencontrés dans la pratique quotidienne de la médecine; aborder des questions actuelles et générales concernant l'ensemble de la profession et élaborer des recommandations à leur égard.	Élaboration du guide d'exercice sur la recherche clinique; participation active aux réflexions ayant alimenté les diverses prises de position du CMQ concernant les changements législatifs fédéraux sur l'aide médicale à mourir (avis, mémoire, etc.).
Groupe de travail sur la mise à jour des lignes directrices sur la médecine d'expertise	Répondre aux recommandations inscrites au <u>rapport de la commission CMQ-Barreau</u> , notamment celle de mettre à jour le guide d'exercice sur la médecine d'expertise, et d'y reconduire les principes véhiculés pour un meilleur encadrement de l'expertise.	Participation active aux réflexions ayant alimenté les différentes orientations du CMQ et du Barreau du Québec (consultation des organismes, patients partenaires, etc.). Travaux de rédaction du guide d'exercice <i>L'évaluation médicale indépendante et l'expertise médicale</i> , conjointement avec le Barreau du Québec.
Groupe de travail sur l'amygdalectomie	Réviser les éléments de l'amygdalectomie pouvant avoir un impact sur la qualité et la sécurité des soins. Évaluer la possibilité de réaliser des indicateurs ou d'inviter les milieux où se pratique l'amygdalectomie à les réaliser. Proposer des actions pouvant rehausser la qualité et la sécurité des soins.	Déploiement des travaux de réflexion et de réalisation d'indicateurs en matière de complication post-amygdalectomie.

Nom du comité	Fonction du comité	Résumés des activités
Groupe de travail sur la périnatalité	Procéder à l'analyse des décès périnataux et identifier les facteurs de risque. Procéder à l'analyse des décès maternels et identifier les facteurs de risque. Proposer des actions afin d'améliorer la qualité des soins dans le domaine de la néonatalogie et de l'obstétrique.	Réalisation d'un projet pilote portant sur l'analyse de décès périnataux en vue du déploiement du <i>Programme de surveillance de la mortalité périnatale</i>. Réalisation d'un projet pilote portant sur l'analyse de décès maternels en vue du déploiement du <i>Programme de surveillance de la mortalité maternelle</i>. Travaux de rédaction d'un guide de référence: <i>Pour que chaque petite vie compte</i> - Audit et examen des mortinaissances et des décès néonataux Travaux de rédaction d'un guide de référence: <i>Audit et examen des décès maternels</i>. Participation active aux réflexions ayant alimenté les différentes prises de position du CMQ en matière de périnatalité.
Groupe de travail sur le suivi de l'IVG médicamenteuse	Soutenir les décideurs dans leur réflexion visant à faire évoluer la pratique de l'IVG médicamenteuse. Assurer le suivi entourant le déploiement de la pilule abortive.	Réalisation et publication du rapport: <u><i>Interruptions volontaires de grossesse à l'aide de la pilule abortive: portrait après la première année de déploiement</i></u>. Collaboration active avec les parties prenantes pour une évolution concertée des pratiques (accessibilité, télémédecine, etc.). Rédaction et publication d'une capsule: <u><i>L'interruption volontaire de grossesse en temps de pandémie – Rappel des responsabilités du médecin</i></u>. Participation active aux réflexions ayant alimenté les différentes prises de position du CMQ en matière d'IVG médicamenteuse.

Nom du comité	Fonction du comité	Résumés des activités
Groupe de travail sur les activités de procréation médicalement assistée (PMA)	Répondre aux exigences de la <u>Loi sur les activités cliniques et de recherches en matière de procréation assistée</u> , concernant l'élaboration de lignes directrices en matière de procréation assistée, de même que la surveillance et le suivi des activités liées à la reproductive après la médecine.	Réalisation de 20 rapports présentant les données individualisées et comparatives des activités de PMA, à chacun des milieux de PMA. Réalisation et publication du rapport: <u>Évaluation des activités de procréation médicalement assistée</u>. Publication d'une capsule: <u>Un bilan rassurant de la pratique de la médecine reproductive au Québec</u>. Rédaction du mémoire dans le cadre des représentations du CMQ entourant le Projet de loi n° 73: <u>Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée</u>. Travaux de mise à jour des lignes directrices sur les activités de procréation médicalement assistée. Participation active aux réflexions ayant alimenté les différentes prises de position du CMQ (changements législatifs fédéraux, soutien des membres et demande d'avis, etc.).
Table de concertation CMQ-Bureau du coroner	Mettre en relief les enjeux soulevés par nos deux organisations afin d'élaborer les actions nécessaires pour l'amélioration des pratiques. Permettre des échanges réguliers et une communication fluide entre le Collège et le Bureau du coroner.	Mise en œuvre du signalement obligatoire et arrimage avec les activités du programme de surveillance des décès maternels du Collège. Discussions sur les principaux sujets suivants: • Enjeux de collaboration professionnelle; • Autopsies virtuelles; • Examen du cadavre par les coroners non-médecins; • Réalisation des prélèvements par les coroners non-médecins. Projet de loi sur les coroners.

16.1.2 ÉTAT DES ACTIVITÉS CONCERNANT LA PRÉPARATION ET LES AUDITIONS EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

Au cours de la dernière année, le Collège s'est présenté devant les parlementaires à trois reprises pour faire des représentations concernant les projets de loi suivants :

- Projet de loi n° 45, *Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef*;
- Projet de loi n° 56, *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives*;
- Projet de loi n° 73, *Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée*.

Le Collège a également transmis un mémoire au gouvernement fédéral relativement au projet de loi C-7 sur l'aide médicale à mourir et il a fait des représentations au Sénat concernant ce mémoire.

16.1.3 LISTE DES PROJETS DE LOI ET DES RÈGLEMENTS SUR LESQUELS LE COLLÈGE S'EST PRONONCÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Liste des projets de loi sur lesquels le Collège s'est prononcé au cours de l'exercice

- Projet de loi n° 45, *Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef*;
- Projet de loi n° 52, *Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés*;
- Projet de loi n° 56, *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives*;
- Projet de loi n° 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*;
- Projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;
- Projet de loi n° 73, *Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée*;
- Projet de loi C-7, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*.

Liste des règlements sur lesquels le Collège s'est prononcé au cours de l'exercice

- *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que les travailleurs sociaux pour l'exercice d'activités professionnelles pouvant être exercées par les travailleurs sociaux;*
- *Règlement sur l'amorce et la modification d'une thérapie médicamenteuse, sur l'administration d'un médicament et sur la prescription de tests par un pharmacien;*
- *Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions;*
- *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie;*
- *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec;*
- *Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées;*
- *Règlement sur les normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances verbales ou écrites faites par un dentiste;*
- *Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels.*



16.1.5

Avis ou prises de position, diffusés au cours de l'exercice, destinés au public pour sa protection

Sujet	Partenaires	Partenaires
COVID-19: Entente avec les ergothérapeutes et les physiothérapeutes pour optimiser les soins de santé	OPPQ, OEQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 2 avril 2020
COVID-19: Les physiothérapeutes pourront effectuer le test de dépistage	OPPQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 3 avril 2020
COVID-19: Les physiothérapeutes autorisés à effectuer le prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage	OPPQ	Avis conjoint diffusé dans le site Web et médias sociaux, 8 avril 2020
COVID-19: Pénurie d'équipement de protection individuelle pendant la pandémie. Entre le devoir professionnel de soigner et de se protéger: que choisir?	OIIQ, OIIAQ, OPIQ	Position conjointe publiée dans le site Web, 23 avril 2020, version anglaise publiée le 12 juin 2020
Enquête dans les CHSLD: les précisions du Collège		Site Web et médias sociaux, 23 avril 2020
Les physiothérapeutes pourront désormais prescrire certains examens radiographiques	OPPQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 6 mai 2020
COVID-19: le Collège des médecins demande au gouvernement d'accélérer l'autorisation de nouvelles activités pour certains professionnels		Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 8 mai 2020
Signature des formulaires de retrait préventif pour les femmes enceintes	OIIQ, OSFQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 14 mai 2020
Autorisation de la reprise d'activités sportives après un TCCL ou une commotion cérébrale: mise au point concernant l'apport des physiothérapeutes	OPPQ	Avis conjoint diffusé dans le site Web et médias sociaux, 21 mai 2020 Mise à jour 9 septembre 2020
Bilan rassurant de la pratique de la médecine reproductive au Québec		Site Web et médias sociaux, 9 juin 2020
Protection du public: le Collège rend accessibles les décisions disciplinaires dans son site Web		Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 10 juin 2020
Rapport d'enquête sur les bandelettes sous-urétrales: le Collège des médecins propose des solutions		Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 16 juin 2020

Sujet	Partenaires	Partenaires
Pilule abortive: le Collège des médecins publie un rapport qui trace le portrait de son usage au Québec		Site Web et médias sociaux, 22 juin 2020
Les patients encouragés à consulter leur médecin durant l'été		Site Web et médias sociaux, 23 juin 2020
COVID-19: Position du Collège concernant l'obligation de porter le masque dans les milieux de soins et sur les exemptions demandées		Site Web et médias sociaux, 27 juillet 2020
Formation des inhalothérapeutes: l'OPIQ et le CMQ réclament un baccalauréat	OPIQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 5 août 2020
Guide sur la médecine esthétique: des changements aux exigences de formation et aux modalités d'exercice		Site Web et médias sociaux, 24 août 2020
Le transfert interétablissements: mise à jour majeure du guide d'exercice et nouvelles perspectives		Site Web et médias sociaux, 25 août 2020
Le Collège recommande de considérer la nomination, à titre de coroner, de professionnels autres que les médecins et les juristes		Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 27 août
Évaluation des troubles mentaux: une activité à haut risque de préjudice Six ordres professionnels rappellent ce consensus pour la protection du public	OIIQ, OPSQ, OPQ, OAAQ, OCCOQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 15 septembre 2020
Aide médicale à mourir: un an après le jugement Baudoin, le Collège des médecins souhaite que le Code criminel soit amendé dans les meilleurs délais		Site Web et médias sociaux, 16 septembre 2020
Projet de loi no 56: le Collège des médecins recommande au gouvernement d'investir dans les soins à domicile		Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 30 septembre 2020
Vaccination contre la COVID-19: trois ordres professionnels saluent l'adoption d'un arrêté ministériel basé sur la collaboration interprofessionnelle	OIIQ, OPQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 4 décembre 2020

Sujet	Partenaires	Partenaires
Projet de loi no 73: le Collège des médecins veut assurer la sécurité et la qualité des activités de procréation assistée		Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 9 décembre
Élargissement du rôle des pharmaciens québécois	OPQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 17 décembre 2020
Retrait de bandelettes d'incontinence urinaire à l'extérieur du Québec		Site Web et médias sociaux, 17 décembre 2020
La Loi 6 bientôt en vigueur: élargissement du rôle des IPS		Site Web, 12 janvier 2021
Énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle avec l'Ordre des sages-femmes du Québec	OSFQ	Site Web et médias sociaux, 13 janvier 2021
Projet de loi no 59: Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail		Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 19 janvier 2021
COVID-19: Position du Collège sur les soins et services esthétiques non essentiels durant la pandémie		Site Web et médias sociaux, 20 janvier 2021
Position sur la santé mentale: Attention! Une pandémie peut en cacher une autre...		Lettre ouverte diffusée dans le site Web et les médias sociaux, 21 janvier 2021
COVID-19: Position sur la colchicine	OPQ	Avis conjoints dans le site Web, 25 janvier 2021
Énoncé de principes en soutien à la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures neuromusculosquelettiques		Site Web, 25 février 2021
Rapport conjoint sur la qualité des soins médicaux et infirmiers dans deux CHSLD	OIIQ, OIIAQ	Communiqué de presse, site Web et médias sociaux, 16 mars 2021
Réactions du Collège: Loi fédérale sur l'aide médicale à mourir		Site Web et médias sociaux, 19 mars 2021

16.2 COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES DE L'ORDRE

Activités réalisées au cours de l'exercice

	Nombre
Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres	155
Envoi de courriers ou de courriels destinés aux membres	S. O.
Mise à jour de l'information diffusée sur l'intranet de l'ordre	S. O.

Mise à jour de l'information diffusée sur toute autre plateforme de médias sociaux gérée par l'ordre

	Nombre
Twitter	556
Facebook	354
LinkedIn	132

16.3 PUBLICITÉ

16.3.1 LISTE DES PUBLICITÉS DESTINÉES AU PUBLIC

Le Collège a fait une seule publicité destinée au public en avril 2020 pour remercier tous les médecins d'être au front chaque jour pour contrer la pandémie de COVID-19.

16.3.2 LISTE DES PUBLICITÉS AUX FINS DE RECRUTEMENT DE MEMBRES POUR CONTRER OU PRÉVENIR UNE PÉNURIE DE PROFESSIONNELS

S. O.

16.4 LOBBYISME

Nom	Description (objectifs)	Période de couverture	Institutions visées	Lobbyistes
Mandat 1	Ajout d'une disposition dans la <i>Loi médicale</i> qui permettrait l'accès aux données nominatives nécessaires à l'exercice de la surveillance de la qualité de l'exercice de la médecine auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec et d'autres organismes publics.	2011-03-16 2021-12-21	Ministère de la Santé et des Services sociaux Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau
Mandat 2	Désire informer le ministre de la Santé et des Services sociaux qu'advenant le dépôt d'un projet de loi relatif aux actes pouvant être accomplis par une infirmière bachelière, le Collège souhaite entamer des discussions avec ce dernier.	2019-07-19 2021-12-31	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau
Mandat 3	Le Collège des médecins demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de profiter du projet de loi 43 pour reconnaître le diagnostic posé par les psychologues et d'autres professionnels de la santé et des services sociaux.	2020-02-13 2021-12-21	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau

Nom	Description (objectifs)	Période de couverture	Institutions visées	Lobbyistes
Mandat 4	Le Collège veut que le MSSS accueille les pistes de solution qu'il propose afin de lutter de façon plus adéquate contre la COVID-19, essentiellement : 1. Poursuivre la collaboration avec le nouveau comité MSSS-Office-CMQ-OIIQ et bien l'arrimer, le cas échéant pour toutes les demandes envers les ordres professionnels avec le CIQ qui fera les allers-retours avec ceux-ci. 2. Émettre des consignes pour que les canaux de communication soient productifs entre le comité, le CIQ et le MSSS. 3. Préciser le niveau d'implication de l'Office afin de prévenir les tensions non productives.	2020-10-21 2021-12-21	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau
Mandat 5	Aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux qu'à la suite d'une visite d'inspection professionnelle, des lacunes relatives à l'administration et à la qualité des soins ont été observées dans l'un des centres de santé et de services sociaux de la grande région métropolitaine	2012-12-10 2021-12-21	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau
Mandat 11	Le Collège demande l'orientation que le ministre de la Santé et des Services sociaux a l'intention d'entreprendre relativement au Dossier santé Québec puisque le Collège souhaite créer une norme pour les dossiers médicaux électroniques qui s'alliera à son orientation pour faciliter la transition des médecins.	2015-04-01 2021-12-31	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau

Nom	Description (objectifs)	Période de couverture	Institutions visées	Lobbyistes
Mandat 13	Le Collège désire que le ministre de la Santé et des Services sociaux modifie le <i>Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique</i> afin de permettre l'accès à certains renseignements de santé, notamment les analyses de laboratoire, pour tous les professionnels travaillant en collaboration avec un médecin.	2015-04-01 2021-12-31	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau
Mandat 21	Informier le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le ministre de la Santé et des Services sociaux de la nécessité de réviser et de rehausser la formation initiale des inhalothérapeutes.	2016-06-27 2020-12-31	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère de l'Éducation Ministère de l'Enseignement supérieur	Dr Mauril Gaudreault Dr Yves Robert Dr Jean-Bernard Trudeau

17. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

17.1 MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	Nombre
Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice précédent	24 161
Nouveaux membres inscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice (au total)	947
Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	35
Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	S. O.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM Québec-France)	31
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	S. O.
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'ordre ¹	262
Permis spéciaux délivrés	S. O.
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	754
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	193
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	S. O.
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	41
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	152

¹ Ce nombre comprend également les permis restrictifs pour résidents finissants (mesure spéciale mise en place dans le contexte de l'urgence sanitaire).

	Nombre
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	1
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	S. O.
Membres réinscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	40
Membres radiés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	52
Membres retirés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	429
à la suite d'un décès	75
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	354
Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	24 667
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	53
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	1
d'un permis temporaire délivré en vertu du Code des professions	5
d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'ordre	3
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	S. O.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM Québec-France)	151
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	S. O.
d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'ordre	384
d'un permis spécial	S. O.
d'un permis dit régulier	24 071

17.2 EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

	Nombre
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'ordre	13 272
Membres de l'ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'ordre	13 333
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'ordre	156
Membres de l'ordre associés dans les SENCRL déclarées à l'ordre	1 441

17.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS

17.3.1 MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS SELON LE GENRE

	Nombre de membres inscrits
Féminin	12 490
Masculin	12 177

17.3.2 MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

	Nombre
Abitibi-Témiscamingue	368
Bas-Saint-Laurent	593
Centre-du-Québec	441
Chaudière-Appalaches	961
Côte-Nord	223
Estrie	1 112
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	307
Lanaudière	976
Laurentides	1 209
Laval	943
Mauricie	772
Montréal	3 241
Montréal	8 064
Nord-du-Québec	163
Outaouais	805
Québec	2 913
Saguenay-Lac-Saint-Jean	766
Hors du Québec	810

17.3.3 MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION ANNUELLE

Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars, du montant de la cotisation annuelle et du montant de chacune des cotisations supplémentaires ou spéciales, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant	
		Cotisation annuelle	Cotisation supplémentaire ou spéciale
Membres actifs	22 247	1 625\$	S. O.
Membres inactifs	2 420	100\$	S. O.

17.3.4 MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS AVEC UNE LIMITATION OU UNE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

	Nombre
Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles (excluant les membres titulaires d'un permis restrictif temporaire ou d'un permis spécial)	375

17.3.5 TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT PERTINENT SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS

Médecins inscrits au tableau de l'ordre et détenant les différentes catégories de permis délivrés par l'ordre

	Nombre
un permis régulier	24 071
un permis restrictif	384
un permis restrictif (ARM Québec-France)	151
un permis temporaire (art. 101)	61

Médecins inscrits au tableau de l'ordre et détenant les différents certificats de spécialiste délivrés par l'ordre

	Nombre
Anatomo-pathologie	328
Anesthésiologie	957
Biochimie médicale	67
Cardiologie	563
Chirurgie cardiaque	33
Chirurgie cardiovasculaire et thoracique	49
Chirurgie colorectale	28
Chirurgie générale	758
Chirurgie générale oncologique	31
Chirurgie orthopédique	471
Chirurgie pédiatrique	17
Chirurgie plastique	175
Chirurgie thoracique	27
Chirurgie vasculaire	58
Dermatologie	273
Électroencéphalographie	84
Endocrinologie et métabolisme	229
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité	47
Gastroentérologie	311
Génétique médicale	37
Gériatrie	124
Gérontopsychiatrie	54
Hématologie	333
Hématologie/oncologie pédiatrique	18
Hygiène et santé publiques	4
Immunologie clinique et allergie	98
Maladies infectieuses	172
Médecine de famille	11 502
Médecine de l'adolescence	17
Médecine de soins intensifs	270
Médecine du travail	40
Médecine d'urgence	222
Médecine d'urgence pédiatrique	45

	Nombre
Médecine interne	2 303
Médecine interne générale	401
Médecine maternelle et fœtale	36
Médecine néonatale et périnatale	72
Médecine nucléaire	130
Médecine physique et réadaptation	104
Microbiologie médicale et infectiologie	258
Néphrologie	247
Neurochirurgie	115
Neurologie	351
Neuropathologie	7
Obstétrique	1
Obstétrique et gynécologie	669
Oncologie gynécologique	31
Oncologie médicale	243
Ophtalmologie	422
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	290
Pathologie générale	0
Pathologie hématologique	4
Pathologie judiciaire	3
Pédiatrie	1 025
Pédiatrie du développement	11
Pneumologie	324
Psychiatrie	1 455
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	165
Psychiatrie légale	39
Radiologie diagnostique	803
Radio-oncologie	153
Rhumatologie	161
Santé publique et médecine préventive	245
Urologie	211
Total	27 721*

* Un membre peut détenir plus d'un certificat de spécialiste.

17.3.6 ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Mesures prises en lien avec la situation exceptionnelle de la pandémie de COVID-19

- Mise en application d'une résolution adoptée en mars 2020 par le Conseil d'administration afin de permettre la délivrance d'un permis restrictif pour résident finissant, lequel autorise le résident à exercer sans supervision uniquement les activités professionnelles comprises dans la discipline visée par sa formation postdoctorale sans avoir réussi tous les examens prescrits par la réglementation
- Étude par le CAE de demandes de délivrance d'un permis restrictif pour résident finissant à des candidats diplômés internationaux en médecine complétant une formation postdoctorale dans un programme de résidence en médecine de famille d'une durée de 3 ans aux États-Unis, n'ayant pu se présenter à l'examen de certification de l'American Board of Family Medicine compte tenu du report de cet examen en raison de la pandémie
- Conversion automatique du permis restrictif pour résident finissant en permis régulier et certificat de spécialiste à la suite de la réussite des examens requis
- Poursuite des activités de formation ALDO-Québec en webdiffusion afin de permettre la délivrance de permis aux candidats ayant rempli toutes les exigences

Autres mesures

- Refonte de la section **Études médicales et demandes de permis** du site Web du Collège
- Demande de permis simplifiée pour le détenteur d'un permis régulier au Canada (demande accélérée)
- Disposition exceptionnelle et temporaire de délivrance d'autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec afin d'exercer au Québec des activités professionnelles réservées (en télémédecine ou autres activités)
- Traitement des demandes de certificat de spécialiste supplémentaire, après réussite à l'examen d'une surspécialité du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, surspécialité reconnue par le Collège — Annexe I du *Règlement sur les spécialités médicales du Collège*
- Infolettre annuelle envoyée en avril à tous les résidents en médecine du Québec admissibles au permis d'exercice, les avisant des directives à respecter afin de commencer à exercer la médecine entre le 1er juin et le 31 août d'une année, tant pour la délivrance du permis et du certificat de spécialiste que pour la première inscription au tableau de l'ordre
- Délivrance de certificats de conduite professionnelle, souvent demandés par des organisations en vue d'obtenir des privilèges dans les établissements de santé
- Renouvellement systématique du permis restrictif des médecins cliniciens, des professeurs sélectionnés et des médecins visés par l'ARM Québec-France
- Traitement des demandes de conversion d'un permis restrictif en permis régulier et certificat de spécialiste après cinq renouvellements

17.3.6.1 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

Demandes de permis et de certificat de spécialiste basées sur un diplôme

	Reçues ¹	Acceptées	Refusées	Aucune décision en fin de période
Demandes de permis et de certificat de spécialiste basées sur un diplôme ² (au total)	842	895	0	77
M.D. Québec (art. 84 du <i>Code des professions</i>)	712	749	0	59
M.D. Canada	51	49	0	11
M.D. États-Unis	1	1	0	0
M.D. hors Canada et États-Unis (diplôme international en médecine)	78	96	0	7
Autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec donnant accès au permis - Permis sur permis/ Accord de commerce intérieur	1	2	0	0

Autres conditions et modalités

	Nombre de séances	Nombre de participants
Activités de formation Aldo-Québec ³	19	1 062

¹ Le traitement des demandes peut s'échelonner au-delà d'un exercice.

² Le diplôme de docteur en médecine décerné par une université située hors du Québec équivaut à un diplôme de médecine dans les cas suivants :

- une faculté de médecine du Canada ou des États-Unis ;
- détenteurs du Diplôme d'État de la France (ARM — Entente Québec-France).

Article 13 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec*.

³ Aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la pratique médicale au Québec. Activité de formation donnée à l'Université Laval, à l'Université McGill, à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke et au Collège des médecins du Québec.

17.3.7 ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES ET DES PERMIS RESTRICTIFS

Mesures prises étant donné la situation exceptionnelle liée à la pandémie de COVID-19

- Délivrances et renouvellements de permis temporaires à la suite de l'assouplissement des mesures liées à la suspension des séances d'examen de français par l'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Organisation et tenue du stage d'évaluation requis dans le cadre d'une demande de permis restrictif avant la réussite à l'examen de l'OQLF, étant donné la suspension des séances d'examens en période de pandémie
- Agilité et proactivité des agentes dédiées à ce secteur quant à l'organisation des stages d'évaluation/d'adaptation et gestion efficace des nombreux reports de stages occasionnés pendant la pandémie: délais liés à l'immigration et à l'obtention du permis de travail temporaire, quarantaine obligatoire pour les candidats, soutien constant aux candidats et maîtres de stages

Permis temporaire selon la *Charte de la langue française* (art. 37)

- Optimisation du suivi régulier effectué auprès des détenteurs d'un permis temporaire d'un an (renouvelable) afin de les inciter à passer l'examen de connaissance du français de l'OQLF avant la fin de l'année de leur permis
- Collaboration étroite avec l'OQLF quant au suivi du format d'examen de français plus adapté à la profession médicale
- Participation, avec l'OQLF et d'autres ordres professionnels, à un projet visant à mettre en place un portail afin d'offrir des services électroniques transactionnels pour les candidats et les ordres professionnels

Permis restrictif (art. 35 de la *Loi médicale*) et Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Québec et la France

- Optimisation du traitement des demandes d'information et de permis restrictif/ARM par les quatre agentes dédiées à ce secteur
- Optimisation des indicateurs d'efficacité du processus de traitement des demandes de permis restrictif/ARM (statistiques mensuelles et bisannuelles, notamment quant aux délais entre les différentes étapes du processus)
- Refonte et modernisation de la section **Études médicales et demandes de permis** du site Web
- Diffusion de trois vidéos d'information, accessibles dans le site Web du Collège, présentant les voies d'accès au permis d'exercice de la médecine au Québec, y compris l'ARM
- Maintien d'un dialogue et d'une collaboration soutenue avec les facultés de médecine, associations et fédérations professionnelles et autres intervenants concernés pour favoriser l'identification de milieux de stages susceptibles de recevoir les candidats au permis restrictif ou au permis selon l'ARM entre le Québec et la France
- Optimisation de l'activité de démarrage des stages d'évaluation ou d'adaptation au cours de laquelle un médecin du Collège rencontre simultanément le stagiaire et le maître de stage pour revoir les modalités du stage: objectifs du stage, fiche et processus d'évaluation, processus décisionnel à la fin du stage, etc.
- Tenue de séances régulières du comité d'admission à l'exercice
- Tenue d'un atelier de formation sur l'évaluation de la capacité à exercer offert aux maîtres de stage et médecins évaluateurs impliqués dans les stages d'évaluation ou d'adaptation
- Modules de formation sur l'évaluation de la capacité à exercer offerts aux maîtres de stages par le biais du Conseil médical du Canada
- Mise à jour du guide sur l'évaluation de la capacité à exercer, destiné aux candidats au permis restrictif et aux maîtres de stage
- Participation active aux discussions avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin de faciliter les démarches d'immigration en vue du stage d'évaluation/d'adaptation
- Élaboration et présentation d'un schéma à Madame la ministre Danielle McCann portant sur les deux voies accessibles en vue de la délivrance d'un permis d'exercice de la médecine pour un diplômé international en médecine (permis régulier et permis restrictif) et indiquant les étapes où le Collège est impliqué
- Participation active à la Collaboration nationale en matière d'évaluation — Évaluation de la capacité à exercer (ECE) du Conseil médical du Canada dont le mandat est de garantir que toutes les ECE fonctionnent de façon homogène et sont comparables dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens. Implication du Collège, étant donné le contexte particulier de l'ECE au Québec, dans le développement de modules de formation en ligne pour les médecins évaluateurs
- Collaboration au Registration Working Group de la Fédération des ordres des médecins du Canada, dont le mandat est de favoriser une norme canadienne pour la délivrance de permis régulier et de permis restrictif ou de leurs équivalents dans les autres provinces ou territoires canadiens

17.3.7.1 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demande de permis	Reçues	Acceptées	Refusées	Aucune décision en fin de période
Permis temporaire (au total)	47	42	0	4
<i>Charte de la langue française</i> (art. 37)	47	42	0	4
<i>Code des professions</i> (art. 41)	0	0	0	0
<i>Loi médicale</i> (art. 34)	0	0	0	0
Permis restrictif - article 35 de la <i>Loi médicale</i> (au total)	73	73	0	0
Professeurs sélectionnés	7	7	0	0
Médecins cliniciens	36	36	0	0
Selon l'ARM - <i>Entente Québec-France</i>	30	30	0	0

Demandes de conversion d'un permis restrictif en permis régulier	Reçues	Acceptées	Refusées	Aucune décision en fin de période
Avant 5 ans, après un renouvellement (par examen) (au total)	4	2	0	2
Médecins cliniciens, professeurs (reconnaissance de la formation)	4	2	0	2
Selon l'ARM (admission directe aux examens)	0	0	0	0
Après 5 ans (sans examen) (au total)	36	41	0	3
Médecins cliniciens, professeurs (reconnaissance de la formation)	16	17	0	3
Selon l'ARM (Entente Québec-France)	20	24	0	0

18. ÉTATS FINANCIERS

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2021



COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
--	-------

États financiers

Résultats	4
-----------	---

Évolution de l'actif net	5
--------------------------	---

Bilan	6
-------	---

Flux de trésorerie	7
--------------------	---

Notes complémentaires	8 - 15
-----------------------	--------

Renseignements complémentaires	16 - 17
---------------------------------------	---------





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des médecins du Québec, (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Genest, St-Amand, Drapeau, Gibeault, CPA S.E.N.C.R.L.
GENEST, ST-AMAND, DRAPEAU, GIBEAULT, CPA S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal, Québec
Le 18 juin 2021

¹ Par Yves St-Amand, CPA auditeur, CA



RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 \$	2020 \$
Produits		
Cotisations	36 208 186	35 027 598
Admission	2 658 544	2 877 145
Exercice des membres au sein de sociétés	782 610	592 260
Inspection professionnelle	471 125	602 831
Formation continue	481 257	405 258
Discipline	71 269	270 807
Infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois particulières	50 962	139 194
Vente et location de biens et services	339 570	232 359
Placements (Annexe A)	1 836 361	801 699
Subventions de recrutement Santé Québec pour stages d'évaluation	1 218 070	1 180 227
Autres produits	2 447	5 067
	44 120 401	42 134 445
Charges (Annexe B)		
Admission	4 085 183	4 397 784
Exercice des membres au sein de sociétés	111 662	89 396
Comité de la formation	1 029 576	1 015 280
Inspection professionnelle	7 274 849	8 154 671
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	2 024 028	2 049 460
Formation continue	2 693 251	2 479 328
Enquêtes disciplinaires - syndic	9 178 747	9 159 210
Conciliation et arbitrage de comptes	64 166	77 297
Comité de révision des décisions du syndic	311 789	511 747
Conseil de discipline	788 306	875 136
Infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois particulières	557 789	493 220
Gouvernance et reddition de comptes	3 209 302	2 866 925
Rôle sociétal et communication	1 899 250	1 303 084
Contributions / cotisations	347 309	365 768
Affaires juridiques	1 364 736	1 434 189
Gestion documentaire et archives	639 316	648 554
Finances et administration	2 058 652	1 828 526
Technologies de l'information	1 923 064	1 764 079
Ressources humaines	788 892	677 520
	40 349 867	40 191 174
Excédent des produits sur les charges	3 770 534	1 943 271

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
De l'exercice clos le 31 mars 2021

	Investi en immo- bilisations	Affecté à la couverture d'assurance	Affecté au fonds d'indem- nisation	Non affecté	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 092 504	2 000 000	200 000	8 753 602	13 046 106	8 448 535
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(405 994)	-	-	4 176 528	3 770 534	1 943 271
Acquisition d'immobilisations	227 808	-	-	(227 808)	-	-
Produit de cession d'immobilisations	(8 770)	-	-	8 770	-	-
Réévaluations et autres éléments des avantages sociaux futurs	-	-	-	6 676 700	6 676 700	2 654 300
Solde à la fin	1 905 548	2 000 000	200 000	19 387 792	23 493 340	13 046 106



BILAN

Au 31 mars 2021

	2021 \$	2020 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	5 461 223	2 865 372
Placements (note 4)	51 500 000	51 000 000
Débiteurs (note 5)	511 459	457 434
Intérêts courus à recevoir	155 984	350 710
Frais payés d'avance	566 938	421 585
	58 195 604	55 095 101
Long terme		
Placements (note 6)	19 913 048	11 755 147
Immobilisations (note 7)	4 927 304	5 375 563
Actif au titre des prestations définies (note 11)	12 490 800	4 689 900
Œuvres d'art, au coût	176 404	176 404
	95 703 160	77 092 115
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 9)	5 421 671	4 587 738
Revenus reportés (note 10)	35 780 407	28 306 581
	41 202 078	32 894 319
Long terme		
Avantage incitatif relatif au bail	4 250 786	4 258 231
Passif au titre des prestations définies (note 11)	23 735 200	23 610 400
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	3 021 756	3 283 059
	72 209 820	64 046 009
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 905 548	2 092 504
Grevé d'affectations internes (note 3)	2 200 000	2 200 000
Non affecté	19 387 792	8 753 602
	23 493 340	13 046 106
	95 703 160	77 092 115

Au nom du conseil,

_____, Administrateur

_____, Administrateur



FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021 \$	2020 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	3 770 534	1 943 271
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
- perte (gain) sur cession de placements	(10 840)	9 773
- variation de la juste valeur des placements	(893 847)	389 140
- perte sur la cession d'actif	1 341	725
- amortissement des immobilisations	665 956	687 465
- amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(261 303)	(261 303)
- avantage incitatif relatif au bail	(7 445)	60 876
- écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(999 400)	733 400
	2 264 996	3 563 347
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	8 303 107	(4 023 413)
	10 568 103	(460 066)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(758 210)	(9 188 032)
Produit de la cession de placements	2 150 522	4 642 472
Variation des comptes courtiers	(8 645 526)	(151 031)
Acquisition d'immobilisations	(227 808)	(132 393)
Produit de la cession d'immobilisations	8 770	4 800
	(7 472 252)	(4 824 184)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 095 851	(5 284 250)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	53 865 372	59 149 622
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	56 961 223	53 865 372
La trésorerie se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie suivants :		
Encaisse	5 461 223	2 865 372
Placements	51 500 000	51 000 000
	56 961 223	53 865 372

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

1. Statuts et objectif de l'organisme

L'organisme, constitué en vertu d'une loi du Parlement du Québec (L.R.Q., c. M-9), a pour but essentiel de s'assurer de la compétence de ses membres en vue de la protection et de l'intérêt du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations les plus subjectives concernent l'amortissement des immobilisations et les régimes de retraite et avantages sociaux. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COMPTABILISATION DES PRODUITS. Le Collège utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le Collège est raisonnablement assuré de sa réception.

Les revenus de placements comprennent les revenus d'intérêts, de dividendes, les autres revenus ainsi que les gains et pertes de placements réalisés et latents. Les revenus de placements sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur cession de placements sont constatés à la date de règlement des opérations.

Les produits provenant des cotisations, des cartes de stage de formation inclus dans les produits d'admission et des ventes de fichiers informatiques inclus dans les produits de vente et location de biens et services sont constatés linéairement sur les périodes couvertes par ces produits.

Les autres produits sont constatés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme qui sont encaissables en tout temps.

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis selon les méthodes et taux correspondants aux immobilisations afférentes.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Selon la durée du bail

AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL. L'avantage incitatif relatif au bail est amorti sur la durée du bail.

INSTRUMENTS FINANCIERS. *Évaluation des instruments financiers.* Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction. Le Collège comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME. Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX. L'obligation au titre des prestations définies est évaluée en ayant recours à une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Tous les coûts au titre des services passés et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net dans l'exercice au cours duquel ils se produisent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

IMPUTATION DES CHARGES. Les charges relatives à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux, salaires et charges sociales afférents à plus d'une activité sont répartis en proportion des salaires ou de l'espace utilisé selon le type de dépenses. La répartition des frais généraux, salaires et charges sociales afférents à plus d'une activité est présentée à l'annexe B dans les renseignements complémentaires.

3. Affectations internes

Le Collège a affecté 2 000 000 \$ afin d'avoir la possibilité de s'auto-assurer pour la responsabilité des administrateurs et dirigeants.

De plus, le Collège a affecté 200 000 \$ à un fonds d'indemnisation selon le Code des professions qui devra servir à rembourser les sommes d'argent et autres valeurs utilisées par un médecin à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

4. Placements, à la juste valeur	2021	2020
	\$	\$
Certificats de placement garanti, 0,65 % et 0,95 %, (1,92 % et 2,04 % en 2020), échéant entre juillet 2021 et mars 2022, encaissables en tout temps	51 500 000	51 000 000

5. Débiteurs	2021	2020
	\$	\$
Comptes à recevoir	564 718	507 626
Provision pour créances douteuses	(53 259)	(50 192)
	511 459	457 434



NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

6. Placements, à la juste valeur	2021 \$	2020 \$
Obligations, 2,17 % à 10,75 % (2,00 % à 8,00 % en 2020), échéant jusqu'en 2029	5 697 589	6 836 576
Placements garantis liés aux marchés	3 419 936	3 000 000
Titres boursiers	1 993 983	1 762 558
Comptes courtiers	8 801 540	156 013
	19 913 048	11 755 147

7. Immobilisations				
COÛT	Solde au début \$	Acqui- sition \$	Cession \$	Solde à la fin \$
Mobilier et équipement de bureau	2 287 863	34 874	-	2 322 737
Équipement informatique	771 458	192 934	41 883	922 509
Améliorations locatives	5 419 664	-	-	5 419 664
	8 478 985	227 808	41 883	8 664 910

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au début \$	Amortis- sement \$	Cession \$	Solde à la fin \$
Mobilier et équipement de bureau	1 324 634	199 621	-	1 524 255
Équipement informatique	497 915	136 910	31 772	603 053
Améliorations locatives	1 280 873	329 425	-	1 610 298
	3 103 422	665 956	31 772	3 737 606
VALEUR NETTE	5 375 563			4 927 304

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

8. **Marge de crédit**

Prêt à demande, non utilisé au 31 mars 2021, d'un montant autorisé de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel (2,45 % au 31 mars 2021), sans aucune garantie et renouvelable annuellement.

9. Créditeurs	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs et frais courus	2 096 070	1 810 865
Salaires et avantages sociaux	3 169 264	2 702 872
Sommes à remettre à l'État	156 337	74 001
	5 421 671	4 587 738

10. Revenus reportés	2021 \$	2020 \$
Cotisations (1)	35 366 240	28 013 400
Projets spéciaux (2)	27 839	29 378
Fichiers informatiques (3)	156 688	157 265
Autres produits perçus d'avance (4)	229 640	106 538
	35 780 407	28 306 581

(1) Les cotisations des membres sont reportées en raison du fait qu'elles couvrent une période différente de l'exercice financier.

(2) Le Collège reçoit des subventions d'organismes extérieurs dans le but de réaliser des activités pour ses membres. Les projets spéciaux reportés représentent principalement les montants reçus qui n'ont pas encore été utilisés pour des activités.

	2021 \$	2020 \$
Solde au début	29 378	42 244
Montants comptabilisés à titre de produits de la période	1 539	12 866
Solde à la fin	27 839	29 378

(3) Les revenus provenant de la vente de fichiers informatiques sont maintenant facturés sur des périodes pouvant couvrir de 6 mois à 12 mois. La portion des revenus qui s'échelonnent après la fin d'exercice est considérée comme revenus reportés.

(4) Les autres produits perçus d'avance représentent des montants reçus pour des ateliers et des formations qui n'ont pas encore eu lieu, des revenus de stages non terminés ainsi que des montants reçus pour des demandes de permis qui n'ont pas encore été traitées.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

11. Régimes de retraite et avantages sociaux

Au Collège, il existe deux régimes de retraite capitalisés, l'un étant un régime contributif à prestations définies et l'autre un programme de prestations supplémentaires non contributif pour les employés de l'organisme. L'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2018 détermine la valeur actualisée des prestations définies. De plus, le Collège offre d'autres avantages non capitalisés dont le plus important est une banque de journées cumulables pour certains employés du Collège et monnayables seulement à leur départ.

Pour les employés engagés après le 31 décembre 2011, le Collège offre un régime à cotisations définies. En vertu du Régime, un compte est maintenu pour chaque participant. L'employeur verse au nom de chaque participant, 10 % du salaire du participant pour chaque année ou partie d'année de participation au Régime.

L'obligation au titre des prestations définies est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle de ces régimes a été effectuée au 31 décembre 2018.

Au 31 mars 2021, les informations relatives aux régimes sont les suivantes :

2021	Régime complémentaire de retraite	Programme de prestations supplémentaires	Autres avantages	Total
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	75 345 200	138 400	-	75 483 600
Obligation au titre des prestations définies - capitalisées	62 854 400	19 329 500	-	82 183 900
Obligation au titre des prestations définies – non capitalisées	-	-	4 544 100	4 544 100
Excédent (déficit)	12 490 800	(19 191 100)	(4 544 100)	(11 244 400)
Provision pour moins-value	-	-	-	-
Actif (passif) au titre des prestations définies	12 490 800	(19 191 100)	(4 544 100)	(11 244 400)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

2020	Régime complémentaire de retraite \$	Programme de prestations supplémentaires \$	Autres avantages \$	Total \$
Juste valeur des actifs du régime	66 743 600	139 800	-	66 883 400
Obligation au titre des prestations définies - capitalisées	62 053 700	18 434 500	-	80 488 200
Obligation au titre des prestations définies – non capitalisées	-	-	5 315 700	5 315 700
Excédent (déficit)	4 689 900	(18 294 700)	(5 315 700)	(18 920 500)
Provision pour moins-value	-	-	-	-
Actif (passif) au titre des prestations définies	4 689 900	(18 294 700)	(5 315 700)	(18 920 500)

Le coût des régimes de retraite et avantages sociaux répartis dans les salaires de chacune des activités totalisent 2 602 600 \$ (3 454 300 \$ en 2020).

12. Apports reportés afférents aux immobilisations	2021 \$	2020 \$
Solde au début	3 283 059	3 544 362
Amortissement	(261 303)	(261 303)
	3 021 756	3 283 059

13. Engagements contractuels

Le Collège loue des locaux et de l'équipement au terme de contrats de location-exploitation échéant entre avril 2021 et octobre 2032.

Les paiements minimums totalisent 39 157 276 \$ et comprennent les versements suivants à effectuer au cours des cinq prochains exercices :

2022 :	3 122 244 \$	2025 :	3 244 049 \$
2023 :	3 254 145 \$	2026 :	3 362 984 \$
2024 :	3 244 049 \$		



NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

14. Instruments financiers

Le Collège est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque du Collège au 31 mars 2021.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses membres, ses candidats à la profession et ses clients dans le cours normal de ses activités.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les placements à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La société est exposée au risque de prix autre par ses placements en titres boursiers.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de 2021.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
De l'exercice clos le 31 mars 2021

ANNEXE A
Placements

	2021 \$	2020 \$
Intérêts	904 993	1 200 156
Dividendes	43 800	456
Autres revenus	5 940	-
Gain (perte) sur cession de placements	10 840	(9 773)
Variation de la juste valeur des placements	893 847	(389 140)
Frais de gestion	(23 059)	-
	1 836 361	801 699

ANNEXE B
Charges

Les charges directes, frais généraux, salaires et charges sociales afférents sont répartis comme suit :

	2021			2020
	Frais directs	Frais généraux, salaires et charges sociales répartis (Annexe C)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Admission	3 143 999	941 184	4 085 183	4 397 784
Exercice des membres au sein de sociétés	81 543	30 119	111 662	89 396
Comité de la formation	761 684	267 892	1 029 576	1 015 280
Inspection professionnelle	6 137 999	1 136 850	7 274 849	8 154 671
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	1 784 307	239 721	2 024 028	2 049 460
Formation continue	2 334 567	358 684	2 693 251	2 479 328
Enquêtes disciplinaires - syndic	7 806 982	1 371 765	9 178 747	9 159 210
Conciliation et arbitrage de comptes	10 273	53 893	64 166	77 297
Comité de révision des décisions du syndic	260 881	50 908	311 789	511 747
Conseil de discipline	726 736	61 570	788 306	875 136
Infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois particulières	475 570	82 219	557 789	493 220
Gouvernance et reddition de comptes	1 718 313	1 490 989	3 209 302	2 866 925
Rôle sociétal et communication	967 190	932 060	1 899 250	1 303 084
Contributions / cotisations	216 174	131 135	347 309	365 768
Affaires juridiques	1 097 171	267 565	1 364 736	1 434 189
Gestion documentaire et archives	487 418	151 898	639 316	648 554
Finances et administration	1 589 938	468 714	2 058 652	1 828 526
Technologies de l'information	1 657 583	265 481	1 923 064	1 764 079
Ressources humaines	726 035	62 857	788 892	677 520
	31 984 363	8 365 504	40 349 867	40 191 174



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

De l'exercice clos le 31 mars 2021

ANNEXE C

Frais généraux, salaires et charges sociales à répartir

Les frais généraux, salaires et charges sociales à répartir sont constitués des charges suivantes :

	2021 \$	2020 \$
Salaire et charges sociales	4 864 156	4 363 661
Loyer	2 764 729	2 821 795
Chauffage et énergie	60 576	59 393
Frais de poste	50 801	108 493
Fournitures de bureau	56 451	81 991
Frais d'imprimerie	13 073	43 196
Entretien et réparations	13 779	14 993
Assurances	98 620	98 623
Perte sur la cession d'actif	1 341	725
Amortissement des immobilisations	638 898	657 625
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(254 079)	(254 079)
Autres	57 159	132 654
	8 365 504	8 129 070



ANNEXES

COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES

DOSSIERS DE COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES

AVRIL 2020 À FÉVRIER 2021

Professions en santé, en services sociaux et en relations humaines et partenaires

- Dans le cadre de la pandémie, collaboration accentuée avec la grande majorité des ordres professionnels en santé et services sociaux et en relations humaines dès la mi-mars 2020 et qui se poursuit toujours:
 - voir le tableau à la page 166 : Tableau des collaborations et réalisations du Collège avec les ordres professionnels et partenaires depuis le début de la pandémie de COVID-19;
 - <http://www.cmq.org/nouvelle/fr/vaccination-contre-la-covid-19-trois-ordres-professionnels-saluent-l-adoption-d-un-arrete-ministeriel-base-sur-la-collaboration-interprofessionnelle.aspx>
 - stratégies d'actions en continu pour contrer la détresse psychologique des médecins et des professionnels de la santé et des services sociaux durant la pandémie (collaborations avec le Programme d'aide aux médecins du Québec et la Table des ordres en santé mentale et en relations humaines);
 - enquête conjointe CMQ-OIIQ-OIIAQ sur le CHSLD Herron et l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

- Plusieurs collaborations en cours pour l'avancement des pratiques qui se traduisent notamment par des appuis, des ententes et des projets de règlements afin de permettre une plus grande optimisation des rôles professionnels en reconnaissance de l'évolution de la formation, l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences, notamment avec les ordres professionnels, regroupements professionnels ou partenaires suivants :
 - Association des conseillères et conseillers en génétique du Québec
 - Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public
 - Conseil interprofessionnel du Québec
 - Corporation des paramédics du Québec
 - Corporation des thérapeutes du sport du Québec
 - Institut national d'excellence en santé et services sociaux
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux
 - Office des professions du Québec
 - Ordre des chiropraticiens du Québec
 - Ordre des dentistes du Québec
 - Ordre des ergothérapeutes du Québec
 - Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
 - Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
 - Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
 - Ordre des optométristes du Québec
 - Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
 - Ordre des pharmaciens du Québec
 - Ordre des podiatres du Québec
 - Ordre des sages-femmes du Québec
 - Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
 - Ordre des technologues professionnels du Québec
 - Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
 - Ordre professionnel des diététistes du Québec
 - Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
 - Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec
 - Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines (TODSMRH)¹:
 - Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
 - Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
 - Ordre des psychologues du Québec
 - Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
 - Ordre professionnel des criminologues du Québec
 - Ordre professionnel des sexologues du Québec

¹ À noter que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec participent aussi à cette Table.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

- Actualisation de la loi n° 43 (devenue la Loi 6) et de ses règlements pour permettre le déploiement des nouvelles activités des infirmières praticiennes spécialisées (IPS)
- Révision de la composition des membres du Comité consultatif sur la pratique de l'IPS avec l'ajout d'un patient partenaire

Ordre des pharmaciens du Québec

- Actualisation de la loi n° 31 (devenue la Loi 4) et de ses règlements pour permettre le déploiement des activités réservées aux pharmaciens dans le cadre de l'exercice de la pharmacie afin de favoriser pour la population un meilleur accès aux soins en temps opportun
- Mise en place d'un comité de vigie OPQ-CMQ (avec la participation d'un patient partenaire) afin d'assurer les conditions gagnantes au bon déploiement des nouvelles activités

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

- Mémoire conjoint OPIQ-CMQ : *Demande de rehaussement du diplôme donnant ouverture au permis d'inhalothérapeute*

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

- *Guide explicatif - Prescription de radiographies en physiothérapie*
- Avis conjoint *Autorisation de la reprise d'activités sportives après un TCCL ou commotion cérébrale : mise au point concernant l'apport des physiothérapeutes*

Ordre des sages-femmes du Québec

- Énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle

Office des professions en collaboration avec la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines

- *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines - Guide explicatif*

Tableau des collaborations et réalisations du Collège avec les ordres professionnels et partenaires depuis le début de la pandémie de COVID-19

Collaborateurs	Résultats de la collaboration	Spécificités
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)	Appui; 20200318	Dresser le constat de décès et remplir le bulletin de décès sous certaines conditions
	Appui; 20200319	
	<u>Arrêté ministériel</u> (01); 20200410 pour les deux appuis	Autoriser aux IPS la supervision à distance des candidates IPS
	Appui; 20200318	
	<u>Arrêté ministériel</u> (02); 20200429	Autoriser un test de dépistage COVID-19 sans ordonnance
	Appui; 20200318	
	<u>Décret ministériel</u> (01); 20200513	Entrée en vigueur des articles 21, 22, 70 et 89 à 93 de la <i>Loi sur les infirmières et les infirmiers</i> au bénéfice des IPS
	Appui; 20200404	
	Sans suite et devenu caduque avec l'adoption des règlements de la Loi 6 (IPS)	Abolition des 35 heures de formation pour les IPS désirant exercer en CHSLD
Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)	Appui; 20200404	
	Entente entre le MSSS et l'OIIQ pour réaliser sans arrêté ministériel	Abolition du délai de 30 jours pour permettre aux IPS de changer de domaine de pratique
	<u>Entente</u> ; 20200415	Avis conjoint CMQ-OIIQ sur la responsabilité des médecins pour les NIM
	Appui; 20200430	
	Sans suite	Autoriser les IPS à déclarer une MADO
Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)	Appui; 20200515	
	Arrêté ministériel refusé	Permettre à l'infirmière de signer un arrêt de travail sans ordonnance à la suite d'un test positif à la COVID-19
	<u>Entente</u> ; 20200407	Avis conjoint CMQ-OPQ concernant la transmission des ordonnances par différents moyens technologiques
	Appui avec OIIQ suivi d'un <u>arrêté ministériel</u> ; 20210121	Communication par infolettre à tous les médecins du guide d'application produit par l'OPQ en lien avec l'arrêté ministériel et intitulé COVID-19: <i>Trousse de médicaments d'urgence en RPA et en RI</i>

Collaborateurs	Résultats de la collaboration	Spécificités
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ)	Appui; 20200501 <u>Arrêté ministériel</u> (O3); 20200514	Autoriser un test de dépistage COVID-19 sans ordonnance
Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ)	Appui; 20200318; 20200514 <u>Arrêté ministériel</u> (O3); 20200514	Communiqué de presse conjoint CMQ-OSFQ-OIIQ pour la signature des formulaires de retrait préventif pour les femmes enceintes
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ)	<u>Entente</u> ; 20200408 Appui élargi; 20200408-20200508 <u>Arrêté ministériel</u> 20200509	Autorisation du prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage du COVID-19 pour les physiothérapeutes Autorisation du prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage du COVID-19 aux orthophonistes, audiologistes, dentistes, hygiénistes dentaires et diététistes
OPPQ et Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ)	<u>Entente</u> ; 20200402	Entente CMQ-OPPQ-OEQ-RAMQ-MSSS
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ)	Appui; 20200409 Sans suite à ce jour	Autorisation hors champ d'exercice de trois activités déjà réservées
Ordre des dentistes du Québec (ODQ)	Appui; 20200414; 20200421 Sans suite à ce jour	Deux demandes afin que les chirurgiens-dentistes maxillo-faciaux puissent contribuer aux soins plus activement, afin d'optimiser le rôle des médecins en établissement
Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ)	Appui; 20200420 Sans suite à ce jour	Demande pour contribuer aux soins aigus et de longue durée pour l'administration des médicaments et l'enseignement pour la prise d'insuline, afin d'optimiser le rôle des infirmières
Ordre professionnel des technologues médicaux (OPTMQ) et Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ)	Appui; 20200520 <u>Arrêté ministériel</u> ; 20200520	Autorisation du prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage du COVID-19 pour les technologues médicaux et les infirmières auxiliaires

Collaborateurs	Résultats de la collaboration	Spécificités
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ)	<u>Entente</u> ; 20201029	Trois avis conjoints en finalisation pour diffusion prochaine (début décembre 2020): 1. Vaccination 2. Ordonnance collective 3. Mise en place d'un protocole de prévention et de contrôle des infections
Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)	Entente; 20200423	Ordonnance collective nationale pour substituer le salbutamol pour prévenir une rupture d'inventaire
Techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP)	Adoption CA du CMQ; 20200424	Révision de plusieurs protocoles pour les TAP pour tenir compte des spécificités du virus COVID-19
	Entente; 20200512	Autorisation temporaire du prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage du COVID-19 sous la responsabilité de l'établissement — en attente de la modification du <i>Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence</i> — voir nouvel arrêté ministériel
CMQ - Office - MSSS - OIIQ - OPQ	<u>Arrêté ministériel</u> ; 20201104 ¹	Autorisation confirmée aux TAP et élargie à une gamme de professionnels et aussi aux étudiants pour le prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage du COVID-19 Élaboration d'un <u>napperon pédagogique</u> révisé pour tous les professionnels visés avec la collaboration du CMQ, de l'OPIQ, de l'OIIQ, de l'OPTMQ et de l'OIIAQ; 20201214
	<u>Arrêté ministériel</u> ; 20201203 ²	Autorisation élargie à une gamme de professionnels et aussi aux étudiants pour la vaccination COVID-19 Élaboration d'un <u>napperon pédagogique</u> pour tous les professionnels visés avec la collaboration du CMQ, de l'OIIQ, de l'OPIQ, de l'OIIQ et de l'OSFQ; 2020121
	<u>Arrêté ministériel</u> ; 20210118 ³	Autorisation élargie à une gamme de professionnels et aux étudiants de mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un vaccin Mise à jour du <u>napperon pédagogique</u> CMQ, OIIQ, OPIQ, OIIQ et OSFQ pour tenir compte de l'ajout du mélange des substances; 20210205

1 Visé tous les ordres professionnels en santé physique, les étudiants et les ambulanciers

2 Visé tous les ordres professionnels en santé physique, les étudiants et les ambulanciers

3 Visé tous les ordres professionnels en santé physique, les étudiants et les ambulanciers

RAPPORT SUR LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

	Nombre
Demandes reçues ¹	489
Demandes visant un dossier professionnel	365
Demandes visant un dossier d'admission à l'exercice	20
Demandes visant un dossier d'inspection professionnelle	9
Demandes visant un dossier d'enquête du bureau du syndic	39
Demandes visant le guide d'exercice de l'aide médicale à mourir	13
Demandes visant la rectification de renseignements personnels contenus aux dossiers du Collège	1
Autres demandes	40
Demandes traitées avec le délai de 10 jours supplémentaire	14
Demandes traitées hors délai	1
Demandes de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec	1
Demandes de documents administratifs refusées	12
Demandes concernant des renseignements personnels refusées ²	39
Demandes pour lesquels le Collège ne détenait pas les documents	16
Demandes réorientées vers un autre organisme	1
Désistement de demandes	3

¹ Une demande peut viser plusieurs types de dossiers.

² Le demandeur d'accès n'était pas la personne visée par les renseignements personnels demandés.

MEMBRES DE COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

NOUVEAUX COMITÉS AU 31 MARS 2021

Aucun

COMITÉS DÉJÀ CONSTITUÉS DONT LE MANDAT N'EST PAS TERMINÉ
AU 31 MARS 2021

Comité conjoint Collège des médecins du Québec - Régie de l'assurance maladie du Québec

Dr Steven Lapointe

Dr Ernest Prigent

Comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée

Dr Louis-Xavier D'Aoust

Dr Patrick Garceau

Dre Isabelle Tardif

Comité interordres Collège des médecins du Québec - Ordre des sages-femmes du Québec

Dre Francine Mathieu-Millaire

Dre Pauline Gref

Dre Isabelle Tardif

Comité interordres Collège des médecins du Québec - Ordre des dentistes du Québec

Dr Jean-Pierre Boucher

Dr Ernest Prigent

Dre Isabelle Tardif

Une juriste de la Direction des affaires juridiques

Comité interordres Collège des médecins du Québec - Ordre des pharmaciens du Québec

Dre Christine Larocque

Dr Anas Nseir

Dre Isabelle Tardif

Une juriste de la Direction des affaires juridiques

Comité de sélection des prix du Collège

Nomination à venir

Comité sur les services préhospitaliers d'urgence

Dr Pierre Guérette, président

Dre Laurence Alix-Séguin

Dr Jocelyn Barriault

Dr François Bégin

Dre Heather E. Coombs

M. Sébastien Légaré

Mme Mélanie Lussier

Dr Louis-Philippe Pelletier

Dr Dave Ross

Dr Wayne John Smith

Un médecin de la Direction générale, agissant à titre de secrétaire

Comité conjoint Collège des médecins du Québec – Programme d'aide aux médecins du Québec

Dr Jean-Pierre Boucher

Dr Simon Patry

Le médecin responsable du Programme de suivi administratif du Collège

Comité sur les activités médicales partageables

Dr Jean-Pierre Boucher, président

M. Jean-Pierre Dubeau

Dre Marie-Andrée Girard

Mme Claudia Houle

Dre Francine Mathieu-Millaire

Dr Jérôme Patry

Dre Isabelle Tardif, secrétaire

Une avocate de la Direction des affaires juridiques

Comité de périnatalité

Dr Jean Lachapelle, président

Mme Annie Bronsard

Dre Élisabeth Cods

Dre Dominique Desmarais

Dre Anne Gosselin-Brisson

Dr Pier-Charles Laliberté

Dre Catherine Taillefer

Dre Pauline Gref, secrétaire

Comité scientifique

Dre Sylvie Tremblay, présidente

Dre Suzie Daneau

Dr Yves Gervais

Dr François Goulet

Dr Ernest Prigent

Dre Louise Samson

Dre Isabelle Tardif

COMITÉS DÉJÀ CONSTITUÉS DONT LE MANDAT EST TERMINÉ AU 31 MARS 2021

Comité consultatif des élections

Me Marie-Josée Dumais

Dr Jean-Pierre Farmer

Dr Marc Giroux

Comité de vigie interordres - Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Collège des médecins du Québec

Me Linda Bélanger

Dr Marc Billard

Dr Steven Lapointe

Dr Jean-Bernard Trudeau

Comité de vigie interordres OQ (Ordre des optométristes du Québec) - CMQ

Dre Isabelle Amyot

Me Linda Bélanger

Dre Caroline Gabias

Dr Yves Gervais

Mme Josée Laurin

Dr Jean-Bernard Trudeau

NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL AU 31 MARS 2021

Groupe de travail en éthique clinique (précédemment comité d'éthique clinique)

Mise à jour du guide *Le médecin et la recherche clinique* (octobre 2020)

Dre Isabelle Mondou, présidente et secrétaire

Dre Marie-Chantal Fortin

Dre Yvette Lajeunesse

Mme Élodie Petit

Dre Nathalie Saad

GROUPES DE TRAVAIL DÉJÀ CONSTITUÉS DONT LE MANDAT N'EST PAS TERMINÉ AU 31 MARS 2021

Groupe de travail sur la télémédecine

Document à venir : mise à jour du guide *Le médecin, la télémédecine et les technologies de l'information et de la communication*

Me Élisabeth Allard
Dre Josée Bourgault
Me Emmanuelle Duquette
Mme Claudia Houle
Dre Suzanne Mailly
Dre Manon Poirier
Dre Nathalie Saad
Dre Louise Samson
Dre Isabelle Tardif
Dre Sylvie Tremblay
Un représentant de l'ACPM

Groupe de travail sur les lignes directrices visant l'utilisation de l'échographie par des non-radiologistes pour l'ensemble des indications médicales autres que les soins d'urgence et les soins intensifs

Document à venir : lignes directrices visant l'utilisation de l'échographie par des non-radiologistes pour l'ensemble des indications médicales autres que les soins d'urgence et les soins intensifs

Dr Marc Belley
Dr Mathieu Bernier
Dr Jean-Hughes Brossard
Dre Alessandra Bruns
Dr Normand Charlebois
Dr Francis Fontaine
Dre Johanne Lalande
Dr Johan Michaud

Groupe de travail sur les activités de procréation médicalement assistée (PMA)

Document à venir : mise à jour des lignes directrices

Dr Peter Chan
Dr Élias Dahdouh
Dr Robert Hemmings
Dr Neal Gregory Mahutte
Dre Pauline Gref, secrétaire

Groupe de travail sur la mise à jour des lignes directrices sur la médecine d'expertise

Lignes directrices sur l'expertise médico-légale (février 2021)

Me Linda Bélanger
Dr Marc Giroux
Dr Steven Lapointe
Dr André Luyet
Dr Ernest Prigent
Dre Pauline Gref, secrétaire

Groupe de travail sur la mise à jour du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin*

Document à venir : mise à jour du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin*

Dr Luc Dallaire, Président
Me Linda Bélanger
Dr Michel Bichai
Dr François Goulet
Dr Claude Rivard
Dr Michel Turgeon

Groupe de travail sur la mise à jour du *Code de déontologie des médecins*

Dr Martin Laliberté, président
Me Linda Bélanger
Dre Johanne A. Béliveau
Dre Sonny Gagnon
Dr Steven Lapointe
Dre Christine Larocque
Me Nelly Rodrigue

GROUPES DE TRAVAIL DÉJÀ CONSTITUÉS DONT LE MANDAT EST TERMINÉ AU 31 MARS 2021

Groupe de travail sur la planification stratégique du Collège des médecins du Québec

Dr Mauril Gaudreault, président
Dr Michel Bichai
Me Christian Gauvin
Mme Caroline Hayes
M. Daniel Hébert
Dr Martin Laliberté
Mme Suzanne Lalonde
Dr André Luyet
Dr Anas Nseir
Dre Nathalie Saad
Dre Isabelle Tardif

Groupe de travail conjoint Collège des médecins du Québec – Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Guide explicatif - Prescription de radiographies en physiothérapie (mai 2020)

Dr Ernest Prigent
Dr Jean-Bernard Trudeau

Groupe de travail sur la formation et les normes en médecine esthétique

Guide d'exercice La médecine esthétique (août 2020)

Dr Éric Bensimon,
Dr François Goulet
Dr Yves Hébert
Mme Sylvie Leboeuf
Dre Francine Mathieu-Millaire
Dre Louise Samson
Dr Jean-François Tremblay

Groupe de travail sur la révision du guide *Complémentarité des services d'urgence et transfert interétablissements: prise en charge des patients*

Guide Complémentarité des services d'urgence et transfert interétablissements : prise en charge des patients (août 2020)

Dr Martin Laliberté
Dr François Paquet
Dr Ernest Prigent

Groupe de travail sur la formation et les normes en phlébologie

Guide d'exercice (janvier 2021)

Dr Richard Danylewick
Dr François Goulet
Dre Francine Mathieu-Millaire, présidente
Dr Jean-François Mercier
Dre Louise Samson
Dr Michel Zummo

Groupe de travail sur l'avortement médical

M. Patrick Boudreault
M. Michel Caron
Dr Alain Gouache
Dre Pauline Gref
Dr Jean-Victor Guimond
Dr Claude Paquin
Mme Caroline Roy
Dre Geneviève Roy
Dre Francine Vézina

Groupe de travail sur les objectifs du Collège

Dr Mauril Gaudreault
Me Christian Gauvin
Dr Paul Grand'Maison
M. Daniel Hébert
Dre Julie Lajeunesse
Dr Martin Laliberté
Dr Yves Langlois
Dr Guy Morissette
M. Pierre Parent
Mme Nathalie Pierre-Antoine

Groupe de travail sur la mise à jour du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec*

Règlement sur l'organisation du Collège des médecins du Québec et les élections à son Conseil d'administration (avril 2020)

Dre Nathalie Saad, présidente
Me Linda Bélanger
Dr Marc Giroux
M. Daniel Hébert
Dr Alain Naud
Dr Yves Robert

PERSONNEL DU COLLÈGE

Employés permanents en date du 31 mars 2021: 151

Employés temporaires en date du 31 mars 2021: 4

Prénom	Nom de famille	Description du titre de poste	Description de l'emplacement
Armand	Aalamian	Directeur adjoint médical	Direction des études médicales
Ana-Maria	Abran	Agente aux permis restrictifs et ARM	Direction des études médicales
Geneviève	Alain	Adjointe inspection professionnelle	Direction de l'inspection professionnelle
Élisabeth	Allard	Conseillère principale	Direction des enquêtes
Manon	Allard	Agente aux permis restrictifs et ARM	Direction des études médicales
Isabelle	Amyot	Syndique adjoint	Direction des enquêtes
Chantal	Anctil	Agente, remédiation et EOS	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Milène	Antiglio	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Andrée-Ève	Archambault-Gauthier	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Marie-Ève	Barsalou	Archiviste	Direction des affaires juridiques
Karine	Barth	Adjointe de direction - Ressources humaines	Service des ressources humaines
Daniel	Beaulieu	Gestionnaire développement TI	Direction des finances et de l'informatique
Martin	Beaulieu	Préposé courrier magasinier	Direction des finances et de l'informatique
Jennifer	Bélanger	Préposée aux archives	Direction des services juridiques
Linda	Bélanger	Directrice	Direction des affaires juridiques
Annie-Claude	Bélisle	Chargée - médias sociaux	Direction des communications et des affaires publiques
Maud	Bernier	Agente principale, comité de révision	Direction des affaires juridiques
Julie	Berthiaume	Agente aux permis	Direction des études médicales
France	Bessette	Agente d'information	Direction des enquêtes
Michel	Bichai	Directeur adjoint médical	Direction des enquêtes

Prénom	Nom de famille	Description du titre de poste	Description de l'emplacement
Marc	Billard	Directeur	Direction de l'inspection professionnelle
Sandra	Blondin	Parajuriste	Direction des affaires juridiques
Martial	Boissonneault	Analyste-programmeur Web principal	Direction des finances et de l'informatique
Geneviève	Bouchard	Agente à la cession de dossiers	Direction des affaires juridiques
Sophie	Bouchard	Agente CA / CE	Direction générale
Josée	Bourgault	Inspectrice	Direction de l'inspection professionnelle
Annick	Brouillette	Agente d'information	Direction des enquêtes
Sophie	Canty-Homier	Adjointe aux enquêtes - demandes d'assistance	Direction des enquêtes
Louise	Caron	Adjointe inspection professionnelle	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Anaïs	Chevalier	Agente aux CCP	Direction des études médicales
Christine	Ciccariello	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Cécile	Clero	Coordonnatrice - DDPR	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Julie	Cloutier	Adjointe administrative	Direction des études médicales
Manon	Corbeil	Coordonnatrice DG	Direction générale
Cassandra	Corbeil-Jodoin	Coordonnatrice - affaires corporatives	Direction des communications et des affaires publiques
Karyne	Coulombe	Agente CÉMA et agrément, Responsable des CCP	Direction des études médicales
Judith	Dagenais	Conseillère	Direction des enquêtes
Suzie	Daneau	Syndique adjointe	Direction des enquêtes
Elaine	Daveluy	Agente	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Sylvie	De Luca	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Clémentine	Dejonghe	Agente principale, cartes de stages, équivalences, moniteurs	Direction des études médicales
Catherine	Deschamps-Montpetit	Agente aux communications	Direction des communications et des affaires publiques
Marie-Eve	Deschênes	Agente principale au comité d'inspection professionnelle	Direction de l'inspection professionnelle

Prénom	Nom de famille	Description du titre de poste	Description de l'emplacement
Isabelle	DesRochers	Agente principale aux permis	Direction des études médicales
Serge	Desrosiers	Analyste programmeur	Direction des finances et de l'informatique
Andrea-Jade	Di Iorio	Agente exercice en société	Direction des affaires juridiques
Louise	Dubuc	Agente, DPC et FCO	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Laurence	Duermael	Agente aux permis restrictifs et ARM	Direction des études médicales
Serge	Dupont	Inspecteur	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Marie-Josée	Dupuis	Directrice et syndique	Direction des enquêtes
Emmanuelle	Duquette	Directrice adjointe des affaires juridiques	Direction des affaires juridiques
Sarah	Dussault	Conseillère	Direction des enquêtes
Rawia	El Khiraoui	Adjointe aux enquêtes - demandes d'assistance	Direction des enquêtes
Josiane	Faust	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Morgane	Filleau	Agente aux permis restrictifs et ARM	Direction des études médicales
Martine	Forget	Agente d'information	Direction des enquêtes
Manon	Francoeur	Coordonnatrice - DIP	Direction de l'inspection professionnelle
Éric	Garneau	Administrateur réseau	Direction des finances et de l'informatique
Mauril	Gaudreault	Président	Direction générale
Jennyfer	Gaudron	Agente, inspection professionnelle remédiation	Direction de l'inspection professionnelle
Christian	Gauvin	Conseiller au président	Direction générale
Yolanda	Gbenu	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Roxanne	Gervais	Coordonnatrice au Greffe de discipline	Direction des affaires juridiques
Yves	Gervais	Inspecteur	Direction de l'inspection professionnelle
Julie	Giard	Coordonnatrice au Greffe de discipline	Direction des affaires juridiques
Francois	Goulet	Directeur adjoint médical	Direction du développement professionnel et de la remédiation

Prénom	Nom de famille	Description du titre de poste	Description de l'emplacement
Denis	Gravel	Analyste programmeur Web	Direction des finances et de l'informatique
Pauline	Gref	Adjointe médical	Direction générale
Emmanuelle	Grosjean	Édimestre	Direction des communications et des affaires publiques
Geneviève	Hannah	Conseillère	Direction des enquêtes
Caroline	Hayes	Directrice	Service des ressources humaines
Genevieve	Helie	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Natalie	Heyeur	Adjointe au directeur général adjoint	Direction générale
Anne-Marie	Houle	Syndique adjointe	Direction des enquêtes
Denise	Huet	Agente, DPC et EOS	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Michel	Jarry	Syndic adjoint	Direction des enquêtes
Charlotte	Jeanmougin	Adjointe inspection professionnelle	Direction de l'inspection professionnelle
A. Leyla	Korany	Inspectrice	Direction de l'inspection professionnelle
Leslie	Labranche	Conseillère principale - relations médias	Direction des communications et des affaires publiques
Annie	Lafond	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Lucie	Lalonde	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Maude	Landry	Technicienne aux archives	Direction des affaires juridiques
Francine	Lanouette	Adjointe administrative	Direction des études médicales
Kassandra	Laperle-Brunette	Agente principale au comité d'inspection professionnelle	Direction de l'inspection professionnelle
Steven	Lapointe	Syndic adjoint	Direction des enquêtes
Lyne	Laurendeau	Inspectrice	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Joanne	Lauzon	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Veronique	Leblanc	Coordonnatrice	Direction des enquêtes
Marie-Josée	Leclair	Adjointe aux enquêtes	Direction des enquêtes
Christine	Legault	Conseillère en ressources humaines	Service des ressources humaines

Prénom	Nom de famille	Description du titre de poste	Description de l'emplacement
Marc	Legault	Enquêteur	Direction des enquêtes
Stéphanie	Legris	Adjointe de direction	Direction des communications et des affaires publiques
Diane	Lévesque	Adjointe exécutive au Bureau de la présidence	Direction générale
André	Luyet	Directeur général	Direction générale
Anne-Marie	MacLellan	Directrice et secrétaire adjointe	Direction des études médicales
Suzanne	Mailly	Syndique adjointe	Direction des enquêtes
Anne Sophie	Marcotte	Technicienne aux archives	Direction des affaires juridiques
Celine	Marcotte	Parajuriste	Direction des affaires juridiques
Karine	Mathieu	Agente, DPC et EOS	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Michelle	Matte	Agente principale	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Jérôme	Mazoyer	Gestionnaire Infrastructure TI	Direction des finances et de l'informatique
Carole	Mekoudjou	Adjointe de direction	Direction des affaires juridiques
Philippe	Mennesson	Administrateur de base de données	Direction des finances et de l'informatique
Pascale	Mignot	Agente principale	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Isabelle	Mondou	Conseillère en éthique	Direction générale
Pascale	Mongeon	Éditrice	Direction des communications et des affaires publiques
Christian	Morin	Technicien informatique	Direction des finances et de l'informatique
Jean-François	Morneau	Agent de recherche	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Maria	Nguyen	Technicienne à la comptabilité	Direction des finances et de l'informatique
Ngoc Tram	Nguyen	Adjointe inspection professionnelle	Direction de l'inspection professionnelle
Anas	Nseir	Inspecteur	Direction de l'inspection professionnelle
Catherine	Ordi	Agente principale - CÉMA et Agrément	Direction des études médicales

Prénom	Nom de famille	Description du titre de poste	Description de l'emplacement
Stéphane	Ouellet	Inspecteur	Direction de l'inspection professionnelle
Louise-Marie	Pascal	Agente principale	Direction des études médicales
Emmanuella	Paul	Adjointe administrative	Direction de l'inspection professionnelle
Marie-France	Pelland	Inspectrice	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Christian	Pelletier	Analyste programmeur	Direction des finances et de l'informatique
Jean	Pelletier	Syndic adjoint	Direction des enquêtes
Audrey	Perreault	Programmeur Web junior	Direction des finances et de l'informatique
Ericka	Pierre-Paul	Réceptionniste	Direction des finances et de l'informatique
Ginette	Plante	Adjointe de direction	Direction des études médicales
Suzanne	Plourde	Adjointe de direction	Direction des enquêtes
Manon	Poirier	Inspectrice	Direction de l'inspection professionnelle
Marie-Ly	Poirier	Parajuriste	Direction des affaires juridiques
Christelle	Pomiès	Agente, éthique clinique	Direction générale
Pascale	Potvin	Adjointe de direction	Direction des finances et de l'informatique
Josée	Poupart	Préposée à la comptabilité	Direction des finances et de l'informatique
Sandrine	Poussin	Agente, inspection professionnelle remédiation	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Ernest	Prégent	Directeur	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Josée	Provost	Édimestre	Direction des communications et des affaires publiques
Louise	Quesnel	Syndique adjointe	Direction des enquêtes
Malaïka	Racine	Agente aux CCP	Direction des études médicales
Olga	Redikoultseva	Coordonnatrice CA/CRE	Direction générale
Genevieve	Rheault	Préposée à la gestion documentaire et archives	Direction des affaires juridiques

Prénom	Nom de famille	Description du titre de poste	Description de l'emplacement
Lynn Katrine	Richard	Adjointe aux enquêtes - demandes d'assistance	Direction des enquêtes
Sophie	Richard	Conseillère	Direction des études médicales
Monique	Robert	Inspectrice	Direction de l'inspection professionnelle
Sophie	Rolland	Cheffe comptable	Direction des finances et de l'informatique
Louise	Samson	Directrice adjointe médicale	Direction des études médicales
Patrick	Sayaphonh	Technicien informatique	Direction des finances et de l'informatique
Catherine	Schmidt	Agente aux cartes de stage	Direction des études médicales
Christine	Sénéchal	Agente aux cartes de stage	Direction des études médicales
Johanne	St-Pierre	Agente au tableau des membres	Direction des finances et de l'informatique
Mariane	Ta	Agente, équivalences et moniteurs (DIM)	Direction des études médicales
Roxanne	Talbot	Agente, équivalences et moniteurs (DIM)	Direction des études médicales
Isabelle	Tardif	Directrice générale adjointe et secrétaire	Direction générale
Jacques	Tétrault	Directeur	Direction des communications et des affaires publiques
Caroline	Théberge	Conseillère	Direction des enquêtes
Maude	Thibault	Avocat conseil	Direction des affaires juridiques
Johanne	Thiffault	Agente de recherche principale	Direction du développement professionnel et de la remédiation
Virginie	Thuot	Adjointe administrative	Direction générale
Etienne	Tousignant-Desgagnés	Chargé - médias sociaux	Direction des communications et des affaires publiques
Manon	Tremblay	Agente	Direction des études médicales
Sylvie Sonia	Tremblay	Syndique adjointe	Direction des enquêtes
Jean-Bernard	Trudeau	Directeur général adjoint	Direction générale
Stéphane	Vallée	Directeur des finances et de l'informatique	Direction des finances et de l'informatique
Elga Minyi	Wu	Agente au tableau des membres	Direction des finances et de l'informatique

